

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Interlogement93



Sommaire

4	RAPPORT MORAL
6	INTRODUCTION GÉNÉRALE
8	GOVERNANCE DE L'ASSOCIATION
9	REPRÉSENTATION
10	RESSOURCES HUMAINES ET BUDGET
11	ORGANIGRAMME
12	LE RÉSEAU INTERLOGEMENT⁹³
16	ANIMATION RÉSEAU ET LE PLAIDOYER

19 DIRECTION SIAO ET ACTIONS TRANSVERSALES

20	MISE À L'ABRI / 115
24	1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE
25	2. LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI
26	3. LES DEMANDES POURVUES
28	4. LES DEMANDES NON POURVUES
29	5. LA CELLULE 115
30	6. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE (REMA)
31	7. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

34	RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT
38	1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE PAR LE SIAO 93
38	A. LES DEMANDES REÇUES
38	B. LES INSTANCES DE TRAITEMENT ET COMMISSIONS
40	C. LES PRESCRIPTEURS
40	D. LA TYPOLOGIE DES DEMANDEURS
41	2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT
41	A. LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT
42	B. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ
44	C. LA RÉGULATION DES RÉSIDENCES SOCIALES AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)
44	D. LA RÉGULATION DU DISPOSITIF SOLIBAIL
45	E. LA RÉGULATION IML POUR LES PUBLICS UKRAINIENS
46	F. LA LABELLISATION SYPLO
47	G. LA MISSION CEJ-JR

50 OBSERVATION SOCIALE, SYSTÈMES D'INFORMATIONS ET ACTIONS TRANSVERSALES

54	1. LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE
54	2. L'OBSERVATION SOCIALE
55	3. LE DÉPLOIEMENT ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS
56	4. L'INSERTION PROFESSIONNELLE
57	5. LA SANTÉ

61 DIRECTION DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

62 LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À L'HÔTEL

66	1. LES ACTIVITÉS DE LA PASH
67	2. LA CELLULE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI
68	3. LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À L'HÔTEL (AMH)
69	4. L'ÉQUIPE TRANSVERSALE
69	5. LES SORTIES
70	6. LES PROFILS DES MÉNAGES SUIVIS ET ACCOMPAGNÉS
70	7. LA DOMICILIATION
70	8. LA RÉGULATION ALIMENTAIRE

72 LE LOGEMENT

76	1. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)
77	2. LA PERMANENCE PRÉVENTION DES EXPULSIONS
78	3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)
79	4. LE SOLIBAIL
80	5. LE LOGEMENT D'ABORD

86 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET QUALITÉ

88 GLOSSAIRE

Rapport Moral

L'année 2023 a sans conteste été marquée par un niveau de tension que nous n'avions jamais connu auparavant sur les orientations que le 115 pouvait, ou plus exactement ne pouvait plus, proposer aux ménages qui appelaient le numéro d'urgence (115). La décrue du nombre de nuitées hôtelières s'est amorcée au cours du premier semestre. Un appel à candidatures était simultanément ouvert pour la création de 6 000 places d'hébergement en Ile-de-France, qui devaient compenser les nuitées hôtelières disparues, et améliorer significativement la qualité de l'offre d'hébergement.

Des restrictions budgétaires sont intervenues au mois de juin. Elles se sont traduites par une demande de diminution drastique du nombre de nuitées hôtelières : moins 2 000 pour le seul département de la Seine-Saint-Denis, soit la moitié de l'effort régional alors que notre territoire est celui dans lequel on compte la plus forte proportion de nuitées hôtelières.

Au cours du deuxième semestre, malgré la mise en place d'une cellule dédiée à l'accélération des réorientations, compte tenu du nombre de nuitées à économiser (et des orientations prioritaires Préfecture), le 115 n'a pu orienter que très peu de ménages, souvent moins de 3 par jour. Parfois, aucune orientation n'était possible, alors que le 115-93 recevait quotidiennement 500 à 700 demandes de mises à l'abri.

Interlogement93 refuse de s'habituer à cet état de fait. C'est pour ne pas manquer à sa mission de plaidoyer que l'association rappelle chaque semaine dans son infographie la situation inacceptable dans laquelle se trouvent les sans-abris de Seine-Saint-Denis¹.

En fin d'année, la Préfecture a accepté de soulager la contrainte qui pesait sur les nuitées hôtelières en ne les réduisant que de 1000 places. Il n'en reste pas moins que le taux de réponse positive du 115 est resté au plus bas (moins de 5%), de loin le plus faible d'Ile-de-France, par manque de places.

En 2023, conformément à notre nouveau projet associatif, nous avons pu redéfinir le fonctionnement des commissions et nous avons pu relancer ce travail de partage d'expertises entre adhérents autour de 4 axes de travail : l'accès aux soins, le pouvoir d'agir, se loger d'abord habiter ensuite, l'accès aux droits.

Nous avons clôturé en 2023 le premier cycle d'ateliers sur la « participation des personnes accompagnées » au cours desquels des professionnels et des personnes accompagnées ont pu échanger, en présence de tiers, sur les conditions de vie en structure et en hôtel et sur les modalités d'accompagnement social. Le bilan des échanges a pu être partagé en conseil d'administration et avec les pouvoirs publics. L'initiative semble intéressante et permet d'apporter un éclairage inédit sur des problématiques connues et nous espérons qu'elle pourra se pérenniser.

Au début de l'année 2023, le dispositif « Logement d'abord » s'est refermée définitivement, bien que la décision de l'arrêt du financement de ce service reste incompréhensible selon notre bilan. Elle s'est traduite par de vives tensions sociales au sein de l'association. Nous sommes fiers cependant d'avoir pu mener cette expérimentation et d'en avoir gardé une trace via notre documentaire².

Une autre déconvenue nous a concerné en fin d'année puisque l'offre d'Interlogement93 n'a pas été retenue dans le cadre de l'appel à projets AVDL 2024-2028 pour des motifs peu explicites.

En synthèse, l'année 2023 a subi une réduction critique de solutions de mise à l'abri ou d'hébergement par les services de l'État, dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, pour Interlogement93 comme pour le réseau de ses adhérents, ce qui a engendré une très forte mobilisation le 21 septembre 2023³. L'État a certes consenti à maintenir les budgets accordés en 2022, mais la simple reconduction budgétaire ne permettra pas aux associations de faire face à l'inflation. Associée à la systématisation des reprises des rares excédents et d'abandon des déficits, la campagne budgétaire précipite les associations dans une crise qui peut menacer leur viabilité à moyen terme.

Cette situation nous pousse à rechercher avec plus d'urgence des solutions nouvelles et à renforcer nos actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics en vue de s'assurer leur soutien concret afin de pérenniser nos actions de service public.

Dans un contexte complexe, Interlogement93 a démontré sa capacité à s'adapter et à maintenir son engagement auprès des plus démunis.

Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en 2024, avec la conviction que notre travail est plus nécessaire que jamais, pour assurer la meilleure considération de chacun en réponse aux besoins.

Je tiens à remercier, pour conclure, tous nos salariés et nos partenaires pour leur action et leur opiniâtreté dans une période aussi tendue. Votre engagement, celui des administrateurs de l'association Interlogement93, rendent possible notre mission quotidienne auprès des personnes en situation d'exclusion.



GÉRARD BARBIER
Président
d'Interlogement93

¹ Voir notre infographie hebdomadaire autour des chiffres du 115 de Seine-Saint-Denis sur nos réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn).

² Sur le site d'Interlogement93, onglet « publications » < « nos vidéos » - <https://www.interlogement93.net/nos-vidéos>

³ Voir page 18 « De l'urgence au logement, restons vigilants ».

Introduction générale

En préambule à la lecture de ce rapport d'activité 2023, je tiens à remercier chaleureusement tous les salariés de l'association pour leur engagement dans leurs missions d'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité, tout comme pour la qualité des relations développées avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cet investissement des équipes continue de renforcer la place de l'association dans notre département et en Île-de-France.

De nombreux professionnels nous ont rejoint en 2023, cependant le turn-over reste très élevé dans notre secteur et particulièrement en Île-de-France. Malgré nos efforts pour proposer des missions et des conditions de travail intéressantes, dans un contexte très concurrentiel, nous n'avons pas encore réussi à atteindre le plein emploi. Comme l'année passée, nous revendiquons une reconnaissance générale de nos métiers auprès des pouvoirs publics.

Dans la continuité de nos engagements, Interlogement93 a été un lieu d'échanges et de rencontres important. Nous avons pris part à de nombreux événements publics, ou organisé nous-mêmes des rencontres professionnelles réussies. Deux journées en sont une parfaite illustration :

- la journée de sensibilisation des professionnels de l'association, aux problématiques des violences faites aux femmes, organisée avec l'observatoire du département de la Seine-Saint-Denis ;
- et la journée « tout savoir sur le SIAO » ouverte à tous les acteurs du territoire.

Les études et les publications de l'association sont toujours très intéressantes. Le travail de notre service « observation sociale » est précieux pour mieux appréhender les besoins et les attentes du

territoire, en matière d'accompagnement social ou de mise en œuvre des politiques publiques. Nos publications sont partagées sur notre site internet, et la parution en 2023 du nouveau guide « Repères, le SIAO 93 à l'usage » était un événement attendu. Nos missions opérationnelles se sont exercées dans un contexte politique et économique qui est resté très instable. Quatre ministres du logement se sont succédés depuis 4 ans. Le durcissement des textes législatifs qui définissent les conditions d'accueil et les droits accordés aux personnes qui arrivent sur notre territoire, les remises en question régulières des principes d'inconditionnalité de l'accueil et de la continuité de nos prises en charge, dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles, ont fait débat toute l'année.

La production de logements sociaux a encore baissé (-15 % en un an) et le taux de rotation des ménages dans le parc social a encore diminué en Île-de-France (-de 5% selon les données de l'AORIF). Les restrictions budgétaires annoncées en cours d'année, auxquelles sont associées les demandes préfectorales de diminution de nos capacités hôtelières, ont fait l'effet d'une « bombe », pour reprendre le terme de la Fondation Abbé Pierre qui dénonce la situation du mal logement dans notre pays.

Dans ce contexte, et face à ces événements, il fut bien difficile d'envisager de fluidifier nos dispositifs, et le chemin censé mener de la rue au logement, une priorité à en croire les politiques publiques, a été périlleux. L'impact direct sur le travail et parfois aussi sur le moral des équipes du SIAO et de la direction des dispositifs d'accompagnement des ménages s'est fait ressentir. La perte de l'appel à projet AVDL en fin d'année nous a également beaucoup interrogé.

Face à une demande sociale grandissante, nos moyens sont restés insuffisants pour remplir nos missions. Malgré les freins importants que nous avons rencontrés, les équipes sont restées mobilisées et les capacités de réaction, de réorganisation et même d'innovation de notre association nous ont permis de passer le cap d'une année 2023 particulièrement imprévisible.

Grâce à ces capacités, les diminutions des nuitées hôtelières imposées par la préfecture du département se sont faites sans remises à la rue. Cependant, nos services ont été contraints de rejeter de très nombreuses demandes de mise à l'abri, et sauf pour quelques situations particulières, pendant plusieurs mois, notre taux de réponse à la demande d'hébergement est resté proche de de zéro

Cette situation n'est plus supportable. Nous souhaitons retrouver de la sérénité, de la stabilité et de la confiance, de la part de nos partenaires publics, afin de mener à bien nos missions et d'accompagner dignement les personnes en situation d'exclusion dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Le contexte politique actuel nécessite qu'Interlogement93 et son réseau associatif prennent toute leur place dans le débat public, notamment pour défendre le droit au logement. En 2024, pour Interlogement93, avoir l'esprit olympique, ce serait donner une place à toutes et à chacun, de faire preuve d'encore plus de solidarité, de faire de la construction et de l'accès au logement social et très social une cause nationale.

Nous remercions le conseil d'administration pour sa confiance et pour ses engagements au côté des salariés de l'association.



PHILIPPE AVEZ

*Directeur général
d'Interlogement93*



MAXENCE DELAPORTE

*Directeur général adjoint
d'Interlogement93*

Gouvernance de l'association

4 réunions en bureau

7 conseils d'administration

Assemblée générale - 15 juin 2023 aux Relais Solidaires de Pantin

ASSOCIATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT, L'HÉBERGEMENT ET L'INSERTION (AHI)

Nadia AMEUR **AUORE**

Marthe YONH **CITÉS CARITAS - CITÉ MYRIAM**

Brahim OUADAH **EMMAÛS SOLIDARITÉ**

Florence GIANCATARINA **FRANCE HORIZON**

Farida BENABI **GROUPE SOS SOLIDARITÉS**

Gérard BARBIER **HÔTEL SOCIAL 93**

Céline BULAN MORVAN **LA SAUVEGARDE 93**

Armand NZOULOU **LE REFUGE**

Marie-Christine MOURGUE **SOS FEMMES SEINE-SAINT-DENIS**

ASSOCIATIONS « SPÉCIALISATION JEUNES »

Aurélie BILLAUD **ALJT**

Laurence NOMINET **AEPC CONCORDE**

Gaëlle QUEYRON **AMICALE DU NID**

Juliette FOUCHÉ **ASMAE LA CHRYSALIDE**

Sophie TESSAUD **AVVEJ**

Delphine GABRIEL **DEVENIR**

Marie-Laure ECOTO **EMPREINTES - SECTEUR 93**

Jean-Claude CORAZZA **ESSOR 93**

Antoine BEAUFORT **FONDATION A. GLASBERG**

PERSONNES PHYSIQUES

Patrice FLEURY

Patricia LÉGER

MEMBRES DU BUREAU

Gérard BARBIER **PRÉSIDENT**

Patricia LÉGER **VICE-PRÉSIDENTE**

Patrice FLEURY **SECRÉTAIRE**

Juliette FOUCHÉ **SECRÉTAIRE ADJOINTE**

Aurélie BILLAUD **TRÉSORIÈRE**

Nadia AMEUR / **TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Jean-Claude CORAZZA **SANS FONCTION**

Armand NZOULOU **SANS FONCTION**

Représentation

LA CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

En tant qu'association défendant les personnes en situation d'exclusion mais aussi en tant qu'opérateur du SIAO 93, Interlogement93 est partie prenante des espaces inter-institutionnels mis en place par les politiques publiques. Aux côtés des services de l'État, des collectivités locales, des bailleurs sociaux, d'autres associations et de représentants des usagers, Interlogement93 contribue à la mise en œuvre de politiques locales et dispositifs destinés à faciliter l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus fragiles.

CONFÉRENCES INTERCOMMUNALES DU LOGEMENT (CIL) – PILOTAGE ÉTAT/EPT

Les positions défendues par Interlogement93 dans les 4 CIL du territoire, aussi bien lors des groupes de travail liés à la cotation des demandes (PPGDID) que des assemblées plénières, concernent principalement le public du SIAO et la priorité que nous souhaitons voir accordée à ces demandeurs dans le cadre des obligations de relogement des collectivités, des bailleurs et d'Action Logement.

COMITÉ RÉGIONAL HÉBERGEMENT LOGEMENT (CRHH) – PILOTAGE ÉTAT/RÉGION

L'association siège au bureau du CRHH, participe activement aux réunions plénières et s'implique dans la commission ALHPD.

COMITÉ RESPONSABLE DU PDALHPD – PILOTAGE ÉTAT/DÉPARTEMENT

Le comité responsable du PDALHPD ne s'est pas réuni en 2023.

COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS (CCAPEX) ET COMMISSION DE MÉDIATION DALO (COMED) – PILOTAGE ÉTAT/DÉPARTEMENT

Nous avons régulièrement siégé en CCAPEX et en COMED au cours de l'année 2023.

LA PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE ET AUX RÉFLEXIONS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF ET D'ORGANISMES PUBLICS

Au-delà des espaces cités précédemment, où Interlogement93 siège en tant que membre de droit, l'association s'investit là où l'on l'invite.

REPRÉSENTATION AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE FÉDÉRATIONS ASSOCIATIVES ET PROFESSIONNELLES :

• Adil 93 • AFFIL • C2DI • Fédération des acteurs de la solidarité IDF

GROUPEMENT FRANCILIEN DE RÉGULATION HÔTELIÈRE (GFRH) – PILOTAGE ÉTAT/SIAO/DELTA

Les SIAO franciliens ont constitué en 2019 un GCSMS visant à piloter collectivement la gestion de la réservation hôtelière via un organe unique : Delta du Samu social de Paris. Depuis 2021, Interlogement93 en était l'administrateur. Le périmètre de réflexion et d'intervention du GFRH s'est étendu à d'autres champs que la seule réservation hôtelière en s'intéressant à l'activité globale des SIAO. En 2023, le GFRH s'est particulièrement mobilisé sur la feuille de route de la DRIHL visant l'harmonisation des pratiques des SIAO à l'échelle de la région, mais la DRIHL a décidé de dissoudre le groupement au terme de son mandat en novembre 2023.

OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES PERSONNES À LA RUE ET HÉBERGÉES (OFPRUH) – PILOTAGE ÉTAT/FAS IDF

En 2023, l'OFPRUH n'a pas produit de travaux particuliers, sans doute du fait d'une rotation importante des ressources humaines du côté des services de l'Etat.

GROUPEMENT « UN CHEZ-SOI D'ABORD »

Depuis 2021, nous sommes administrateurs du GCSMS « Un chez-soi d'abord » au côté de l'EPS Ville Evrard, du Csapa d'Aurore, du Caarud de Proses et d'Hôtel Social 93. La mise en œuvre du dispositif en Seine-Saint-Denis avec 100 appartements de coordination thérapeutique proposés à autant de personnes atteintes de troubles psychiques sévères constitue une nouvelle ressource très importante pour le territoire. Fin 2023, nous comptons une trentaine de personnes logées et accompagnées dans ce cadre. Nous devrions atteindre l'objectif de 100 personnes logées d'ici deux ans.

REPRÉSENTATION AU SEIN D'ORGANISMES PUBLICS :

• CCAS de Saint-Denis • Conseil de surveillance de l'EPS Ville-Evrard • CALEOL de Est Ensemble Habitat

PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL INTER-ASSOCIATIFS :

• Groupe d'appui national « 115/SIAO » de la FAS • Groupe d'appui national « Santé » de la FAS • Groupe d'appui national « Jeunes » de la FAS

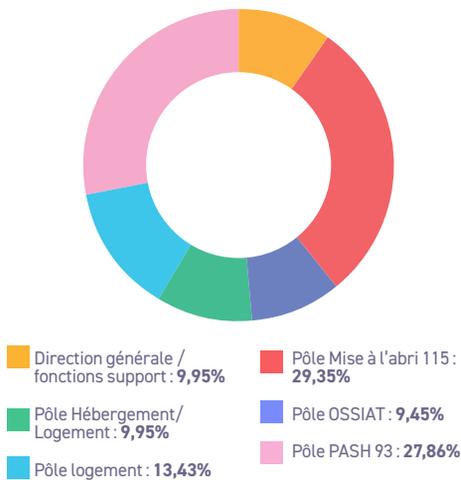
Ressources humaines et budget

RAPPORT SOCIAL

Au 31 décembre 2023, Interlogement93 emploie 175 personnes physiques en CDI, CDD et en contrat d'apprentissage.

Au cours de l'année 2023, 49 nouvelles personnes ont rejoint les effectifs et 41 personnes en sont sorties.

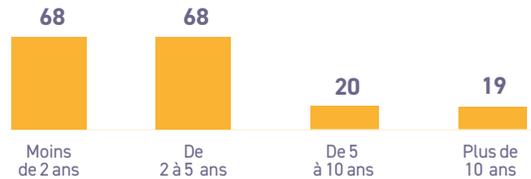
RÉPARTITION PAR PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2023



PERSONNES PRESENTES AU 31 DÉCEMBRE 2023



RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

124 SALARIÉS ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2023



RAPPORT FINANCIER

LES FINANCEURS

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France (DRIHL)	14,54 %
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement - Unité Départementale Seine-Saint-Denis (DRIHL UD)	74,68 %
Agence Régionale de santé d'Île-de-France (ARS)	2,99 %
Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis	1,16 %
Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)	4,4 %
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.(DRIEETS)	1,32 %
Fondation Abbé Pierre	0,43 %
Autres	0,48 %

CHIFFRES CLÉS 2023

PRODUITS D'ACTIVITÉS :
14 464 369 €

SUBVENTIONS :
11 938 320 €

DOTATION GLOBALE :
382 861 €

PRESTATIONS :
2 143 188 €

ORGANIGRAMME INTERLOGEMENT93

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

LOGISTIQUE

ANIMATION RÉSEAU ET
COMMUNICATION

QUALITÉ ET DPO

DIRECTION SIAO - ACTIONS TRANSVERSALES

Pôle mise à l'abri 115

- Écoute sociale
- Gestion hôtelière
- Régulation des équipes mobiles d'aide
- Cellule d'évaluation des signalements

Pôle régulation Hébergement/Logement

- Service hébergement
- Service accès logement

Pôle plateforme d'accompagnement social à l'hôtel

- Service évaluation et suivi
- Service accompagnement
- Actions transversales
- Service administratif

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Pôle logement

- Service accompagnement Solibaïl
- Service accompagnement Logement d'abord
- Service accompagnement AVDL/ASLL
- Service gestion locative
- Prévention des expulsions

Pôle observation sociale, systèmes d'information et actions transversales

Systèmes d'informations

- SI-SIAO
- Outils internes (Ariane, etc.)

Observation sociale

- Indicateurs
- Enquêtes
- Études

Santé

- Régulation des équipes mobiles
- Équipe mobile santé précarité

Insertion professionnelle

- Insertion par l'activité économique
- Accès à l'emploi

Veille sociale

- Coordination des acteurs de la veille sociale

Le réseau d'Interlogement93

EN 2023, INTERLOGEMENT93 COMPTE 43 ASSOCIATIONS MEMBRES DU RÉSEAU.

Depuis sa création en 1990, Interlogement93 agit en réseau avec des associations intervenant pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion de personnes en situations de précarité en Seine-Saint-Denis. Au-delà des valeurs humanistes partagées, ce réseau fédérateur permet un échange de connaissances autour des dispositifs existants et des besoins du territoire afin de mener des actions en direction des publics de façon collective et innovante⁴. L'association est aussi le porte-parole du réseau auprès des pouvoirs publics. Pour voir comment devenir adhérent, rendez-vous sur le site internet Interlogement93.net.⁵

ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION

ADEF HABITAT

L'ADEF HABITAT, acteur associatif du logement accompagné gérant 9 établissements en Seine-Saint-Denis, propose des solutions de logement prêt-à-vivre, principalement au sein de résidences sociales, à des personnes n'ayant pas directement accès à un logement pérenne ou à la recherche d'un logement temporaire. Le soutien des parcours résidentiels, l'accès aux droits et la qualité de vie des personnes logées sont au cœur de son projet.

ADEPT

L'Adept agit depuis 1969 auprès des Tsiganes/Gens du voyage dans l'objectif de permettre la reconnaissance de leurs besoins en habitat et de promouvoir leur création. Pour cela, elle a développé des actions d'insertion sociale diversifiées. Elle est agréée Centre Social par les CAF du 93 et de Paris, ainsi qu'au titre de l'accompagnement social et l'ingénierie sociale, notamment dans le cadre de la référence RSA sur le 93.

ALJT

L'ALJT accueille, loge et accompagne les jeunes avec un accompagnement individuel et des actions collectives sur les thèmes du logement, de l'emploi, de la citoyenneté, de la santé, de la culture et des loisirs. Elle offre les clés d'une autonomie complète. Dans le 93, l'association compte 6 Résidences Jeunes Travailleurs de 18 à 25 ans et 3 Résidences pour Jeunes Actifs en Mobilité de 26 à 32 ans.

ALTERALIA

L'association gère des établissements de type résidences sociales pour jeunes travailleurs et des lieux de restauration à destination des usagers. L'association propose un accompagnement social et/ou professionnel dans le cadre de l'hébergement

AMICALE DU NID 93

L'Amicale du Nid est une association qui s'engage auprès des personnes en situation de prostitution ou victime de proxénétisme. L'antenne du 93, à travers ses 5 pôles, les accompagne dans la réinsertion au logement et à l'emploi en complément d'une prise en charge globale des traumatismes. Elle offre un hébergement et un accueil d'urgence aux femmes et enfants en grande précarité et/ou victimes de violences conjugales

ATD QUART MONDE

ATD Quart Monde a pour but d'éradiquer la misère pour permettre à tous et toutes de vivre à égale dignité. Le Centre de Promotion Familiale d'ATD Quart Monde à Noisy le Grand est un CHRS accueillant des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans et proposant un accompagnement global social et culturel à chaque membre qui les compose. Un accent important est mis sur les questions de parentalité et de vivre ensemble.

AUORE

Organisée autour de 3 missions - hébergement, soin et insertion - l'association Aurore déploie différents services dans le 93 : dispositifs d'urgence et d'hébergement, de logement accompagné, de soin (addiction et maladies chroniques), d'insertion par l'emploi et le travail pour les personnes en situation de handicap, de formation et d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que des mineurs non accompagnés.

CASP / ARAPEJ 93

Le CASP accueille et accompagne vers l'autonomie les publics précaires de façon inconditionnelle en CHU et CHRS collectifs ou en logement diffus. L'association a la spécificité d'accueillir des personnes sortant de prison ou ayant un passé carcéral. Le CASP ARAPEJ développe des permanences juridiques individuelles pour lever les freins à l'autonomie. Des actions collectives sont réalisées sur l'accompagnement à vivre dans un logement.

CITÉS CARITAS

La branche hébergement 93-94-95 de Cités Caritas regroupe les dispositifs d'accueil et d'hébergement des Cités « Myriam » et « Escale Sainte-Monique » implantées depuis plus de 30 ans sur le territoire francilien. Les activités s'inscrivent dans une démarche proactive de soutien des populations vulnérables et répondent de manière inconditionnelle au SIAO pour accueillir et mettre à l'abri des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

COALLIA

Coallia est une association créée en 1962 qui agit dans les domaines du logement accompagné, de l'hébergement social, de l'accompagnement socio-éducatif et de la formation auprès des populations immigrées ou réfugiées, des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et des personnes âgées ou handicapées. Dans le 93, Coallia gère 17 résidences sociales, 2 FTM, 1 SPADA, 2 CADA, 2 HUDA et 1 CPH.

EMMAÛS ALTERNATIVES

L'association Emmaüs alternatives aide les personnes en situation de grande précarité et prône des valeurs d'entraide. Ses missions sont très diverses : accompagnement des personnes pour le respect de leurs droits et leur reconnaissance, services d'accompagnement, d'hébergement et d'insertion par l'activité économique et l'accès au logement, ventes d'objets et de vêtements, dons alimentaires et matériels, etc.

EMMAÛS SOLIDARITÉ

Emmaüs Solidarité accompagne les personnes en situation de précarité, quels que soient leurs origines et leurs parcours : personnes à la rue ou ayant subi des ruptures sociales ou familiales, migrants en situation d'exil. Avec 157 places dans le 93, l'association accueille des familles et personnes isolées en CHU familles, au CHRS Prost, en Altho, aux pensions de famille Berger, Jean Jaurès et Courvilliers.

FRANCE HORIZON

En Seine-Saint-Denis, France Horizon déploie 8 dispositifs comprenant notamment un CHRS, un service AVDL, un centre de stabilisation, deux CHU et un Altho. Auprès des publics accueillis - familles, femmes victime de violence, mères isolées, personnes seules, etc- les hébergements et accompagnements déployés répondent à deux objectifs : permettre un accès à des conditions de vie dignes et construire l'autonomie sociale de chacune.

FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

Le COS Les Bureaux est un établissement de la Fondation COS Alexandre Glasberg qui a ouvert en 1967 à Montreuil. Via 227 places en hébergement diffus comme en collectif, il accueille en mixité des demandeurs d'asile au sein du CADA et des jeunes isolés de 18 à 35 ans au sein du CHRS. Les objectifs des 21 professionnels sont de tisser du lien avec et autour de la personne, de préserver sa dignité et favoriser son autonomie.

GROUP'AISSE

L'association GROUP'AISSE est une structure d'hébergement temporaire pour un public en voie d'insertion socio-professionnelle avec l'adhésion à un suivi social.

GROUPE SOS SOLIDARITÉS

L'Antenne Logement Accompagné du Groupe SOS Solidarités basée à Pantin déploie son action sur le territoire du 93 et du 77 à travers le dispositif Solibail et le dispositif Prélude 93. L'enjeu majeur de ces dispositifs d'intermédiation locative est de développer l'autonomie des personnes accompagnées, afin qu'elles accèdent à terme à un logement pérenne de droit commun.

HÔTEL SOCIAL 93

Hôtel Social 93 lutte contre l'exclusion liée à la rupture de logement ou d'hébergement, à l'errance et à l'habitat indigne à travers des services de premier accueil (centre d'accueil de jour, Samu Social 93), des centres d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion, des logements adaptés (maison relais, résidence sociale) et des services d'accompagnement vers et dans le logement de ménages non hébergés.

IKAMBERE

Fondée en 1997 par Bernadette Rwegera, l'association Ikambere accompagne des femmes en situation de précarité vivant avec une maladie chronique (VIH, diabète, obésité, hypertension artérielle) vers l'autonomie grâce à une prise en charge globale. Ikambere mène également des actions « hors les murs » de médiation en santé pour favoriser l'accès aux soins et le dépistage des personnes les plus éloignées du système de soins.

LA MAIN TENDUE

La Main Tendue a commencé par proposer des soins au public d'Aubervilliers en très grande pauvreté, puis a intégré dans ses services la lutte contre l'alcoolisme et le soutien social aux familles. Confrontée à des demandes d'hébergement d'urgence de la part de femmes victimes de violence, victimes de réseaux de prostitution, de SDF, etc. l'association a développé une réponse spécifique en plus de l'accueil d'un public large.

LA MARMITE

La Marmite, association de solidarité locale, offre au sein de son accueil de jour les services répondant aux besoins de première nécessité et une médiation sociale/santé à des personnes en situation de grande exclusion. Elle permet aussi à des personnes éloignées de l'emploi de participer à une action de solidarité via un chantier d'insertion en restauration.

⁴ Page 16, découvrez les événements et supports dédiés aux associations adhérentes.

⁵ Onglet « association et réseau » > « devenir adhérent ».

LE CHANTIER D'INSERTION DES RESTOS DU CŒUR

Les chantiers d'insertion des Restos du cœur du 93 comprennent le Jardin du cœur de Montreuil, l'entrepôt logistique (préparateurs de commandes, caristes) à Villepinte et le chantier de rénovation de logements/second œuvre à Montreuil. En plus du suivi autour de l'emploi, les enjeux de cohésion sociale font partie des éléments centraux dans la (re)construction d'une estime de soi et d'un projet de vie.

LE REFUGE

Le Refuge de Pantin est au service des personnes en situation de grande précarité. L'association propose des services appropriés en fonction de la situation de chacun à travers 3 établissements : un centre d'hébergement d'urgence, une pension de famille et un accueil de jour. Tous sont reçus de manière inconditionnelle pour un petit déjeuner, une collation, une douche, utiliser une machine à laver, la bagagerie, etc.

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Depuis 1946, les petits frères luttent contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. L'association recrée des liens leur permettant de reprendre goût à la vie et faire partie du monde qui les entoure. Vivre tout simplement. Elle incite la société à changer de regard sur la vieillesse, témoigne, alerte et favorise l'engagement citoyen.

SECOURS CATHOLIQUE

En Seine-Saint-Denis, les 22 équipes locales viennent en aide aux personnes en situation de précarité grâce à différentes actions : accueils de jour, domiciliations administratives, cours de français, accompagnements dans les démarches, aides financières, boutique solidaire, épicerie sociale, aide au départ en vacances, ateliers artistique, accompagnement à l'emploi, permanences d'accès aux droits des étrangers, etc.

SOLIHA EST PARISIEN

SOLIHA Est parisien est une association pluridisciplinaire de 50 collaborateurs qui œuvre depuis plus de 60 ans à l'amélioration de l'habitat en Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Ses 20 travailleurs sociaux accompagnent les ménages au relogement dans les opérations de rénovation urbaine, ainsi que dans 6 résidences sociales et 181 logements Solibail gérés par l'association.

SOS FEMMES EN SEINE-SAINT-DENIS

Les militant-e-s et les professionnel.le.s qualifié-e-s de SOS Femmes en Seine-Saint-Denis œuvrent ensemble, pour accueillir, écouter, croire, mettre en sécurité, héberger et accompagner les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants co-victimes. Pour prévenir ces violences, l'association spécialisée propose des actions d'information, de sensibilisation, de formation et inter-pelle les pouvoirs publics.

TAF ET MAFFÉ

L'association Taf et Maffé gère 2 chantiers d'insertion dans des résidences sociales de travailleurs migrants à Saint-Denis et Aubervilliers. Elle salarie chaque année environ 70 personnes sur des contrats d'insertion d'employés polyvalents de restauration. L'association vend les plats à des prix socialement abordables (moins de 5 euros un plat) aux résidents et à toutes les personnes qui viennent dans la résidence.

SPÉCIALISATION JEUNES

AEF 93/94

Issue de l'association nationale d'entraide féminine, elle propose 3 services d'hébergement dans le 93 avec un foyer de jeunes filles, un service d'accompagnement de jeunes majeures (18 places) et une Mecs à Montreuil (14 places mixtes jeunes mineurs) ainsi qu'un service de placement à domicile à Rosny (Adophé - famille et enfant 60 mesures).

AEPC CONCORDE

AEPC Concorde accueille et accompagne les enfants et adolescents orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance du 93 et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle est dotée de plusieurs Mecs, de divers services (semi-autonomie, Adophé, accueil des mineurs non accompagnés), d'un atelier de jour avec un accompagnement scolaire et un restaurant pédagogique, d'un dispositif d'accueil personnalisé dédié aux jeunes en très grande difficulté et de 2 structures d'urgence.

AISPJA

La mission locale d'Aubervilliers est un organisme chargé d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle (emploi, formation...). Elle propose également une offre de services diversifiée et gratuite aux entreprises souhaitant être accompagnées dans leur processus de recrutement : stage, emploi, alternance, contrats aidés, dispositifs d'aides à l'embauche, etc.

ALJ

L'Association pour le Logement des jeunes est un dispositif qui héberge et accompagne un public âgé de 18 à 25 ans en insertion professionnelle et ayant un minimum de ressources de 350 euros. L'accompagnement social est une aide à la prise d'autonomie avec l'objectif d'être prêt au relogement au terme des 18 mois d'hébergement et d'accompagnement.

ASMAE LA CHRYSALIDE

La Chrysalide est un établissement géré par l'association Asmae-Sœur Emmanuelle située à Bobigny. Il est constitué d'un centre maternel de 19 logements et d'une crèche familiale de 29 places. Il accueille des mères entre 18 et 25 ans accompagnées de leurs enfants de moins de 3 ans. Ses missions relèvent de la prévention et de la protection de l'enfance (soutien à la relation mère enfant) et de l'insertion.

AVVEJ

L'AVVEJ est une association francilienne de protection de l'enfance. Dans le 93, l'association compte 3 établissements : le SIOAE 93, un service de milieu ouvert (AE-MO-AED, MJIE) à Bobigny, Rencontre 93, un établissement qui comprend des services d'hébergement (SAUO, Mecs) et des services de jour (Club Parents, Espace Petite Enfance...) à Saint-Denis, et Le Prélude, un centre maternel de 51 places d'accueil en diffus à Montreuil.

CAP À CITÉ

Cap À Cité est une association de prévention spécialisée intervenant auprès des jeunes en difficulté dans plusieurs quartiers des municipalités de Bobigny, Bondy et Rosny-sous-Bois. Elle prévient la marginalisation et favorise et favorise l'insertion de mineurs, de jeunes majeurs et de leurs familles.

DEVENIR

L'association Devenir a pour mission la protection des mineurs et des jeunes majeurs rencontrant des difficultés familiales et d'insertion sociale difficile, en collaboration étroite avec les services de l'ASE. Forte de ses 3 établissements (Mecs, SAUO et Service de suite), l'association place également l'accès au logement au cœur du travail éducatif autour et avec le jeune.

DROIT D'ENFANCE / LES NOUVEAUX CÈDRES

Droit d'enfance est une fondation de protection de l'enfance qui accueille et accompagne au quotidien des enfants de la naissance à 21 ans et des familles confrontées à des difficultés sociales et familiales. En Seine-Saint-Denis, la fondation gère une Mecs, un service de semi-autonomie et un service de placement à domicile intervenant sur 5 communes.

EMPREINTES

Le secteur Seine-Saint-Denis de l'association Empreintes à Saint-Ouen regroupe 6 dispositifs : un Centre Mère et Enfants de 75 places, 117 places pour des Mineurs Non Accompagnés, 31 places pour l'Altho, 89 places pour le CHU, 22 places pour les Pré-Post Maternité et une cuisine solidaire à Pantin. Dans le cadre des missions, 60 professionnels et 130 logements en diffus sont mis à dispositions pour les personnes accompagnées.

ESSOR 93

L'association Essor 93 héberge et accompagne le public issu de la protection de l'enfance à partir de 18 ans et gère un dispositif Altho. Engagé dans différents réseaux et dans le collectif « Cause Majeur ! », l'association milite pour un accompagnement obligatoire jusqu'à 25 ans et pour le strict respect des nouvelles orientations législatives, comme la fin des sorties sèches, le droit au retour, etc.

GRAJAR 93

Le GRAJAR 93 est une Association de Prévention Spécialisée. Implantée depuis 1979 sur les quartiers d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil et Dugny, ses équipes d'éducateurs spécialisés et d'accompagnants sociaux interviennent au cœur des réalités de vie des jeunes de 11 à 25 ans et auprès de leurs familles afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs projets de vie.

LA SAUVEGARDE 93

Les trois principales missions de la Sauvegarde 93 sont la protection de l'enfance et de l'adolescence, le traitement et la prévention de la délinquance et l'aide au logement. L'association mène des actions éducatives en milieu ouvert, opère des placements familiaux chez des assistants familiaux salariés, accueille des adolescents en rupture ou en situation de danger familial, accompagne les familles menacées d'expulsion, etc.

LEDA ALJM

Les Espaces D'Avenirs (LEDA) gère le centre mères-enfants et pères-enfants, Accueil Logement Jeunes Mères (ALJM). L'association accueille les familles sur le territoire de Plaine Commune principalement : hommes ou femmes, mineur-e-s, majeur-e-s, en situation régulière ou irrégulière, femmes enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de 3 ans, public avec des pathologies somatiques, psychiques, psychiatriques ou en situation de handicap, sous-main de justice. .

MÉTABOLE 93

Métabole accueille des adolescents et de jeunes adultes en souffrance psychique, présentant des troubles du comportement et de la conduite de la personnalité. L'accompagnement psychosocial est réalisé par un psychologue clinicien. Les modes d'accueil sont : Mecs (5 nuits par semaine en petit collectif et 2 nuits en studio, pour une préparation progressive à l'autonomie) ou hébergement en studio avec des places en FTJ pour les plus fragiles.

RUES ET CITÉS

Rues et Cités, fondée en 1974, a été pionnière de la prévention spécialisée. Aujourd'hui, elle porte deux secteurs distincts mais complémentaires pour le public jeunes et adultes : un service de prévention et un pôle d'activités départemental emploi/insertion/formation. Le service de prévention porte deux axes de travail spécifiques : l'accompagnement des Roms et des actions pour les jeunes filles en danger.

L'animation du réseau et le plaidoyer

L'animation du réseau Interlogement93 a pour but de favoriser la compréhension mutuelle des acteurs locaux de l'hébergement et du logement grâce à :

- des événements réguliers de présentation de dispositifs et de réseautage entre acteurs du territoire ;
- une newsletter mensuelle sur notre actualité ;
- la possibilité de participer à des commissions thématiques entre salariés du réseau.

RENCONTRES PLURIDISCIPLINAIRES

Interlogement93 propose des événements afin de **découvrir les dispositifs liés au secteur social ou d'échanger entre professionnels** :



- à la découverte de l'entreprise sociale et solidaire Label Gamelle ;
- à la découverte des équipes mobiles médico-sociales du 93 (EMMS) ;
- sensibilisation à la protection des données à caractère personnelle ;
- présentation des Toits Temporaires Urbains : bâtiments mobiles et modulables ;
- à la découverte de l'association Entourage, qui lutte contre la précarité et l'exclusion ;
- à la découverte des missions des équipes mobiles psychiatrie précarité du 93 (EMPP) ;
- à la découverte des missions France d'Action Contre la Faim ;

- à la découverte des associations Gaïa et Proses : addictions, consommation & réduction des risques.

ÉVÉNEMENTS INSTITUTIONNELS

Interlogement93 organise, tout au long de l'année, des événements institutionnels à destination du réseau, des salariés ou des professionnels du département.

- **Un atelier participation des personnes accompagnées**, réunissant les salariés du réseau, les partenaires et les personnes accompagnées.
- La journée « **Tout savoir sur Interlogement93** » : journée d'immersion à destination des partenaires et des salariés.
- En 2023, plusieurs **commissions inter-associations** ont été lancées afin de travailler, au sein du réseau, sur les thèmes suivants :
 - accès au droit pour les personnes déjà régularisées ;
 - se loger d'abord, habiter ensuite ;
 - accès aux soins ;
 - accès au droit : droit au séjour ;
 - pouvoir d'agir.
- **Des réunions institutionnelles** : Interlogement93 communique avec l'ensemble des salariés sur l'actualité de l'association.
- **L'Assemblée générale** réunit chaque année salariés, administrateurs et membres du réseau. Ce moment d'échange institutionnel est propice à une synthèse des activités, à la suite de la production du rapport d'activité annuel.



- **La journée des salariés** est un moment d'échanges et de convivialité pour les salariés d'Interlogement93. Cette année, une table ronde a été réalisée sur l'étude d'Interlogement93 « Parcours et profils des ménages hébergés en hôtel social » avec la participation de la Fondation Abbé Pierre et d'une personne accompagnée.
- La journée « **Tout Comprendre sur le SIAO 93** » : des stands, des présentations et des ateliers ont été proposés aux professionnels du territoire afin de mieux comprendre le fonctionnement des dispositifs. Cette rencontre a été également l'occasion de découvrir le guide pratique « Repères ». Ce manuel de 63 pages présente le fonctionnement et les modalités de sollicitation de l'ensemble des services de régulation du SIAO.
- La 4^e « **Rencontre Hébergement – IAE** », organisée avec l'Association Empreintes 93 et son dispositif ALTHO ; la réunion a rassemblé à la fois des professionnels du secteur et des familles accompagnées en démarche d'insertion professionnelle.

PLAIDOYER

Nos communiqués de presse et interpellations sont disponibles dans la rubrique « publications » de notre site internet.

« Pour un 2^e plan grand froid à la hauteur de l'urgence en Seine-Saint-Denis »

En janvier, Interlogement93 a alerté lors du second plan grand froid sur le besoin de places supplémentaires face aux risques élevés pour la survie des personnes restants à la rue en cette période de températures très basses.

« Ouvrez les guichets, arrêtez la fabrique de sans-papiers, régularisez ! »

Mercredi 1^{er} février 2023, les associations, syndicats et organisations engagées dans l'aide aux étrangers, regroupées au sein du collectif régional "Bouge ta pref", ont appelées à se rassembler devant les préfectures d'Île-de-France. Alors que la loi Asile et Immigration était présentée en Conseil des Ministres ce même jour, le rassemblement a souhaité mettre de la visibilité sur la situation des sans-papiers dans nos départements.

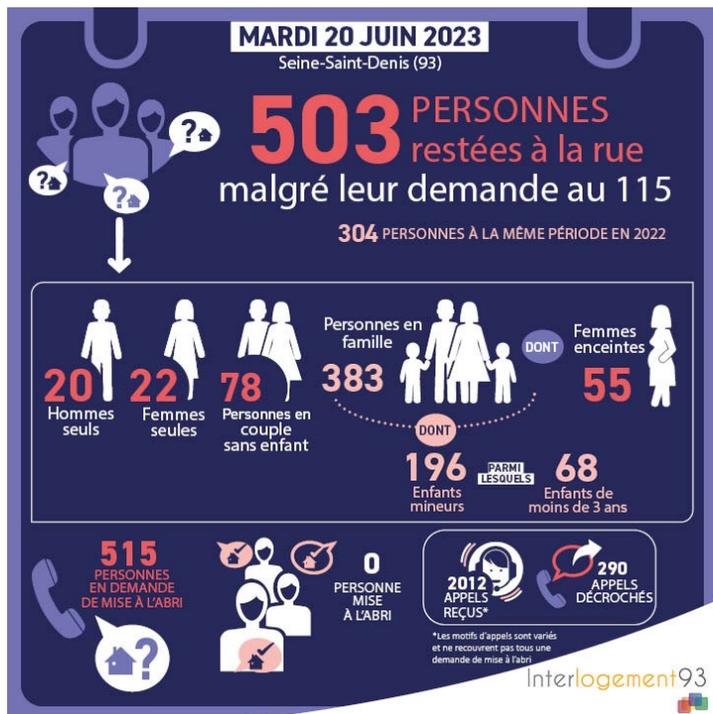
« De l'urgence au logement, restons vigilants »

À l'heure où la Première Ministre présentait les contours du Pacte des Solidarités, 32 fédérations, collectifs et associations œuvrant dans le domaine de la solidarité ont adressé un message de vigilance concernant la mise en œuvre des mesures annoncées. À cette occasion, un rassemblement des personnes accompagnées, des dirigeants, des salariés et des bénévoles associatifs a été organisé le 21 septembre 2023, dans le 15^e arrondissement de Paris.

Liste de Noël pour les sans-abri du 93

En décembre 2023, Interlogement93 a publié le photo-témoignage : « Liste de Noël pour les sans-abri du 93 ». Parce que derrière chaque appel au 115, il y a une ou des histoires de vie, une vignette a publiée chaque jour, du 5 au 24 décembre, afin de partager le récit d'hommes et de femmes à la rue.

La récolte de témoignages a été effectuée avec la collaboration de plusieurs acteurs du département : accueils de jours, écoutants 115, équipe mobile d'aide.



Infographie sur les chiffres du 115

Interlogement93 continue de publier chaque semaine les chiffres du 115 de Seine-Saint-Denis.

DIRECTION SIAO ET ACTIONS TRANSVERSALES

Suivant une dynamique initiée en 2022, l'année 2023 a été marquée par l'annonce de la diminution du nombre de nuitées hôtelières dont dispose le 115 de Seine-Saint-Denis pour mettre à l'abri les personnes à la rue. En effet, Interlogement93 a reçu de la part des services préfectoraux à la fin du premier trimestre 2023, l'injonction de fermer 2 000 places d'hôtels d'ici la fin de l'année.

Si cet « objectif » a été revu à la baisse à la fin de l'année, la consigne initiale reçue à la fin du premier semestre a eu des répercussions sur l'ensemble des services de la direction.

Afin d'éviter toute remise à la rue de personnes, en conformité avec le principe de continuité de prise en charge, les différents services du SIAO se sont organisés pour prioriser la réorientation de ménages pris en charge à l'hôtel. Le premier corolaire de cette décision a été la réduction des possibilités pour les personnes à la rue d'accéder directement à d'autres dispositifs que celui qui permet la mise à l'abri. Le second a été la réduction drastique des entrées au 115 en lien avec une surcritérisation des publics pouvant y prétendre, entraînant des durées d'attente très importantes pour les demandeurs et de fait, une perte de son caractère inconditionnel. Cela a eu pour conséquence des modifications profondes de ce service, remettant en question sa mission première : proposer des solutions immédiates.

Paradoxalement, cette réorganisation en urgence de l'activité a permis une prise de recul et entraîné des changements qui se maintiendront au SIAO.

D'abord, elle a rendu possible l'expérimentation de la cellule mobile, ressource demandée aux services de l'État depuis plusieurs années. Cette équipe ayant notamment pour objectif d'intervenir lorsque des ménages en demande au 115 ou à la rue sont identifiés pour accéder à d'autres dispositifs que la mise à l'abri, est un véritable vecteur de fluidité.

Ensuite, cela a poussé le service à avoir une meilleure visibilité sur la gestion des nuitées hôtelières, élément qui permettra au SIAO de mieux gérer les flux d'entrées et de sorties du dispositif hôtelier.

Ces événements ont eu lieu de manière concomitante, avec un travail piloté par la Drihl région sur l'harmonisation des pratiques au sein des 8 SIAO franciliens. Si cette initiative était appelée des vœux de chacun pendant de nombreuses années (notamment à la suite de la rédaction d'un rapport produit par l'IGAS pointant cette nécessité), cette démarche travaillée tout au long de l'année 2023 viendra modifier un certain nombre de pratiques en 2024.

Malgré un nombre global de place en régulation qui ne diminue pas (dû à des transformations de places d'hôtels en place d'hébergement pérennes), le principal enjeu pour le SIAO et ses partenaires est plus que jamais la fluidité dans les dispositifs.

La poursuite de cet objectif est passée par un travail important sur l'amélioration des outils des différentes équipes, permettant notamment une meilleure communication intra et inter-services.

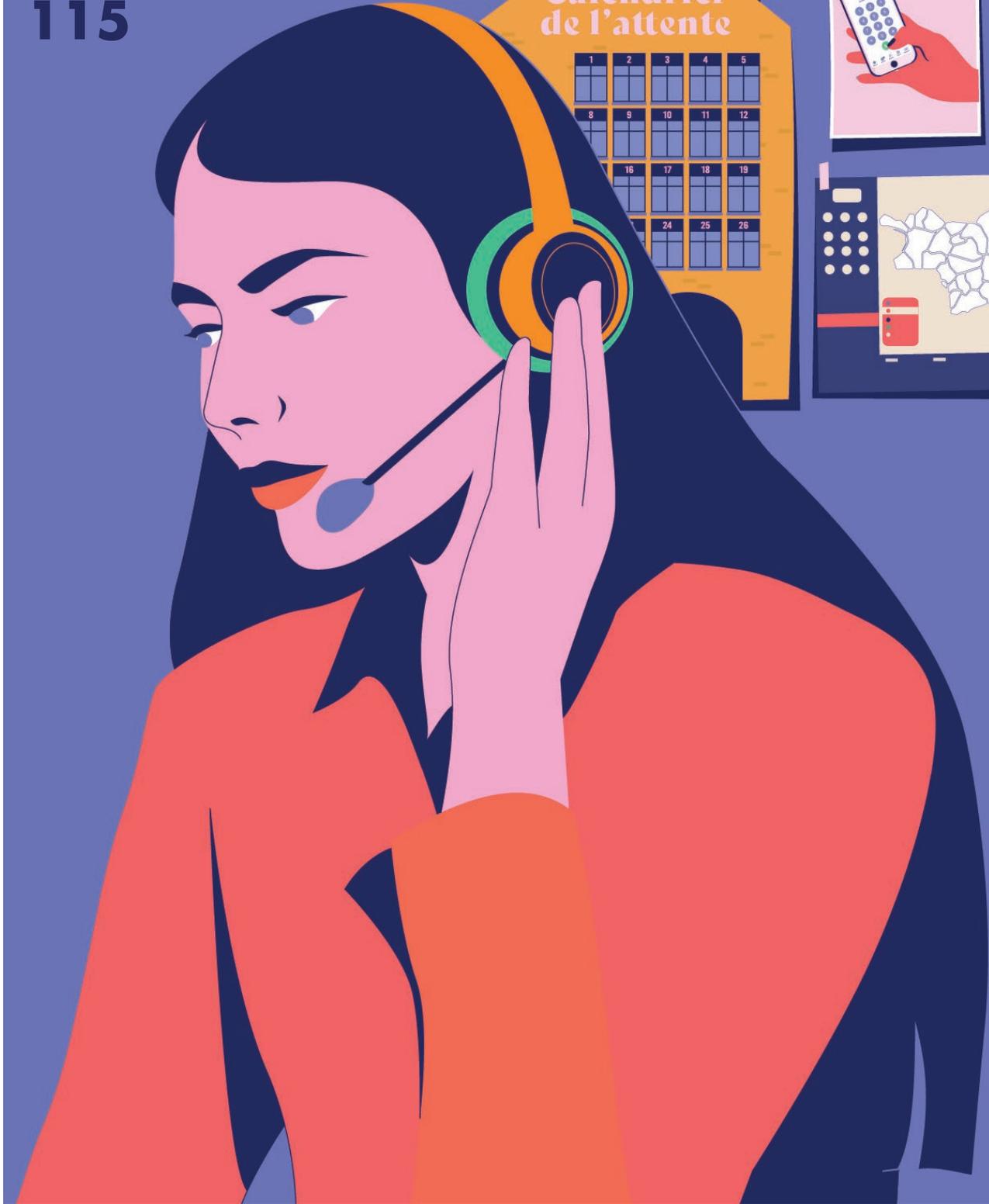
Cela passe également par une prise en compte plus globale et coordonnée des problématiques rencontrées par les personnes en demande au SIAO, mettant en scène de manière innovante les acteurs de la veille sociale, du champ de la santé, ainsi que ceux de l'insertion professionnelle.

Enfin, nécessité complémentaire, le travail d'amélioration de la connaissance des publics s'est poursuivi et s'est enrichi en 2023, notamment avec le portage d'un projet de recherche action concernant la mise en place des équipes mobiles sanitaires et sociales en Seine-Saint-Denis.

Mise à l'abri 115

Calendrier de l'attente

1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
16	17	18	19	
		24	25	26





610 913
APPELS REÇUS
→ SOIT **10,71 %**
D'AUGMENTATION
ENTRE 2022 ET 2023



123 513
APPELS DÉCROCHÉS
→ SOIT **2%**
D'AUGMENTATION



1h54
D'ATTENTE MOYENNE
→ SOIT UNE
AUGMENTATION
DE **24 %**



175 313
DEMANDES REÇUES
EN 2023
→ SOIT 36% D'AUGMENTATION
CELA REPRÉSENTE

5548 MÉNAGES DIFFÉRENTS
REPRÉSENTANT
11 461 PERSONNES
DIFFÉRENTES

4 327 893 NUITÉES
HÔTELIÈRES
(4 452 865 EN 2022)



2812
DEMANDES POURVUES À L'HÔTEL
EN PERSONNES



582 DEMANDES
POURVUES EN STRUCTURE
EN PERSONNES



167 909
DEMANDES NON POURVUES
EN PERSONNES



SOIT UNE AUGMENTATION
DE 54 %

9 857 DEMANDES
ENREGISTRÉES PAR LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDES
CONCERNANT
5179 PERSONNES
DIFFÉRENTES



INTRODUCTION

L'année 2023 s'inscrit pleinement dans la continuité du constat alarmant déjà effectué en 2022. Elle contribue au renforcement des conséquences délétères pour les usagers, **rendant encore plus difficile l'accès à une solution de mise à l'abri via le 115.**

Le principal fait marquant de cette année demeure **la perte de 1 000 nuitées hôtelières**, dans un contexte de forte tension. Ce phénomène a conduit le service à une réorganisation forcée, afin que les fermetures ne se traduisent par des remises à la rue sèches.

Domage collatéral : la difficulté à joindre le 115 s'est accrue, **en accentuant les délais d'attente**. Ceci a probablement eu pour conséquence un effet dissuasif, venant augmenter le phénomène du non-recours.

Le sous-dimensionnement opérationnel, rapporté à un volume des sollicitations en hausse, augure d'une difficulté chronique à répondre positivement aux demandes des ménages.

Ainsi, le pôle a été contraint d'enfreindre, encore plus que les années précédentes, les principes d'équité et d'inconditionnalité se retrouvant dans l'obligation de ne réserver les places de mise à l'abri qu'à un certain type de publics très restreint, durant plusieurs mois de l'année.

Ce contexte a abouti à un **accroissement important du délai d'accès aux solutions**. En 2023, cela a participé à l'augmentation exponentielle des demandes non pourvues (DNP), entraînant, de facto, la dégradation des situations des ménages.

La **création d'une cellule d'évaluation mobile** a, néanmoins, permis d'agir sur la fluidité du dispositif hôtelier. Cette nouvelle équipe a pour rôle de s'assurer que les ménages mis à l'abri à l'hôtel disposent d'une demande de réorientation vers d'autres dispositifs.

Face à un contexte de tension forte, le service a tenté de maintenir une dynamique positive en travaillant sur les leviers, l'objectif restant de pouvoir répondre, le plus qualitativement possible, à un maximum de personnes dans le besoin.

Le 115 constitue le premier maillon dans la chaîne qui va de la régulation des dispositifs “d’aller vers” pour les personnes en situation de rue à la réinsertion sociale. À ce titre, le service assure une mission d’accueil, d’écoute, d’information, de diagnostic et d’orientation. Il contribue également à l’observation sociale du territoire.

MISSIONS

ÉQUIPES

Le plateau d’écoute 115

Lors d’un appel téléphonique, les écoutants sociaux assurent une première écoute bienveillante et attentive envers les ménages sollicitant le 115.

Ils traitent les demandes reçues en évaluant le danger de rue et déterminent le 115 de référence en fonction des ancrages des personnes.

En fonction des vulnérabilités repérées et face à la saturation du dispositif, les écoutants peuvent demander une évaluation approfondie de la situation auprès de la cellule fixe qui reliaera ensuite aux différents services internes ou externes le cas échéant. Ils émettent alors des signalements.

De manière complémentaire, les écoutants informent et orientent les ménages vers les dispositifs sociaux composant la veille sociale du territoire (accueil de jour, maraude, etc.), mais également vers des dispositifs d’aide alimentaire, de suivi social et de soins.

Lors de l’écoute, il s’opère une mise à jour des informations liées à la situation socio-économique des ménages afin de pouvoir rechercher des orientations les plus adaptées. C’est aussi l’occasion de transmettre une demande d’intervention auprès des partenaires identifiés.

Écoutants sociaux :
équipe de
24
ETP

Encadrement :
5
coordinateurs

Présence de
l’équipe 7 jours/7
et 24h sur 24

La gestion hôtelière

L’équipe de gestion hôtelière prend contact et informe les ménages sur leur orientation en hôtel. Elle assure un suivi et adapte la prise en charge des ménages à l’hôtel orientés par le 115 de Seine-Saint-Denis, en lien avec Delta, lorsqu’il survient des difficultés au cours du séjour. Celles-ci peuvent concerner l’émission et le suivi de retour de médiation et de vérification concernant des ménages absents, les difficultés remontées par les hôteliers liées à des comportements inadéquats et des doléances des ménages vis-à-vis de leur prise en charge. Cet ensemble conduit à des prises de contacts téléphoniques avec les ménages concernés.

La gestion hôtelière traite les demandes des plateformes d’accompagnement social à l’hôtel (PASH), en lien avec Delta, concernant l’édition de certificats d’hébergement à la demande des ménages, le suivi de changement de composition des ménages conduisant à des changements d’hôtels et la régulation des problèmes à l’hôtel.

7,5
ETP

1
coordinateur

La régulation des places de CHU-115

Le chargé de mission pour la régulation des places agit de manière transverse au sein du SIAO. Il assure notamment **les orientations des ménages 115** vers des dispositifs ponctuels hivernaux de type grand froid et assure en lien avec le SIAO hébergement / logement la décrue des dispositifs voués à la fermeture visant à proposer des orientations aux ménages concernés. Il assure la régulation des places spécifiques au 115 en lien avec les opérateurs.

Durant la décrue hôtelière, il contribue au repérage des situations et régule les interventions de la cellule auprès de ménage identifiés. Il assure le lien avec le pôle hébergement logement.

1
ETP

La régulation des équipes mobiles d’aide (REMA)

Cette équipe régule les équipes mobiles d’aide, coordonne les équipes de terrain et organise le parcours des équipages afin de déclencher une rencontre avec les ménages pour lesquels des signalements ont été émis par le plateau 115 (appel des ménages, de tiers ou de partenaires).

3
ETP

La cellule 115

La cellule fixe regroupe et traite l’ensemble des signalements émis par le plateau 115 et les partenaires extérieurs. Elle assure les inclusions des ménages 115 du département en long séjour à l’hôtel auprès des PASH de la région.

La cellule “mobile” vise au repérage des situations pour lesquelles il est nécessaire de réaliser une demande ou une mise à jour de certains éléments contenus dans la demande SI-SIAO. Cette équipe contacte le prescripteur lorsqu’il est présent ou réalise elle-même la demande de besoin.

2,5
ETP cellule fixe
5

ETP cellule mobile
temporaires dans le
cadre de l’Opération
Fluidité Accélérée

L’encadrement de l’équipe

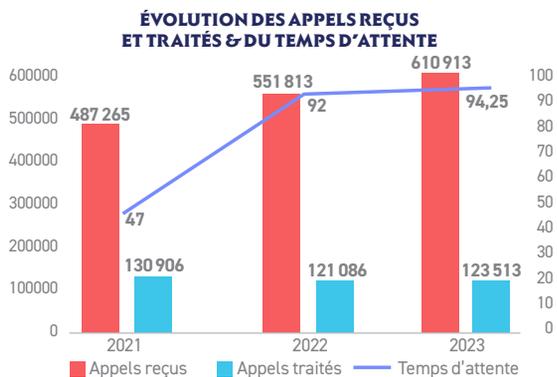
Pilotage du pôle

2 ETP
1 responsable de pôle
1 adjointe de pôle

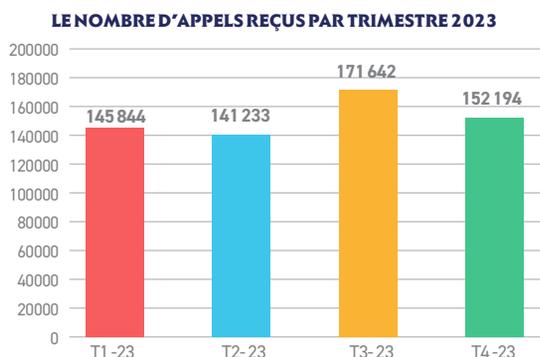
1. L'ACTIVITÉ TÉLÉPHONIQUE

En 2023, le 115-93 a enregistré 610 913 appels, ce qui représente un accroissement de près de 11 % comparé à 2022 (551 813 appels).

Ces trois dernières années, le nombre d'appels reçus par la plateforme téléphonique du 115 de la Seine-Saint-Denis n'a cessé de s'accroître : ils ont augmenté de 25 %. Globalement, cette augmentation s'explique par la diminution de la capacité du 115-93 à mettre à l'abri les personnes qui le sollicitent. Plus le dispositif est saturé, plus les personnes restent longtemps à la rue et doivent réitérer leur demande avant d'accéder à une solution. Cette situation se traduit notamment par une tension directement ressentie par les écoutants sociaux dont le nombre n'a pas augmenté ces trois dernières années pour faire face à ces évolutions.



Le volume d'appels reçus est resté stable au cours de l'année avec une moyenne annuelle de **152 728 appels reçus par trimestre** en 2023. Seul le troisième trimestre est marqué par une hausse de 23 %. Cette fluctuation s'explique, notamment, par l'envoi d'un courrier en septembre. Ce document, adressé aux ménages pris en charge à l'hôtel, avait pour objet de fixer par écrit les modalités de prise en charge hôtelière. Ce courrier a entraîné un surcroît d'appels.



Par ailleurs, pour l'année 2023, le nombre d'appels reçus en moyenne par jour est de 1 678 (1 576 en 2022) soit **6 % d'augmentation**.

Pour autant le nombre d'appels traités reste stable en se situant à 339 appels par jour.

Ainsi la qualité de service (appels traités par rapport aux appels reçus) s'est très légèrement infléchi (**2 points**) : **20 % en 2023**.

La relation entre l'augmentation du nombre d'appels quotidiens et une capacité de traitement stable a une incidence sur le temps d'attente moyen des appels décrochés, celui-ci s'étant stabilisé autour d'1h50 à la fin de l'année 2023. **Cela influe négativement sur la joignabilité du service pour les ménages.**

Les motifs d'appels des ménages qui joignent les 115 se décline majoritairement entre les catégories suivantes :

- demandes de mises à l'abri ;
- demandes de prestations ;
- sollicitations liées aux conditions d'accueil ;
- mise à jour des dossiers liée au renouvellement des prises en charges.

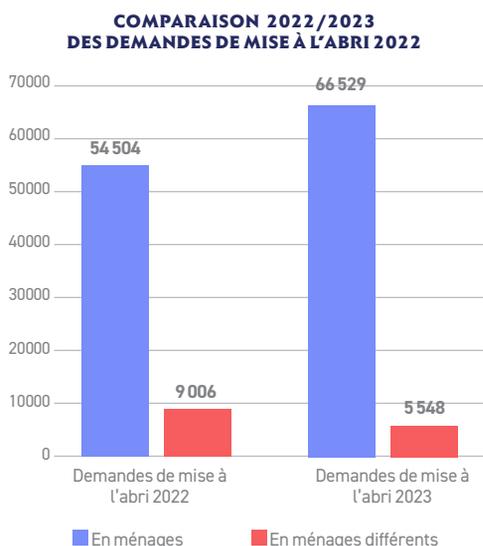
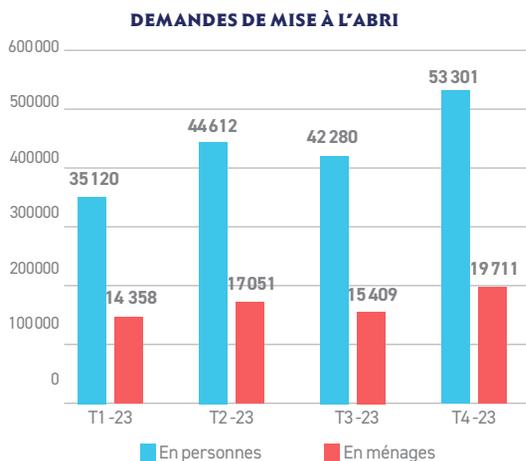
In fine, ces demandes aboutissent :

- à la constitution d'un nouveau dossier dans le cas d'un premier appel (ménage non connu d'un 115) ;
- à la mise à jour des données du ménage faisant suite à l'évolution de la situation socio-économique du ménage ;
- au renouvellement d'une demande de prise en charge ;
- à l'évolution de la composition familiale ;
- au recueil et traitement vers DELTA des difficultés rencontrées par les ménages au sein de l'hôtel ;
- à l'édition d'un certificat de prise en charge ;
- à l'inscription vers un dispositif d'aide alimentaire ;
- à une orientation vers des lieux de soutien et d'accompagnement (accueils de jour/lieux ressources).

Chaque appel nécessite un traitement administratif qui est reporté sur le SI-SIAO. En fonction des situations, un traitement complémentaire est possible sur des outils tiers développés en interne. Par exemple, il existe des circuits dédiés au sein du SIAO pour les appels nécessitant des traitements particuliers. La cellule fixe, par exemple, assure un deuxième niveau de diagnostic et d'évaluation pour à la fois appuyer le signalement d'une situation en favorisant son traitement mais également de parfaire son orientation vers le service compétent. Malgré l'augmentation des sollicitations, l'objectif visé est de maintenir une réponse qualitative aux ménages.

2. LES DEMANDES DE MISE À L'ABRI

L'année 2023 totalise 175 313 demandes de mise à l'abri exprimées en personnes. Cela représente une hausse de près de 36 % par rapport à 2022. En ménages, cela représente une augmentation de 22 % comparativement à l'année passée.



L'année 2023 marque l'entrée de deux phénomènes nouveaux au 115 de la Seine-Saint-Denis :

-une forte augmentation des demandes s'élevant à 22% de plus mais concernant moins de ménages (moins 38%)

-une diminution significative des personnes concernées.

Cela s'explique par un maintien de la sollicitation du 115 par les personnes sans domicile qui doivent réitérer de nombreuses fois leurs demandes avant d'obtenir une réponse positive et par le renoncement par d'autres de solliciter le 115. Enfin, le manque de capacité du 115 à réagir dans l'urgence pour mettre à l'abri les personnes est devenu la norme. Cela participe à modifier l'inscription du dispositif dans l'offre disponible, ne s'adressant qu'à la catégorie de population qui se trouve durablement dans une situation de rue.

La demande de mise à l'abri a suivi un infléchissement entre le quatrième trimestre 2022 et le début de l'année 2023. Nous supposons que cette diminution est due à l'ouverture de places grand froid à cette période. Cela a permis de mettre à l'abri un nombre important de personnes en situation de rue, réduisant ainsi une part importante des personnes toujours en attente de solution. La remontée progressive du nombre de demandes reçues constituerait alors la reconstitution du nombre « régulier » des personnes toujours en attente de solution. Cette augmentation est également imputable à la mise en place des restrictions liées à la diminution du nombre de nuitées hôtelières. Cette diminution a été imposée par les services de l'État, à la suite de directives préfectorales. Elle a eu comme répercussion de durcir et de restreindre les critères d'accès au 115.

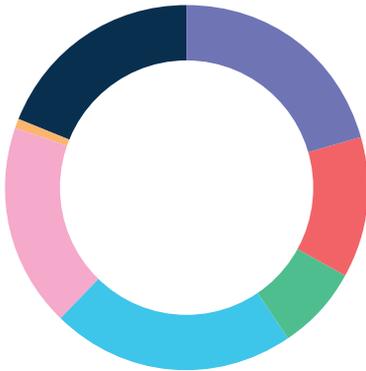
L'ensemble, étant corrélé à une capacité limitée de mobiliser le dispositif hôtelier déjà saturé, a engendré une augmentation des demandes entre le troisième et le quatrième trimestre (+ 27 % des demandes en personnes et + 28 % des demandes en ménages).

182 ménages, soit 480 personnes en moyenne quotidienne, ont sollicité le 115 en vue d'une mise à l'abri en 2023, suivant là aussi une augmentation de près de 34 % par rapport à l'année 2022.

Comme exposé précédemment, cette augmentation suit les mêmes variations annuelles en fonction des trimestres. Cependant, si la demande concerne 5 548 ménages différents, la segmentation des demandes en fonction de la typologie des ménages révèle que près de :

- 50 % des demandes concernent des ménages avec enfant(s)
- 25 % des demandes concernent des hommes isolés
- 15 % des demandes concernent des femmes isolées
- 9 % des demandes concernent des couples sans enfant(s).

COMPOSITION DES MÉNAGES EN DEMANDE DE MISE À L'ABRI (exprimé en %)



■ Hommes isolés : 25,58	■ Femmes seules avec enfant(s) : 21,98
■ Femmes isolées : 15,19	■ Hommes seuls avec enfant(s) : 1,1
■ Couples ou groupes sans enfants : 9,23 %	■ Familles monoparentales (= femmes et hommes seul.es avec enfants) : 23,08
■ Couples ou groupes avec enfants : 26,81	

La répartition par typologie des demandes des ménages demeure relativement stable par rapport à l'année passée. La part des ménages sans enfants (regroupant hommes et femmes isolées et couples sans enfant(s)) s'élève à 50 %. La moitié des ménages à la rue qui contacte le 115 sont donc des familles. Parmi ces familles, la part des demandes issues de ménages monoparentaux, très majoritairement des femmes avec un ou plusieurs enfants, augmente très légèrement et représente presque un quart des demandes.

3 156 sont des ménages ayant réalisé leur première demande au 115-93 au cours de l'année 2023. En moyenne 19 personnes par jour appellent pour la première. Ainsi la part des ménages primo-demandeurs représente 57 % des demandes différentes en 2023. Cela s'inscrit dans la continuité de cette tendance déjà constaté en 2022 et confirme la difficulté de joindre le 115.

Information sur les ménages au moment de la demande de mise à l'abri			
TYPOLOGIE			
 <p>28 % Enfants mineurs - 10 % par rapport à 2022</p>	<p>12 % Enfants de moins de 3 ans :</p> 		
ÂGE MOYEN DES PERSONNES MAJEURES			
 <p>Âge moyen des femmes 33 ans</p>	 <p>Âge moyen des hommes 37 ans</p>	<p>Personnes de + de 60 ans 2 %</p> 	

3. LES DEMANDES POURVUES

3 399 personnes orientées
en hôtels + structures
soit 1 478 ménages,
soit une diminution de 54 %

83 % des demandes pourvues concernent une prise en charge à l'hôtel (86 % en 2022)

A. LA MISE À L'ABRI HÔTELIÈRE

2 812 personnes / 1 373 ménages
nouvellement orientés sur une place de mise à l'abri à l'hôtel 115

soit une diminution de 56 %

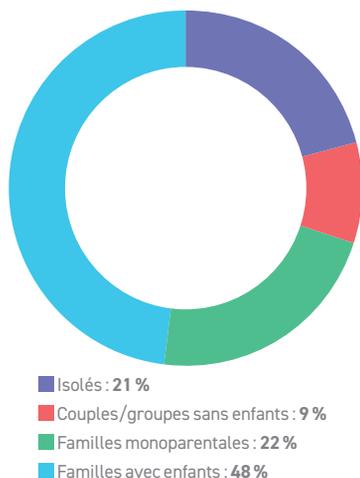
76 % des orientations se font dans le 93 (stable)

Principale interface avec Delta (prestataire de réservation hôtelière à l'échelle de l'Île-de-France), l'équipe de la gestion hôtelière (GH) du 115 de Seine-Saint-Denis occupe une place stratégique consistant à recevoir les places disponibles et à y orienter les ménages en demande au 115. La mission principale de la GH est ainsi de mettre en adéquation les besoins spécifiques de mise à l'abri des ménages (localisation, besoins d'équipement spécifiques, etc.) avec les disponibilités des places qui sont communiquées par le prestataire Delta.

De manière concomitante, l'équipe de la GH assure en lien avec les équipes du plateau 115 le recueil et le traitement des difficultés de prise en charge rencontrées par les ménages accueillis en hôtel. De ce fait, la GH émet des demandes de médiation et/ou de vérification auprès de l'opérateur Delta entraînant des interventions directement sur place. Bien souvent, il s'agit de difficultés liées à l'équipement, aux conditions d'existence dans les hôtels et éventuellement de gestion de conflits avec les équipes hôtelières et les autres ménages accueillis. En retour, la GH œuvre au traitement des signalements qui lui sont adressés.

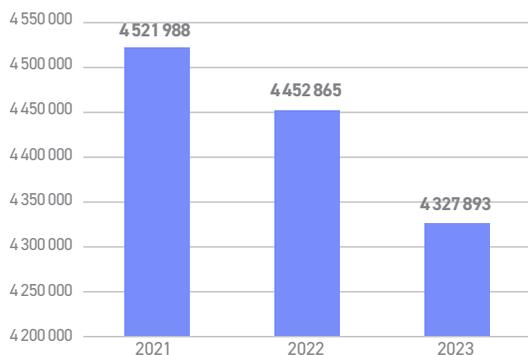
En 2023, **15 881 personnes distinctes, soit 5 349 ménages, ont été mises à l'abri à l'hôtel par le 115-93** toute l'année ou une partie de l'année. **70 % des ménages mis à l'abri en 2023** sont des ménages avec enfants et **30 % des ménages** sont des personnes isolés ou des couples sans enfant.

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR COMPOSITION (en nombre de ménages distincts)



Sur l'année, 11 857 personnes étaient mises à l'abri en moyenne chaque jour (contre 12 200 en 2022). La poursuite de cette baisse intervient à la suite de la directive préfectorale demandant de diminuer de 2 000 le nombre quotidien de nuitées hôtelières consommées entre juin et décembre 2023. Cette injonction a entraîné la perte de 124 972 nuitées hôtelières entre 2022 et 2023.

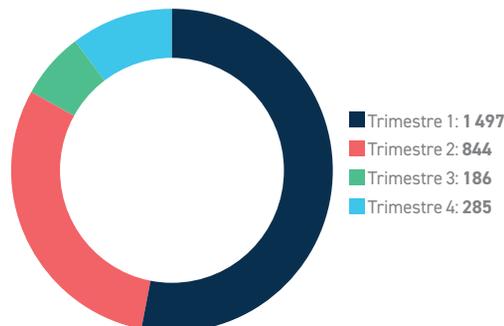
ÉVOLUTION DES NUITÉES HÔTELIÈRES



En conséquence de cette forte baisse de nuitées hôtelières, le nombre de personnes intégrant le dispositif de mises à l'abri a considérablement diminué passant de 6 412 en 2022 à 2 812 en 2023, soit une baisse de 56 %.

En effet, la restriction des nuitées hôtelières demandée par l'État a engendré une baisse drastique des entrées au 115 sur le 3^e et 4^e trimestre de l'année 2023. Il est à noter que 83 % des orientations en hôtel en 2023 ont eu lieu entre janvier et juin et que seules 61 personnes, principalement des femmes victimes de violences conjugales, ont été orientées entre août et octobre 2023.

ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS EN HÔTEL 115 EN 2023



Fin novembre 2023, la Drihl 93 a annoncé au SIAO 93 que la diminution du dispositif hôtelier ne serait finalement plus à la hauteur de 2 000 nuitées. Le nouveau plafond hôtelier est alors fixé à 11 300, rendant de nouveau possible des entrées au 115 (hors public femmes victimes de violence). De fait, 266 personnes ont pu accéder à une mise à l'abri en hôtel 115 entre novembre et décembre 2023.

Contrairement aux années précédentes, une plus faible proportion de ménages a subi un nombre important de changements d'hôtel en 2023. En effet, 7 % des ménages ont connu 2 changements d'hôtel et plus, contre 13 % en 2022 et seul 1 % des ménages ont été touchés par 6 changements d'hôtel et plus en 2023 (contre 5 % en 2022).

Cette baisse semble également en lien avec la baisse des orientations à l'hôtel 115, les ménages primo-orientés étant généralement plus concernés par les changements d'hôtel dans l'attente d'une prise en charge stabilisée. En revanche, les ménages ayant changé d'hôtel une fois sont en légère augmentation par rapport à 2022 (12 % vs 10 %). Cette catégorie concerne également des changements qui font suite à des demandes des ménages. Durant la période de restriction des orientations, le 115-93 a malgré tout procédé à des changements d'hôtel pour des ménages déjà pris en charge étant donné que l'opérateur Delta a continué de nous mettre à disposition des chambres d'hôtel.

En ce qui concerne la répartition géographique des prises en charge hôtelière du 115-93, cette donnée est stable, avec 76 % des prises en charge implantées en Seine-Saint-Denis.

B. LA MISE À L'ABRI EN STRUCTURE

582 personnes orientées en 2023, soit une diminution de 44 % par rapport à 2022

17 % des demandes pourvues concernent une orientation en structure

PLACES STRUCTURES RÉGULÉES PAR LE 115-93

Typologie accueillie	Nombre de places
Familles	55
Tout public	225
Hommes seuls	20
Tout public	53
Femmes seules	20
Hommes seuls	152
Familles	21
TOTAL	546

En 2023, seules 582 personnes ont pu être prises en charge dans une structure 115-93 alors que 1 050 personnes étaient concernées en 2022. Par ailleurs, 24,5 % des orientations en structure 115 ont été réalisées dans le cadre des ouvertures de Plan Grand Froid.

Début 2023, des périodes de baisse des températures ont abouti aux déclenchements de 2 Plans Grand Froid, les 20 janvier et 7 février, et à l'ouverture de 3 gymnases destinés à accueillir des publics en situation de rue. Au total, 110 places ont été mises à disposition du 115-93, uniquement pour le public familles avec enfants.

PLACES GRAND FROID 2023

Typologie accueillie	Nombre de places	Date d'ouverture
Familles	20	20/01/2023
Familles	50	21/01/2023
Familles	40	07/02/2023

Durant ces périodes de grand froid, 125 personnes, soit 32 ménages en famille, ont été orientées et ont passé au moins une nuit dans l'un de ces gymnases.

Les fermetures de gymnases Grand Froid ont été échelonnées entre le 1er février 2023 et le 13 février 2023. La totalité des ménages sortants de gymnase Grand Froid ont pu bénéficier d'une continuité de prise en charge en hôtel 115 ou en hébergement pérenne.

Malgré une augmentation du nombre de places en structures régulées par le 115-93 (début de la gestion du CHU Alteralia par le 115 à partir d'octobre), une importante diminution des orientations vers les structures 115-93 est constatée sur l'année 2023.

Cette diminution semble être la conséquence du faible nombre de places mises à disposition du 115 au début de l'hiver 2023/2024. En effet, entre novembre et décembre

2023, aucun Plan Grand Froid n'a été déclenché en raison d'une insuffisante baisse des températures. Par ailleurs, seules 45 places hivernales ont été ouvertes en décembre 2023, réparties au sein d'une structure, d'un gymnase et de quatre paroisses. Leur fermeture est prévue entre février et avril 2024.

L'accès à l'hébergement d'urgence (hors hôtel 115) reste donc difficile en Seine-Saint-Denis.

La majorité des places sont désormais gérées par le service hébergement du SIAO 93 ce qui implique que les demandes soient réalisées par les travailleurs sociaux du territoire. L'accroissement des difficultés et des délais de prise en charge au sein des CHU concerne particulièrement les ménages isolés (hommes, femmes et couples sans enfant) qui ont déjà très peu accès à la mise à l'abri à l'hôtel.

4. DEMANDES NON POURVUES

167 909 demandes non pourvues en 2023

soit 54 % d'augmentation

9 516 personnes différentes concernées
(4 656 ménages)

soit 11 % de ménages en moins

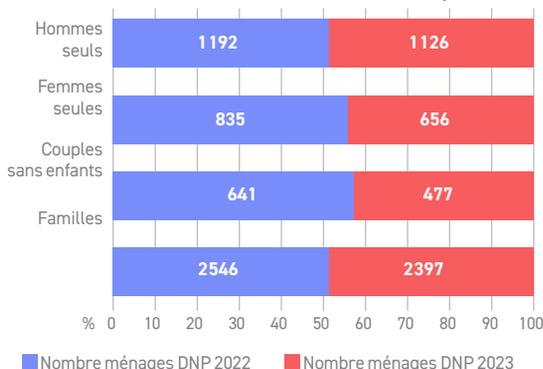
Les demandes non pourvues (DNP) correspondent à une réponse négative donnée à une demande de mise à l'abri, en raison de l'indisponibilité de places correspondant à la typologie du ménage.

Les demandes non pourvues augmentent considérablement en 2023, passant de 307 DNP en moyenne par jour en 2022 à 460 en 2023, avec un total de 167 909 DNP en personnes sur l'année, soit une augmentation de 54 %.

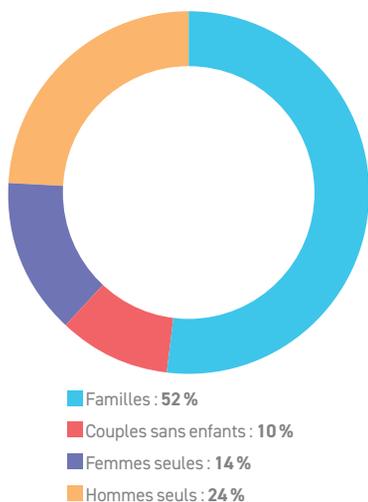
En 2023, 95 % des nouvelles demandes de mise à l'abri ont conduit à une réponse négative de la part du 115-93. Notons que le nombre de ménages en DNP a augmenté de 46 % entre le mois de juin et le mois de novembre 2023, période de restriction des orientations au 115-93, du fait de la baisse du nombre de nuitées hôtelières.

En revanche, le nombre de ménages différents en DNP est en baisse de 11 % en 2023. Cela indique donc que les ménages qui persistent à contacter le 115-93 réitèrent davantage leurs demandes de mise à l'abri, faute de solution. La difficulté à accéder à une place de mise à l'abri semble par ailleurs décourager un certain nombre de personnes se trouvant en situation de précarité vis-à-vis du logement.

COMPARAISON DES MÉNAGES EN DNP 2022 / 2023



TYPOLOGIE DES MÉNAGES EN DNP EN 2023



En 2023, les familles restent le public le plus concerné par les demandes de mise à l'abri et de fait, par les DNP (52 %). Il apparaît important de mettre en avant le fait que les DNP des ménages en couple sans enfant et des femmes seules ont respectivement diminué de 25,5 % et de 21 % par rapport à 2022 en lien avec la baisse des demandes de mise à l'abri au 115-93 de ce public.

Cette année, le nombre le plus important de DNP a été enregistré sur le trimestre 4 et concerne 52 045 personnes soit une augmentation de 63 % par rapport au dernier trimestre de 2022. Le nombre maximum de DNP, s'élevant à 18 421 demandes, a été enregistré au mois de novembre 2023, correspondant au pic des demandes de mise à l'abri enregistrées au 115-93. Cette donnée peut s'expliquer par la dynamique de baisse des nuitées hôtelières couplée à l'entrée dans la période hivernale. En effet, les publics en situation de rue, et notamment les personnes isolées en non-recours le reste de l'année faute de solution adaptée, ont connaissance de l'ouverture de places hivernales à la fin de l'année et de ce fait

contactent le 115. Cette année, leurs demandes sont restées non pourvues du fait de la fin de l'ouverture de dispositifs hivernaux (actée en 2021 par les services de l'État souhaitant sortir du principe de gestion au thermomètre), couplé à la très faible quantité de places ouvertes dans le cadre du plan Grand Froid.

Enfin, pour cette même raison, le nombre de demandes et donc de DNP n'a pas considérablement diminué en décembre contrairement aux années précédentes.

5. LA CELLULE 115

Composée de 3 travailleurs sociaux (2,5 ETP).

La cellule dite "fixe" intervient en deuxième ligne et sur signalement du plateau 115 autour des situations repérées comme complexes.

Après cette évaluation, ces signalements aboutissent à :

- l'éventuelle possibilité d'intégrer la file d'attente pour un dispositif logement ;
- apporter une attention particulière aux femmes enceintes ou sortantes de maternité ;
- faire preuve d'une vigilance accrue vis-à-vis de situations jugées particulièrement vulnérables ;
- signaler aux PASH les ménages mis à l'abri à l'hôtel mais ne disposant pas encore d'accompagnement social.

À cette fin, l'équipe contacte les ménages signalés afin de parfaire le diagnostic et apporte des précisions nécessaires en favorisant le lien avec leurs référents sociaux. In fine, la cellule assure la transmission du dossier du ménage aux équipes adaptées et aux partenaires identifiés (périnatalité, PASH 93, santé, SIAO hébergement/logement, etc.).

Par ailleurs, la cellule participe à l'inscription des ménages pris en charge à l'hôtel sur les files actives des différentes PASH d'Île-de-France lorsqu'un besoin d'accompagnement social est nécessaire.

En complément de cette activité, le SIAO 93 a identifié depuis 2022 le besoin de créer une équipe d'intervention sociale 115 afin :

- d'accélérer la fluidité dans le dispositif hôtelier notamment en s'assurant que les ménages pouvant relever d'un autre dispositif disposent d'une évaluation sociale à jour ;
- de réduire les délais d'orientation dans le cas où un ménage ne disposerait pas d'une demande à jour, qu'il soit à la rue ou à l'hôtel.

En juin 2023, à la suite de la réception par Interlogement93 d'un courrier préfectoral portant l'injonction de

diminuer de 2 000 nuitées hôtelières avant la fin de la même année, la Drihl 93 a accepté de financer la cellule demandée par le SIAO 93 de manière expérimentale pour une durée de 6 mois.

La cellule dite "mobile" a donc été mise en place en septembre 2023. Cette équipe est composée de 5 ETP de travailleurs sociaux et d'1 ETP de chef de projet.

Elle intervient auprès des ménages pris en charge par le 115-93 à l'hôtel avec 3 missions principales :

- relancer des prescripteurs pour la création/mise à jour/complétude des demandes d'insertion pour les ménages identifiés comme pouvant être orientés sur des dispositifs logement ainsi que les ménages Droits de Priorité Préfecture (DPP) ;
- réaliser des diagnostics des ménages DPP (droit de priorité préfecture) n'ayant aucun suivi social actif et transmettre les demandes insertion ;
- réaliser les diagnostics des ménages identifiés par le 115 comme pouvant accéder à des dispositifs logement ou autres demandes spécifiques.

Entre septembre et décembre 2023, la cellule mobile du 115 du 93 est intervenue auprès de 289 ménages différents dont 55 ménages DPP. Les diagnostics de la cellule mobile et les relances des prescripteurs qui ont été réalisés ont permis la transmission de 215 demandes d'insertion dont 52% avec préconisation Solibail ou un enregistrement Syplo.

Fin novembre 2023, la Drihl 93 a annoncé la pérennisation de 3 postes sur la cellule mobile.

6. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES D'AIDE (REMA)

La régulation des équipes mobiles d'aide (REMA) a pour objectif de coordonner les actions des équipes mobiles d'aides (EMA), afin que soit rendue cohérente la couverture territoriale des maraudes qui interviennent dans le département. Dès lors, la REMA fait interface auprès des acteurs afin de coordonner les actions auprès du public à la rue. À ce titre, la REMA coordonne l'activité des équipes des maraudes salariées et bénévoles :

- du Samu-Social 93 portés par l'association Hôtel Social 93 ;
- de la Croix-Rouge Française ;
- du Secours Islamique France.

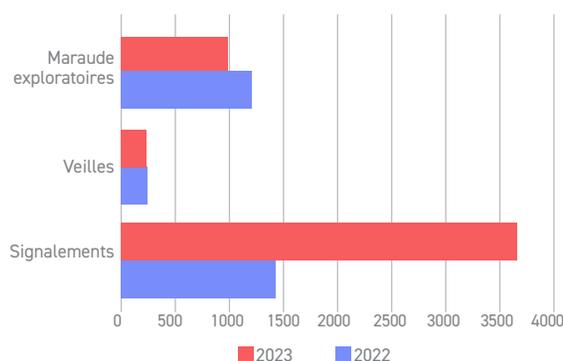
Les maraudes professionnelles et bénévoles rencontrent les ménages en situation de rue selon les modes d'intervention suivants :

- **signalement** : la REMA centralise l'ensemble des signalements internes et externes concernant les demandes de rencontre par une maraude régulée par le SIAO 93 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Chaque soir, la REMA attribue les signalements reçus aux équipes de maraude professionnelles ou bénévoles selon les besoins identifiés et les territoires concernés ;
- **veille** : les ménages repérés comme étant les plus vulnérables sont inscrits sur une liste de "veille" afin d'être rencontrés de manière régulière (hebdomadaire ou bi-hebdomadaire) ;
- **maraude exploratoire** : elle concerne les rencontres réalisées en dehors des signalements et des veilles. Les EMA réalisent, de leur propre initiative, de "l'aller vers" les personnes qu'elles ont identifiées comme étant en situation de rue. Ces rencontres permettent notamment, de repérer des personnes qui sont en situation de non-recours à des dispositifs de droit commun et de la veille sociale (115, accueil de jour).

En 2023, le 115-93 a recensé 1 924 sorties de camions et a enregistré 9857 demandes de rencontre EMA concernant 5179 personnes différentes dont 3 739 personnes dans le cadre de signalements, 1 204 personnes dans le cadre de l'exploratoire et 236 dans le cadre des veilles. Le nombre de rencontres a augmenté de 33 % par rapport à 2022 et le nombre de rencontres dans le cadre de signalement est en considérable augmentation en 2023 (+ 160 % par rapport à 2022).

	2 022	2 023
Signalements	1 437	3 739
Veilles	261	236
Maraudes exploratoires	1 216	1 204

RENCONTRES SELON LE MODE D'INTERVENTION
(en personnes différentes)

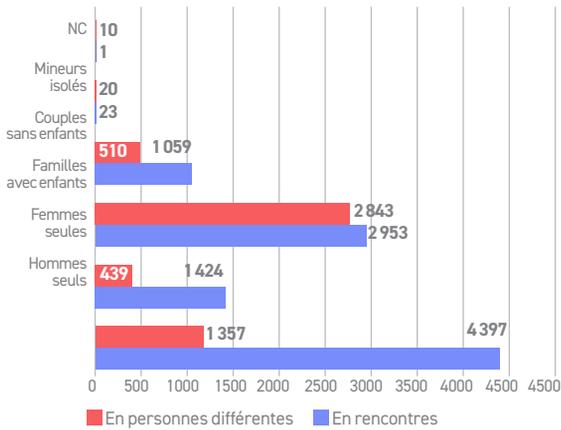


Les hommes seuls et les familles avec enfants restent

les publics les plus rencontrés par les équipes de maraudes (74 % des rencontres).

Hormis les hommes seuls dont le nombre a légèrement augmenté (+ 7% par rapport à 2022), le nombre de personnes différentes rencontrées a augmenté de manière significative pour les autres typologies : + 157 % concernant les familles avec enfants, + 94 % pour les couples sans enfants et + 64 % pour les femmes seules.

TYPOLOGIE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LES EMA EN 2023



7. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Les dispositifs spécifiques sont mis en place pour apporter des réponses dédiées aux situations des personnes les plus vulnérables. Le rôle de l'écouter social est ainsi central dans le repérage de ces situations et contribue à émettre des signalements adéquats afin d'activer les relais nécessaires.

A. LE DISPOSITIF PÉRINATALITÉ

La mise en place d'un dispositif dédié aux femmes enceintes et sortantes de maternités par le SIAO 93 permet depuis maintenant 7 ans un repérage fin et de plus en plus exhaustif des situations, parmi une file active toujours très importante.

Le dispositif permet la mise en place d'un interlocuteur dédié aux maternités régionales et aux PMI (service de protection maternelle et infantile) du département. Le but est de proposer un traitement spécifique pour les femmes enceintes ou sortant de maternité sans solution d'hébergement, ainsi que leur famille. Ce besoin peut également être identifié par le service du 115, qui le signale alors à cet interlocuteur dédié.



LE DISPOSITIF PÉRINATALITÉ A REÇU

1 659 demandes au total sur l'année 2023 (-5 % par rapport à 2022).

763 demandes proviennent des PMI et des maternités et

745 ménages sont signalés de la part du 115.

Les demandes émanant des maternités concernaient plus de femmes **avant accouchement** (51 %) qu'en sortie de maternité (49 %).

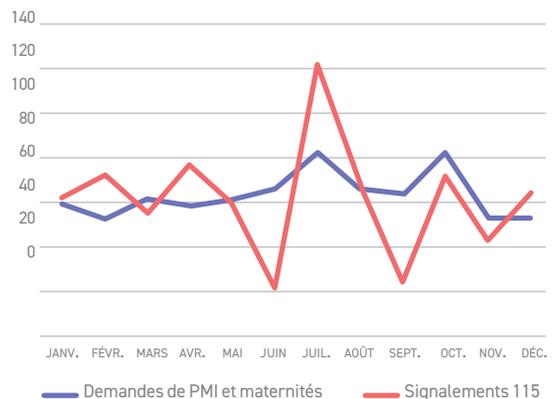
En ce sens, le dispositif démontre son intérêt dans l'anticipation des demandes d'hébergement et l'augmentation de la probabilité qu'une solution adaptée soit déjà identifiée au moment de l'arrivée du nourrisson.

Le parc d'hébergement dédié au public "périnatalité" a connu une très forte augmentation en 2022, en lien avec un appel à projet dit "Pré-Post Maternité" qui a permis de nombreuses ouvertures de structures, principalement hors département.

Courant 2023, le SIAO comptabilisait un total de 20 structures d'hébergement pour 805 places. Une structure a fermé en cours d'année, nécessitant la réorientation de l'ensemble des ménages du site. En fin d'année, le parc était donc composé de 19 sites pour un total de 762 places (majoritairement hors département : 469 places).

Parmi les 1 659 demandes reçues en 2023, **196 ont conduit à une orientation** vers une structure spécifique à la suite de leur enregistrement dans le dispositif. Cette donnée est en forte diminution (divisée par deux) par rapport à 2022, en lien avec des ouvertures massives réalisées en 2022. Les autres ménages enregistrés dans le dispositif ont été orientés à l'hôtel, à l'exception de **54 ménages qui n'ont pas pu être orientés** faute de disponibilités.

DEMANDES ET SIGNALEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2023



B. LE DISPOSITIF DE MISE EN SÉCURITÉ (SMS)

Une priorité forte est accordée aux personnes victimes de violences intrafamiliales et un circuit est dédié aux femmes victimes de violences conjugales. Elles constituent un public prioritaire au regard de la situation de détresse et de danger immédiat dans laquelle elles se retrouvent (notamment à la suite du départ du domicile conjugal). Le premier niveau de réponse apporté par le 115 et également mobilisable par les commissariats via une ligne 115 dédiée, est l'émission d'une demande de mise en sécurité dans une chambre d'accès mise à disposition par une association. Les personnes bénéficiant de ce dispositif sont ensuite réorientées vers des places dédiées, gérées par l'association SOS Femmes Seine-Saint-Denis, pour une durée théorique de 7 nuits, puis réorientées par le SIAO (115 ou hébergement/

logement) en structures pérennes ou à l'hôtel. Il est à noter que les commissariats et l'accueil de jour de SOS Femmes Seine-Saint-Denis peuvent également directement solliciter le Service de Mise en Sécurité (SMS).

En 2023, 328 femmes et enfants ont fait l'objet d'une demande de mise en sécurité et 200 femmes et enfants ont bénéficié d'une mise en sécurité.

Les femmes victimes de violences conjugales ont continué à accéder à des solutions de mise en sécurité et de mise à l'abri durant la période de restriction des orientations 115 et de fait ce public a été moins confronté aux demandes non pourvues que les autres catégories de public qui ont sollicité le 115-93.





L'année 2024 sera marquée par un certain nombre d'évolutions, liées à la mise en place d'une harmonisation des pratiques au sein des SIAO franciliens.

Cette initiative impliquera des ajustements qu'il sera nécessaire de décliner de manière opérationnelle, ce qui fera nécessairement évoluer les procédures du service. Ces évolutions concerneront principalement :

- l'opportunité de la mise en place d'un sas support à l'évaluation des ménages entrants sur le dispositif de mise à l'abri et visant à aboutir à une demande d'insertion ;
- l'harmonisation des critères d'ancrage au niveau francilien visant à la détermination du 115 de référence ainsi que des critères communs sur les niveaux de priorisation ;
- une meilleure information des ménages sur la durée, les conditions et la continuité de leur prise en charge ;
- l'amélioration du process conduisant aux arrêts de prise en charge, visant un accroissement du respect des personnes accueillies.

Cette organisation sera supportée par la pérennisation de la Cellule d'évaluation du 115. Cette dernière a pour missions d'aller à la rencontre des ménages nouvellement mis à l'abri par le 115. Le but premier est d'établir un diagnostic dès l'entrée en vue de préfigurer une réorientation vers le dispositif le plus adapté à la situation des ménages.

Par ailleurs, le 115 continue de développer des solutions complémentaires aux nuitées hôtelières, en collaboration avec les services de l'État. L'objectif est de compenser une demande toujours plus importante, face au nombre de place en diminution.

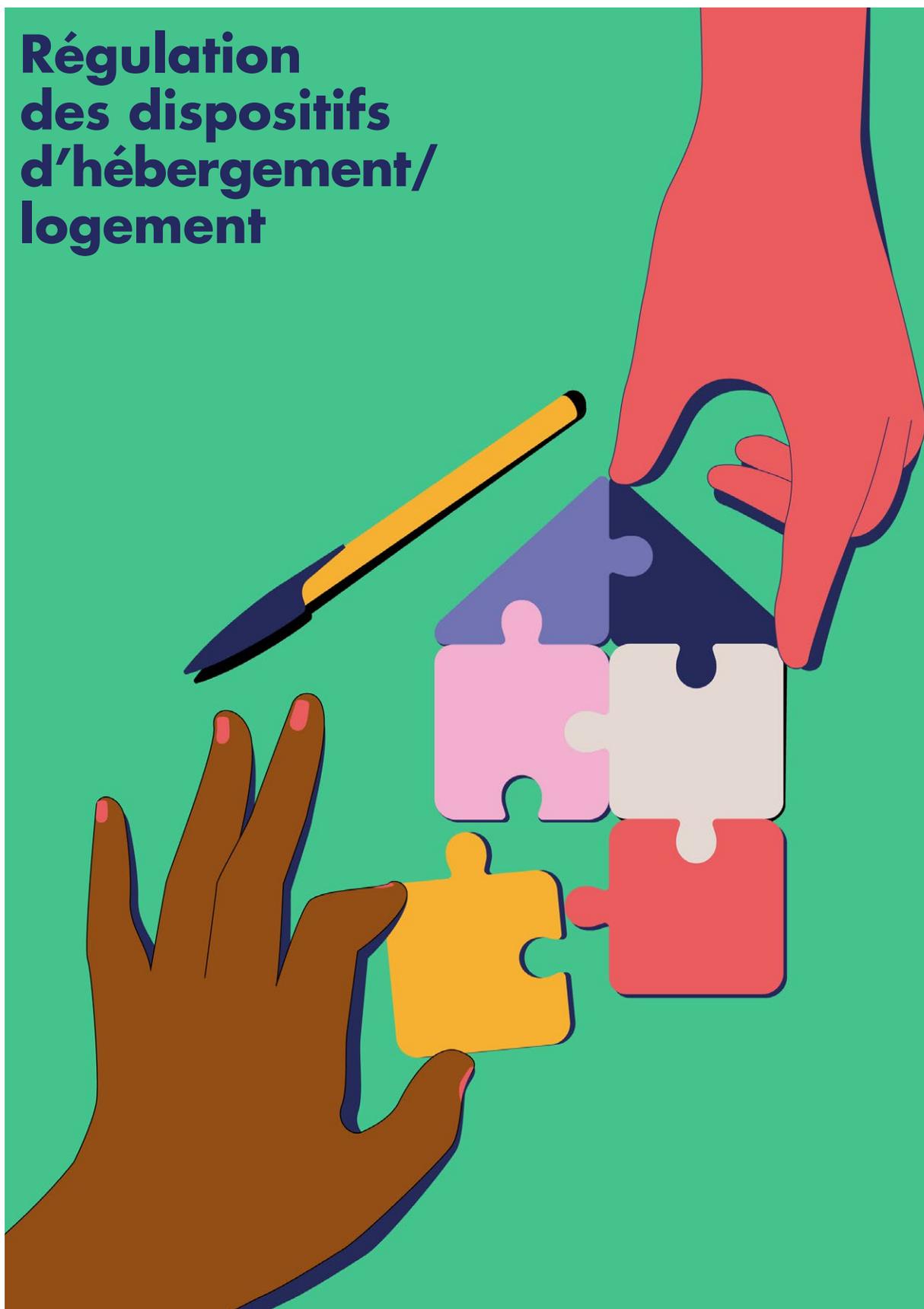
Ainsi le SIAO poursuit son travail, visant à la constitution d'un vivier plus conséquent de places en CHU, accessibles sans évaluation sociale. Un certain nombre de ménages pour lesquels la solution hôtelière n'est pas toujours adaptée peuvent nécessiter un accompagnement de proximité lié à de l'hébergement. L'effet recherché est donc que cet accompagnement soit un support à la résolution des problématiques spécifiques. Ce type de solution est davantage accessible pour certains types de publics de plus en plus exclus du dispositif hôtelier, tels que les ménages sans enfant.

L'un des principaux objectifs est de prévoir ce déploiement en réorganisant les activités mais également en renforçant les équipes.

Si en 2023 l'un des buts visés était déjà de préfigurer la mise en place d'une gestion différenciée des appels, en fonction des différentes typologies des demandes ménages, il s'avère que les contraintes externes nous ont conduit à devoir reporter ce projet. Il devrait néanmoins voir le jour en 2024 afin de pouvoir mieux gérer les files d'attente du 115 et ainsi réduire le temps moyen d'attente.

Dans un contexte de tension forte du dispositif, laissant de plus en plus de personnes à la rue, un enjeu important attend les régulateurs des équipes mobiles d'aide. À cet effet, le SIAO a obtenu les moyens de développer et de déployer un outil commun, en y associant les EMA. L'objet vise à améliorer la communication entre les équipes afin d'opérer un meilleur suivi du parcours des ménages à la rue et de leur permettre d'en sortir.

Régulation des dispositifs d'hébergement/ logement



23 397 DEMANDES
D'HÉBERGEMENT
OU DE LOGEMENT
EN PERSONNES
(11 601 MÉNAGES)



54,5 %
DE PRÉCONISATIONS
LIÉES À UN DISPOSITIF
D'HÉBERGEMENT
45,5%
DES PRÉCONISATIONS
LIÉES À UN DISPOSITIF
DE LOGEMENT



1 145
MÉNAGES ADMIS
SUR UNE PLACE
D'HÉBERGEMENT,
SOIT **2 667** PERSONNES



6 383 PLACES
D'HÉBERGEMENT
OUVERTES FIN 2023



264 MÉNAGES
ADMIS DANS
UN LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ
OU ADAPTÉ



284 MÉNAGES,
SOIT **906** PERSONNES
ADMISES
DANS LE DISPOSITIF
D'INTERMÉDIATION
LOCATIVE SOLIBAIL



1 468 MÉNAGES
LABELLISÉS,
SOIT **3 056**
PERSONNES



747 MÉNAGES SOIT
1 619 PERSONNES
RELOGÉES
APRÈS
LABELLISATION



INTRODUCTION

Le pôle de régulation des dispositifs d'hébergement et de logement a connu **une année de stabilisation de ses effectifs au sein des dispositifs historiquement régulés**, ainsi qu'un accroissement lié à deux nouvelles missions confiées par les services de l'État.

• Intermédiaire locative Ukraine :

- les services de l'État ont missionné le SIAO 93 pour assurer les orientations des ménages ukrainiens, pris en charge en hébergement d'urgence dédié, vers un nouveau dispositif ad-hoc : l'intermédiation locative. Au-delà des orientations telles que réalisées pour l'ensemble des dispositifs historiquement régulés par le SIAO 93, une mission d'étude sur la faisabilité de captation en lien avec le besoin des ménages a été effectuée tant en termes de localisation, de coût, que de typologies. Le SIAO 93 a recruté une chargée de mission dédiée à cette mission en janvier 2023.

• Contrat engagement jeunes -Jeunes en rupture (CEJ-JR) :

- la DIHAL a financé auprès de l'ensemble des porteurs de SIAO un poste dédié au suivi et conseil des prescripteurs accompagnants les jeunes adultes ayant signé un contrat d'engagement jeune-jeune en rupture. L'objectif est de faciliter leur insertion professionnelle dès lors que ces jeunes rencontrent des difficultés d'hébergement-logement. Le SIAO 93 a recruté un chargé de mission dédié à cette mission en janvier 2023.

En 2023, l'ensemble de l'équipe a réalisé 277 réunions partenariales et 115 visites de structures. 156 réunions et visites ont porté sur les dispositifs d'hébergement et 171 sur les dispositifs de logement. 65 réunions et visites ont concerné les dispositifs dédiés à des publics spécifiques (jeunes et ukrainiens).

L'année a également vu naître une **nouvelle instance : la commission territoriale du SIAO dédiée au logement**, dite CTL-S. Cette dernière est dédiée aux référents sociaux qui rencontrent des difficultés ou qui ont besoin d'informations quant aux attendus des gestionnaires/bailleurs afin d'y orienter les ménages accompagnés.

En octobre 2023 est paru **le nouveau Repère du SIAO 93**, fruit d'un important travail qui a mobilisé toute l'équipe du pôle. L'objectif de ce document était de réunir toutes les informations nécessaires aux prescripteurs du territoire afin qu'ils puissent s'y référer à chaque fois qu'ils en ont besoin. Ce document est toujours disponible sur le site d'Interlogement93.

Le pôle a observé tout au long de l'année **des obstacles aux orientations** déjà relevés en 2022 :

- la pénurie de travailleurs sociaux, qui semble s'installer, a engendré des difficultés pour les ménages à disposer d'évaluations sociales à jour, élément décisif pour permettre leur orientation vers les dispositifs d'hébergement-logement ;
- la réduction des capacités d'accompagnement des structures a continué de mettre à mal le principe d'inconditionnalité de l'accueil ;
- une hausse des délais de régularisation des personnes aux droits incomplets qui engendre le blocage de ménages dans leurs parcours d'insertion, les contraignant à rester au sein de dispositifs d'hébergements alors qu'ils seraient suffisamment autonomes pour être relogés, mettant à mal la fluidité nécessaire à l'ensemble des dispositifs.

Si le maintien de la hausse du nombre de places d'hébergement dédiées au SIAO 93 reste une source de satisfaction (+ 9 % entre 2022 et 2023), il est à noter que celle-ci commence à s'infléchir par rapport aux années précédentes (+ 35 % entre 2020 et 2021 et + 30 % entre 2021 et 2022).

De **nouvelles structures de logement accompagné/adapté ont ouvert**. Néanmoins, la majorité de ces ouvertures ont concerné des dispositifs identifiés par le SIAO comme inadaptés aux publics en demande (résidences étudiantes, résidences jeunes actifs), tandis que le seuil d'accès au logement accompagné adapté demeure un obstacle majeur à la réponse aux besoins de logement.

Enfin, le SIAO 93 s'est engagé dans plusieurs **groupes de travail** débutés ou poursuivis en 2023, dans le but d'améliorer la capacité des dispositifs de l'AHJ à répondre aux besoins du territoire et la capacité des SIAO à assurer le rôle de régulateur.

MISSIONS

Analyse des besoins et suivi des pratiques

Recenser l'ensemble des places d'hébergements, de logements adaptés, accompagnés et intermédiés.

Participer au traitement équitable des demandes et faire des propositions adaptées aux besoins des personnes.

Contribuer au suivi des parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation.

Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.

Accompagner/former les gestionnaires quant aux potentialités de sorties des personnes.

Former les prescripteurs quant aux orientations possibles dans les différents dispositifs.

Animer les diverses commissions.

ÉQUIPES



6
chargés de missions
dispositifs d'hébergement

4
chargées de missions
dispositifs logements

1
chargée de mission
IML Ukraine

CEJ-JR

Accompagner les prescripteurs travaillant auprès des jeunes adultes ayant signé un CEJ-JR, dès lors que ces jeunes rencontrent des difficultés d'hébergement-logement.

1
chargé de mission
CEJ-JR

Relogement

Soutenir les services par des actions de traitement et des opérations de suivi.

Assurer la traçabilité des demandes, des propositions entrantes et des orientations.

Assurer la mise à jour quotidienne des outils.

7
chargées de relogement

Responsables

Encadrer l'équipe

1
responsable de pôle

1
responsable adjoint

1. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE PAR LE SIAO 93

Le SIAO 93 applique **une durée de validité de 4 mois** pour chacune des demandes reçues par l'intermédiaire du système d'information SI-SIAO. Si la première demande ne donne pas lieu à une orientation, un même ménage peut alors faire l'objet de plusieurs demandes au cours d'une même année. Aussi, un même ménage peut disposer de plusieurs demandes émanant de prescripteurs différents, en lien avec l'instabilité des parcours et le turn-over important au sein des services d'accompagnement du territoire.

Chaque demande reçue fait l'objet d'un traitement en partie automatisé : celui-ci vise à s'assurer de la complétude, de la cohérence des éléments indiqués avec la préconisation du prescripteur, ainsi que d'une identification de vulnérabilités spécifiques. Cette démarche permet d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes reçues. En effet, le contexte de forte augmentation du volume limite la capacité de traitement du SIAO 93 dans un délai correct.

L'ensemble des demandes avec une préconisation "logement" sont lues et traitées par les équipes du SIAO 93. Certaines demandes, dont la préconisation est "hébergement", sont traitées de manière automatique (inscription sur la liste d'attente "hébergement"), puis relues en commission.

A. LES DEMANDES REÇUES



En 2023, le SIAO 93 a reçu **23 397 nouvelles demandes exprimées en personnes**, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2022. L'augmentation est similaire en ménage (+ 37 %), passant de 8 464 demandes reçues en 2022 à 11 601 en 2023.

PRÉCONISATIONS

55 % des demandes reçues en 2023 avaient une préconisation de type "Hébergement" : CHU, CHS, CHR, ALTHO

45,5 % des demandes reçues en 2023 avaient une préconisation de type "Logement" : résidence sociale avec ou sans accompagnement, Solibaïl, pension de famille, foyer de jeunes travailleurs, accès au logement social.

B. LES INSTANCES DE TRAITEMENT ET COMMISSIONS

LA COMMISSION DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE (CTD) HÉBERGEMENT

Cette instance a lieu tous les mercredis matin. Elle est composée de tous les partenaires du SIAO souhaitant s'y impliquer et est animée par les chargés de mission hébergement.

S'y déroule la lecture des demandes reçues relevant d'un dispositif d'hébergement et n'indiquant aucune vulnérabilité ou incohérence particulière. Ces demandes sont préalablement inscrites sur la liste d'attente « hébergement » dans le SI-SIAO. Il s'agit plus particulièrement de vérifier la conformité des prétraitements réalisés et de vérifier qu'aucune information indiquant une vulnérabilité ou une urgence particulière n'ait été oubliée.

43 commissions

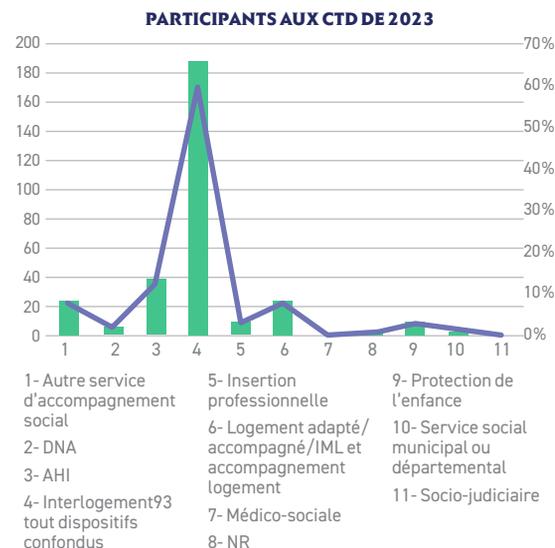
4 373 demandes traitées

316 participants

principalement des travailleurs sociaux internes à l'association : 59 %

Si nous pensions que la représentation très importante des travailleurs sociaux d'Interlogement93 en CTD en 2022 était liée à la fin de la période Covid, il s'avère que l'année 2023 infirme fortement cette idée.

L'objectif de ce traitement collectif est autant un travail collaboratif visant la relecture des demandes qu'un espace d'échanges à visée pédagogique.



LA COMMISSION DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE LOGEMENT

Cette instance interne vise les demandes dont la préconisation relève d'un dispositif lié au logement (accompagné, adapté et intermédiation locative). Elle vise également celles dont la préconisation relève de la reconnaissance du caractère prioritaire de l'accès au logement social.

Elle est assurée par les chargées de relogement et les chargées de mission logement.

En 2023, nous avons modifié cette instance par rapport aux années précédentes, en concentrant ce temps les jeudis matin uniquement.

45 commissions

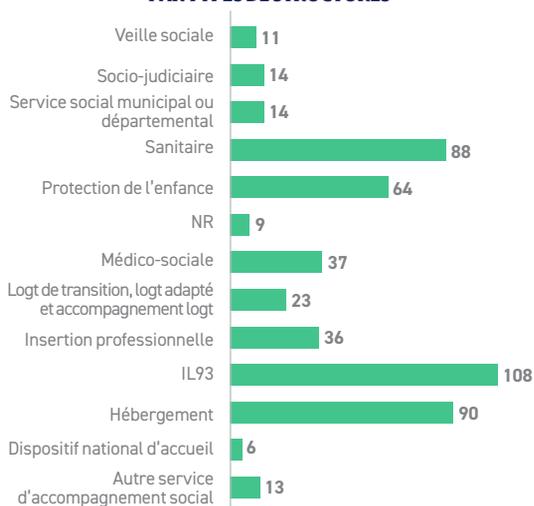
**2 107 demandes traitées :
« logement » SI-SIAO**

Le traitement de ces demandes relève de l'utilisation de 3 outils : le SI-SIAO, le Système national d'enregistrement et Syplo.

Ces deux commissions du traitement de la demande ont dû sanctionner 2 971 demandes comme « à compléter », à défaut d'avoir les éléments indispensables à leur traitement (éléments disponibles dans le Repères 2023).

LA CONCERTATION TERRITORIALE DU SIAO (CTS)

PARTENAIRES PRÉSENTS EN CTS EN 2023 PAR TYPES DE STRUCTURES



La CTS, fusion des anciennes CTU et CPO, se tient tous les vendredis matin depuis 2014. Sans inscription, cette instance permet à tous les partenaires du territoire de **venir présenter une situation complexe**

et/ou d'apporter des éclairages sur les poursuites de l'accompagnement.

La CTS est un espace d'échanges pluridisciplinaires qui permet également de créer du lien entre les professionnels de la Seine-Saint-Denis. Chaque participant peut présenter une situation d'accompagnement et apporter son expertise, l'objectif étant de permettre au professionnel qui présente une situation de repartir avec des pistes et/ou axes de travail et de réflexion. La CTS n'a pas vocation à trouver des places d'hébergement/logement mais permet plutôt un **temps de réflexion collectif autour des situations présentées**. Cette instance permet également de **partager les informations et les actualités du SIAO** : données du 115, ouvertures ou fermetures de structures et de recueillir les constats et les besoins identifiés dans le territoire.

La CTS est animée par les chargés de mission du service ;

- Sont également présents, à chaque séance :
 - l'EMSP (équipe mobile santé précarité) d'Interlogement93 ;
 - des professionnels des EMPP (équipe mobile psychiatrie précarité).

Depuis 2020, en raison de la crise sanitaire, la CTS était passée au format distanciel via l'application Teams dont le lien de connexion est largement diffusé sur le site internet d'Interlogement93, par envoi de mail mensuel et dans les signatures des équipes.

Fin 2022, cette instance a repris sous un format "mixte" : distanciel et présentiel, grâce à un équipement dédié. Ce format, permettant à un plus grand nombre d'y participer, se révèle plus dynamique et a été poursuivi en 2023.

42 commissions

513 participants
soit une moyenne de 12 participants par CTS,
chiffres quasi identiques à 2022.

167 situations étudiées

Les professionnels qui la fréquentent sont majoritairement issus des secteurs du médico-social (24 % des participants), de l'hébergement (17 %) et de la protection de l'enfance (12 %). Viennent ensuite les secteurs de l'insertion professionnelle, les services sociaux municipaux et départementaux et le socio-judiciaire.

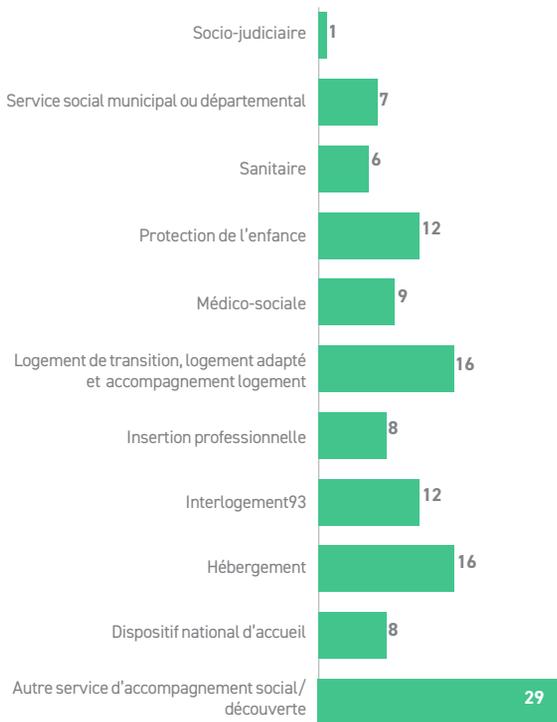
La fréquentation de l'instance et la multitude des situations présentées confirment que la CTS continue de répondre aux besoins des professionnels du territoire.

LA CONCERTATION TERRITORIALE LOGEMENT (CTL) DU SIAO

20 commissions
124 participants
80 situations présentées

Au début du second trimestre 2023, le SIAO a mis en place une nouvelle instance de concertation, ayant pour objectif de **permettre à tout référent social** rencontrant des difficultés dans l'accompagnement des ménages vers leur relogement de **venir échanger avec les chargées de mission logement du SIAO 93**.

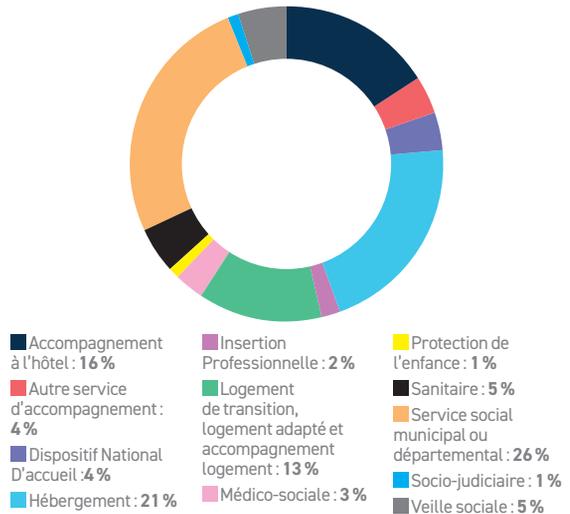
PARTENAIRES PRÉSENTS EN CTL-S EN 2023 PAR TYPES DE STRUCTURES



Instance bimensuelle, uniquement en présentielle pour les travailleurs sociaux rencontrant des difficultés ou ayant des questions afin d'avoir les dossiers les plus recevables possibles pour les gestionnaires/bailleurs.

C. LES PRESCRIPTEURS

TYPE DE PRESCRIPTEUR À L'ORIGINE DE LA DEMANDE



Plus d'un quart des demandes reçues par le SIAO 93 en 2023 étaient transmises par un service social dit "de droit commun", essentiellement composé du service social du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. Ensuite, les professionnels exerçant au sein des dispositifs d'hébergement auprès des ménages mis à l'abri à l'hôtel représentent les deux autres catégories les plus représentées.

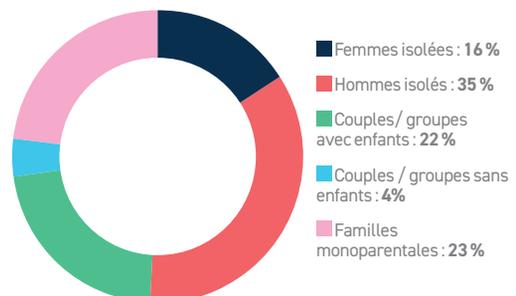
D. LA TYPOLOGIE DES DEMANDEURS

L'ensemble des demandes reçues concernent **9 975 ménages différents en 2023**, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2022.

Une augmentation plus forte est constatée sur le nombre de demandes reçues par rapport au nombre de ménages différents, indiquant cette année un taux de renouvellement plus important en lien avec l'absence de proposition d'hébergement ou de logement dans les 4 mois suivant la réception de la demande.

Les hommes seuls représentent la typologie de ménage la plus représentée parmi l'ensemble des ménages en demande au cours de l'année 2023 (35 %).

COMPOSITIONS FAMILIALES DES MÉNAGES EN DEMANDES



Focus Jeunes

Mise à l'abri, hébergement, logement : les demandes des jeunes (18-25 ans) en Seine Saint Denis.

La part du **public jeune** représente **plus de 10 % des demandes totales transmises au 115-93**. Les jeunes qui font appel au numéro d'urgence sociale sont principalement des femmes. Celles-ci représentent 64 % de l'ensemble des jeunes. La plupart des jeunes en situation d'errance en Seine-Saint-Denis vivent seuls à la rue (63 %). Les femmes seules ainsi que les femmes seules avec enfants représentent plus d'un tiers des jeunes sans domicile. Ces jeunes se retrouvent à la rue principalement à la suite de ruptures familiales. La question des violences intrafamiliales, des grossesses suscitant la désapprobation de la famille ou les mariages non désirés constituent les motifs d'errance les plus souvent évoquées par ces jeunes femmes.

Le public jeune représente 14 % des demandes d'hébergement et de logement transmises par des prescripteurs. 87 % des demandes transmises au SIAO 93 sont le fait d'un ménage composé d'une seule personne. Plus de la moitié des demandes des 18-25 ans proviennent d'hommes seuls.

de places ces 4 dernières années, le parc d'hébergement continue à augmenter en 2023.

En effet, si le parc a connu une augmentation de 93 % du nombre de places/personnes entre 2020 et 2023, ce qui représente des augmentations annuelles de 30 à 35 % entre les années 2020 et 2022, la dynamique baisse entre 2022 et 2023 avec la création de 512 places, soit une augmentation de 9 %. Ces nouvelles places correspondent à des transformations de places hivernales ou hôtelières en places pérennes d'hébergement. Elles n'ont donc pas toujours induit l'orientation de nouvelles personnes puisqu'elles étaient déjà occupées lors de leur ouverture dans le parc de places d'hébergement régulées par le SIAO 93.

En 2023, l'équipe hébergement a réalisé 1 448 positionnements.

22 % d'entre eux étaient des réponses aux besoins de structures d'hébergement de réorientation de ménages déjà pris en charge pour divers motifs :

- changements de compositions du ménage ;
- évolution des besoins du ménages ne correspondant plus au projet de service de la structure ;
- limitation de la durée de prise en charge sur certaines structures spécifiques (telles que les structures pré et post maternité) ;
- conditions d'accueil devenant inadaptées au vue des situations de santé des personnes...

En lien direct avec la saturation du dispositif de mise à l'abri, le service a connu en 2023 une situation de tension accrue générée par une augmentation significative du nombre de signalements reçus de la part des partenaires acteurs de terrain.

À partir du second trimestre, dans un contexte de réduction du nombre de nuitées hôtelières, le SIAO 93 a priorisé les orientations des publics pris en charge par le 115 afin de limiter les remises à la rue. Ce choix a néanmoins eu un impact sur d'autres publics pourtant souvent en plus grande précarité d'hébergement. Ces orientations se sont avérées être particulièrement délicates pour l'équipe car elles concernaient des ménages peu habitués aux contraintes inhérentes à la prise en charge en structures d'hébergement : chambres partagées, nouvel ancrage, respect d'un règlement intérieur strict, obligation d'adhérer à l'accompagnement social, etc. Cela a nécessité des liens plus forts avec les prescripteurs du territoire, notamment les plateformes d'accompagnement social à l'hôtel (PASH). Un travail important de mise en relation avec les PASH des autres territoires a été mis en œuvre durant le deuxième semestre afin de pourvoir aux orientations nécessaires notamment vers les 36 structures hors département (27 % de l'ensemble des structures régulées par le SIAO 93).

2. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

A. LES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

Régulation des dispositifs d'hébergement 2023

1 315 places ménages
mises à disposition

1 448 ménages positionnés

1 145 ménages admis
sur les places mises à disposition

	Nbr de places		Mises à dispositions		Positionnements			Refus connus		Admissions	
	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Structures	Mén.	Pers.		
CHU	4 436	993	2 256	1 141	2 637	123	90	908	2 204		
CHS	243	68	114	76	118	11	7	56	91		
CHRS	1 303	158	260	178	319	16	18	143	251		
Altho	401	96	133	53	172	9	5	38	121		
Total	6 383	1 315	2 763	1 448	3 246	159	120	1 145	2 667		

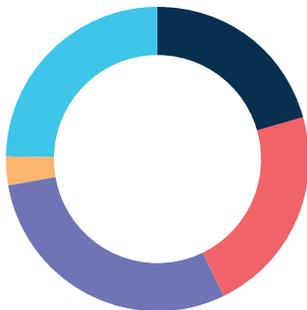
Malgré une inflexion de la cadence d'évolution du nombre

ÉVOLUTION EN MÉNAGES DES MISES À DISPOSITION-POSITIONNEMENTS-ADMISSIONS EN HÉBERGEMENT 2020-2023



PROFIL DES MÉNAGES ADMIS :

TYPOLOGIE DES MÉNAGES ADMIS EN STRUCTURES D'HÉBERGEMENT EN 2023



- Hommes seuls : 237
- Femmes seules et enceintes : 253
- Fam. mono : 339
- Couples : 33
- Couples avec enfant(s) : 282

Tout comme en 2022, les personnes isolées font presque part égale avec les autres typologies (45 % en 2023, 49 % en 2022) en termes d'admissions en ménages. Si l'on observe en personnes admises, la situation est toute autre puisque ce sont près de 80 % de ménages avec enfant(s) (familles monoparentales ou couples) qui intègrent une structure d'hébergement en 2023.

En conséquence de la réduction des capacités de prise en charge du 115 à répondre aux besoins des personnes en errance ou à la rue, le pôle a augmenté le nombre d'orientations et d'admissions pour ce type de publics. Sans surprise, la baisse de solutions hivernales a entraîné mécaniquement la baisse des admissions de ces ménages vers une solution pérenne.

En lien avec l'opération fluidité accélérée (OFA) du deuxième semestre 2023, le nombre de personnes prises en charge au sein d'hôtels 115 admises en structure d'hébergement est plus important que les années précédentes (420 pers. en 2022 pour 709 en 2023 soit 27 % du total des personnes admises).

B. LA RÉGULATION DES DISPOSITIFS DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ/ADAPTÉ (hors RS-ASLL)

La régulation des dispositifs de logement accompagné/adapté

751 places (ménages) mises à disposition
326 ménages positionnés
58 ménages admis sur les places mises à disposition

	Nbr de places	Mises à dispositions	Positionnements		Admissions	
	Pers.	Mén.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.
ALT	870	40	40	40	23	23
Dispo. Jeunes	1 600	418	134	134	61	62
FTM	8 500	106	5	5	1	1
PF/RA	350	19	25	27	12	13
RS	5 630	168	122	127	61	65
Totaux	16 950	751	326	333	158	164

Au cours de l'année 2023, le SIAO a reçu 751 mises à dispositions (636 en 2022), qui ont abouti à 164 admissions (176 en 2022) soit un taux de 22 % (27 % en 2022). 48 % des places disponibles ont fait l'objet d'au moins un positionnement (47 % en 2022).

L'inadéquation entre la nature des places mises à disposition et les besoins des ménages pour lesquels une demande est adressée au SIAO 93 avait déjà été soulignée en 2022 et le constat se confirme en 2023. Les résidences jeunes actifs (RJA), étudiantes (Res. Etu), jeunes en mobilités (RJAM) et les foyers de travailleurs migrants (FTM) sont les dispositifs pour lesquels le SIAO 93 présente le taux de positionnements le plus faible à défaut de candidatures ou de publics acceptants les contraintes qui leurs sont inhérentes (respectivement 9 %, 13 %, 12 %, 5 %).

Au-delà du défaut de vivier de candidatures, les taux de succès des positionnements ne dépassent pas 60 %, quels que soient les dispositifs observés, y compris ceux avec les taux les plus élevés :

- places allocation logement temporaire (ALT) : 58 % ;
- foyers de jeunes travailleurs (FJT) : 48 % ;
- résidences sociales (RS) : 49 %.

PROFIL DES MÉNAGES POSITIONNÉS ET ADMIS

Afin d'optimiser la mobilisation de ces dispositifs, un travail a été mené par les équipes du SIAO en 2023 sur la conformité entre l'identification de ces dispositifs par

les prescripteurs, les éléments transmis dans les évaluations sociales et les attentes des gestionnaires. 280 demandes ont été étudiées laissant apparaître que :

- dans **22%** des situations étudiées, le dispositif n'était pas identifié par le prescripteur alors que le ménage pouvait en relever au regard de ses ressources et de sa situation administrative ;
- **40%** relevaient bien d'un dispositif de logement accompagné mais les éléments transmis dans le SI-SIAO et/ou dans la demande de logement social étaient incomplets au point de rendre l'orientation irréalisable sans demande de compléments ;
- seulement **3%** des demandes étaient orientables en l'état par le SIAO.

Grâce à cet important travail réalisé par les deux chargées de relogement en charge du traitement des demandes de ces dispositifs, nous avons une compréhension plus claire et précise du chemin à parcourir avec les prescripteurs pour une meilleure adéquation entre les besoins des publics et les dispositifs.

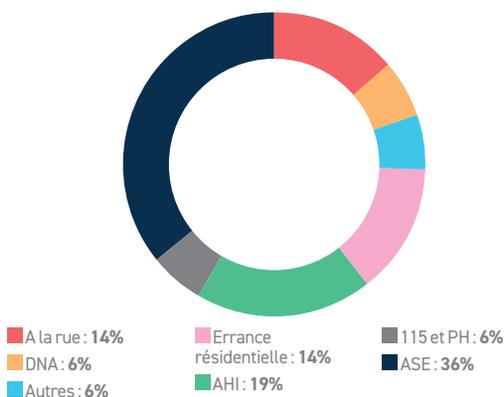
Parmi les ménages admis :

Comme les années précédentes, les hommes isolés sont largement bénéficiaires de ces dispositifs de logement accompagné (69 % des admis), une hausse significative d'admissions de femmes seules (27 %) est à noter. Les couples et ménages avec enfants restent très à la marge dans ces admissions (4 %).

- 49 % disposaient de revenus issus exclusivement d'un emploi (55 % en 2022).
- 23 % disposaient de ressources liées exclusivement à des prestations sociales (27 % en 2022).
- 28 % cumulaient des revenus de ces deux ressources (17 % en 2022)

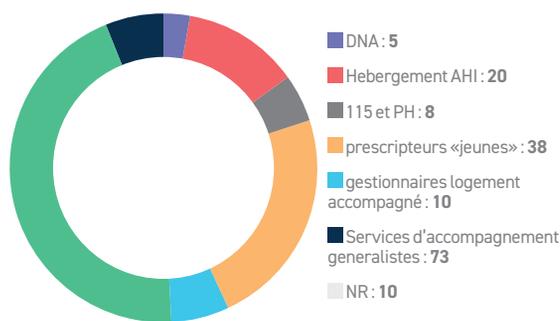
Si le taux de ménages admis en CDI reste stable à 35 %, on note l'importance comme les années précédentes des contrats de professionnalisation et contrats aidés (43 % en augmentation de 4 points par rapport à 2022). Le revenu moyen des ménages admis était de 1 135€ soit une hausse de 8 % par rapport à 2022.

SITUATION DES MÉNAGES AU REGARD DE L'HÉBERGEMENT AVANT POSITIONNEMENT EN 2023



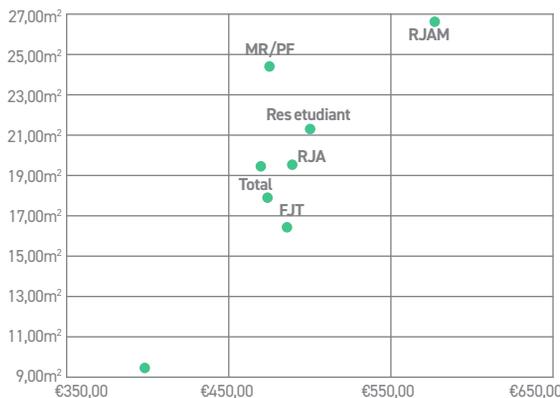
La situation d'hébergement des ménages préalable au positionnement a peu changé entre 2022 et 2023 si ce n'est une hausse importante de l'errance résidentielle (30 % en 2023 pour 20 % en 2022) et une baisse importante des ménages du DNA (6 % en 2023 pour 18 % en 2022).

TYPES DE PRESCRIPTEURS DES MÉNAGES ADMIS EN LOGEMENT ACCOMPAGNÉ EN 2023



Sans surprise au vu de la situation des ménages orientés, les prescripteurs des ménages admis relèvent en forte majorité de services d'accompagnement généralistes, tels que les services de circonscriptions du département ou services sociaux municipaux (44 %), et de services ayant vocation à accompagner les « publics jeunes » tels que missions locales, Aide sociale à l'enfance et associations financées par l'ASE (23 %).

LOGEMENT ACCOMPAGNÉS/ADAPTÉ (Hors Solibail) - SUPERFICIE ET REDEVANCE



La difficulté à mobiliser les logements accompagnés et adaptés se confirme en 2023, en raison de l'inadéquation entre les profils des personnes en demande et les critères et exigences des gestionnaires. Ces derniers déclarent ne plus être en capacité d'assurer le risque financier lié à l'acceptation de candidatures portées par des publics en situation financière moins favorables, comme cela a pu être le cas avant 2022. Ces contraintes s'imposant à eux seraient très fortement liées à la hausse des frais d'exploitation de leurs structures.

C. LA RÉGULATION DES RÉSIDENCES SOCIALES AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

35 réunions partenariales

4 visites structures

Nbr de places (totales)	Mises à dispositions (totales)	Positionnement (totaux)		Admissions (totales)		
		Logt.	Mén.	Mén.	Pers.	Mén.
580 dont 234 Contingent Préfectoral	153 dont 99 CP		286	571	106	220

Pour la deuxième année consécutive, le SIAO 93 s'est vu confier la mission de réguler les logements de la contingence préfectorale, disponibles au sein des résidences sociales avec accompagnement social, dites RS-ASLL. Ce dispositif dispose d'un processus spécifique de validation d'une candidature puisqu'avant toute orientation, dont celles du SIAO 93, une labélisation par le conseil départemental au titre du fond de solidarité logement (FSL) doit être validée au sein de la commission d'attribution des aides et recours (CDAAR).

Le parc est composé de 18 résidences pour 580 logements (dont 234 de la contingence préfectorale) avec 8 opérateurs différents qui assurent l'accompagnement social des familles résidentes. En 2023, le SIAO 93 a reçu 99 mises à disposition du contingent préfectoral et 54 logements d'autres réservataires non mobilisés via d'autres contingents. Les logements mis à disposition faisaient en moyenne 24,7 m² pour une redevance mensuelle de 572 €.

TYPOLOGIES DES LOGEMENTS RS-ASLL MIS À DISPOSITION EN 2023



En 2023, les dossiers de 271 ménages ont été étudiés et 187 ont abouti à une orientation. Ces 187 ménages ont été orientés 286 fois.

En effet, l'autre spécificité de ce dispositif repose dans le fait qu'il est demandé aux réservataires d'envoyer, dans la mesure du possible, 3 candidatures par logement mis à disposition. Cette pratique est équivalente à celle du relogement dans le logement social.

Ainsi, ces 286 positionnements ont permis les admissions de 106 ménages pour 220 personnes. Ces dernières étaient au préalable prises en charge :

- pour 27 % en structure d'hébergement et dans le DNA,
- pour 16 % en hôtel 115,
- 44 % d'entre elles étaient en errance résidentielle,
- pour 16 % l'information communiquée n'était pas exploitable.

En lien direct avec la typologie de logements proposés, les ménages composés de 1 à 3 personnes représentent plus de 90 % des admis, dont 60 % sont des familles monoparentales. Les prescripteurs des ménages admis sont majoritairement les travailleurs sociaux des circonscriptions et centres communaux d'action social (53 %) ce qui est directement lié au financement FSL. Les travailleurs sociaux des structures d'hébergement sont prescripteurs à hauteur de 13 % et la PASH93 de 8.5 %.

La répartition des ressources des ménages admis en 2023 :

- Cumul emploi et prestations sociales : 30 %
- Uniquement de l'emploi : 23 %
- Uniquement des prestations sociales : 47 %

D. LA RÉGULATION DU DISPOSITIF SOLIBAIL

20 visites structures

33 réunions partenariales

	Nbr de places	Mises à dispo	Positionnements		Refus	Admissions	
			Logt.	Mén.		Mén.	Pers.
Solibail	1 479	339	454	1 411	158	284	906

Au 31 décembre 2023, le dispositif Solibail accueillait 6 626 ménages pour 22.077 personnes sur l'ensemble de l'Île-de-France, dont 58 % d'enfants. L'objectif de captation de 8 111 logements définis en 2022 reste le même et n'est donc toujours pas atteint (hausse de 3 % du nombre de logements entre 2022 et 2023) avec une légère baisse

du nombre de logements sur le département (-1%) liée à l'incapacité de reconstituer l'offre des logements rendus à leurs propriétaires du fait de trop faibles nouvelles captations (-21 % entre 2022 et 2023 de nouveaux logements Solibail).

Le processus de mise à disposition des logements Solibail diffère des autres dispositifs de logements accompagnés, dans la mesure où leur régulation se fait au niveau régional et non départemental entraînant pour les logements hors département une concurrence entre SIAO franciliens.

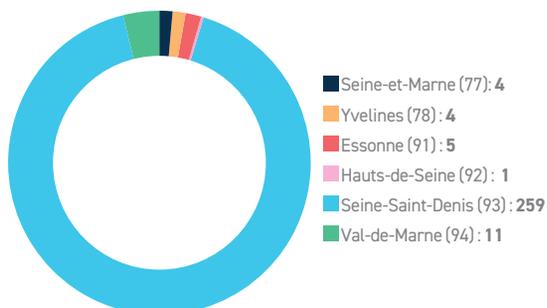
Les équipes du SIAO 93 ont réalisé 454 positionnements pour 1 411 personnes, soit une baisse de 13 % entre 2022 et 2023 principalement liée à la faiblesse des mises à dispositions et à une difficulté à pourvoir les logements disponibles hors département, et ce malgré un taux de positionnement sur logement disponibles de 99%. La perte entre positionnements et admissions résulte principalement de la reprise des logements annoncés comme disponibles mais ne l'étant pas réellement, ainsi que de la préemption de logements à la suite de l'orientation priorisée de réfugiés par les services du GIP-HIS.

Typologies des logements mis à dispositions	Logements	%
T1	25	7,4 %
T2	155	45,7 %
T3	129	38,1 %
T4	30	8,8 %

Les logements mis à disposition avaient en moyenne une superficie de 54 m².

En 2023, ce sont 284 ménages qui ont intégré un logement Solibail pour 906 personnes soit une baisse de 16 % en ménages et 19 % en personnes par rapport à 2022, sans surprises, puisque cela est mécaniquement lié au nombre de logements disponibles. 91 % de ces ménages ont été logés dans le département. En moyenne, l'admission de ces ménages a nécessité 1,37 positionnement.

DÉPARTEMENTS D'ADMISSIONS DES MÉNAGES SOLIBAIL EN 2023



Profil des ménages admis

Sans surprise, les trois quarts (75 %) des ménages admis en Solibail étaient précédemment pris en charge au sein d'un hôtel 115 (hausse de 8,5 points par rapport à 2022) :

- 13 % de ménages étaient préalablement en structure AHI ;
- 3 % en structures de veille saisonnière ;
- 2 % en DNA.

La proportion des ménages sortants d'hôtels 115 a encore augmenté cette année et est passée à 8 points au-dessus de la moyenne régionale.

En cohérence avec les attendus du public Solibail :

- 41 % des ménages admis étaient accompagnés par la PASH93 ;
- 24 % par un service d'action social ou de circonscription ;
- 19 % par une structure d'hébergement pérenne ou saisonnière ;
- 6.5 % par d'autres types de structures (ASE, logement accompagné, DAHO).

Répartitions des types de ressources des ménages admis en 2023

Cumul emploi et prestations sociales : 59 %	
Emploi uniquement : 20 %	Prestations uniquement : 20 %

On note des profils de ressources des ménages admis en Solibail légèrement différents entre 2023 et 2022. En effet 80 % des ménages avaient un emploi alors qu'ils n'étaient que 61 % en 2022 et 20 % des ménages ne disposaient d'aucune autre ressources que des prestations sociales alors qu'ils étaient encore 31,5 % en 2022.

Deux hypothèses d'interprétation de ces évolutions :

- Un durcissement des attentes des opérateurs Solibail en termes de situations économiques des ménages à l'entrée du dispositif ;
- et/ou des prescripteurs qui s'autorisent moins l'envoi de candidats sans une inscription déjà ancrée dans une dynamique d'insertion professionnelle.

E. LA RÉGULATION IML POUR LES PUBLICS UKRAINIENS

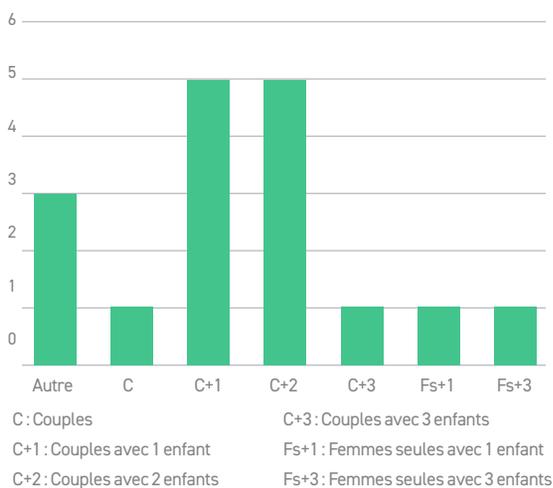
Le SIAO 93 a porté, **en 2023 une nouvelle mission sur la réorientation de ménages ukrainiens** à la suite de leur accueil initial dans des CHU dédiés. 3 opérateurs d'intermédiation locative étaient en charge d'assurer l'accompagnement des ménages relogés, ainsi que du lien avec les propriétaires.

L'opérateur Soliha avait en charge la captation des logements et pour la première fois, le SIAO 93, en partenariat

avec ce partenaire, a pu participer à l'étude de faisabilité de captation de logements et ce afin de faire coïncider logements et public. Après une proposition initiale de 47 logements, les échanges avec les propriétaires privés ont donné lieu à la mise à disposition au titre de l'intermédiation locative de 29 logements.

Sur ces 29 logements, seuls 10 ont été conservés pour l'orientation au regard des loyers demandés par les propriétaires et des ressources des ménages ukrainiens pris en charge en CHU. 17 ménages y ont été orientés.

COMPOSITIONS DES MÉNAGES ORIENTÉS VERS DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DÉDIÉE AU PUBLIC UKRAINIEN



Sur les 17 ménages orientés, 10 ont intégré un logement en intermédiation locative auprès des 3 opérateurs. Il s'agissait principalement de couples avec enfants, dont les ressources moyennes s'élevaient à 2 174€ mensuelles.

F. LA LABELLISATION SYPLO

1 468 ménages
soit 3 056 personnes labellisées en 2023.

747 ménages
soit 1 619 personnes
entrées dans le logement en 2023.

En 2023, le SIAO a reconnu 1 468 ménages prioritaires (3 056 personnes) au titre de l'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, soit une augmentation de 40 % du nombre de labellisations par rapport à 2022.

Cette hausse est due à deux facteurs. D'une part, le travail d'information évoqué lors du pré-

cédent rapport d'activité, auprès des prescripteurs du territoire concernant l'existence et la procédure de la labellisation au titre de l'article L.441-1 a favorisé un plus grand recours des prescripteurs du territoire à cette démarche. La publication d'une section dédiée à l'article L.441-1 dans le Repères a participé à cet effort de clarification des dispositions légales et réglementaires.

D'autre part, le SIAO 93 a opéré sur l'ensemble de l'année une distinction entre les attendus d'un dossier pour reconnaissance du caractère prioritaire et les attendus d'un dossier pour reconnaissance de la qualité de « prêt au relogement ». En conséquence, le seuil d'accès à la labellisation a été abaissé et le taux de réponses positives aux demandes de labellisation a augmenté.

Le profil des ménages labellisés est constant par rapport aux données de 2022. 57 % des ménages labellisés sont des personnes isolées (61 % en 2022) et 16 % sont des ménages de deux personnes (17 % en 2022).

87 % des ménages labellisés ne bénéficiaient pas d'une reconnaissance de priorité au titre du DALO (90 % en 2022).

Le profil des ménages au regard de l'hébergement/logement est conforme également à 2022. 53 % des ménages labellisés étaient accueillis en logement accompagné/adapté (dont 11 % en Solibail). 37 % des ménages étaient accueillis en structure d'hébergement (dont 10 % en dispositif DNA, 10 % en hôtel, 4 % en structure ACT et 10 % en hébergement d'urgence ou d'insertion).

LE RELOGEMENT DES MÉNAGES LABELLISÉS

La diminution du nombre de ménages relogés constatée entre 2021 et 2022 s'est confirmée en 2023, avec 747 ménages relogés (830 en 2022, 929 en 2021). Elle concerne toutes les principales contingences (État, Action Logement, Collectivités locales). La répartition par composition familiale est similaire à celle observée les deux années précédentes, et suit le profil des ménages labellisés par le SIAO 93 : 47 % des relogements concernaient des ménages d'une personne (51 % en 2022) et 35 % des relogements concernaient des ménages de 2 ou 3 personnes (33 % en 2022).

Ces compositions familiales sont les plus représentées parmi les ménages pris en charge dans les dispositifs associés à des labellisations au titre de l'article L.441-1 par le SIAO 93 et accueillant des profils de ménage plus proches du relogement (logement accompagné/adapté, Solibail – pour lesquelles des conditions de situation administrative et de ressources s'appliquent – contrairement aux dispositifs d'hébergement).

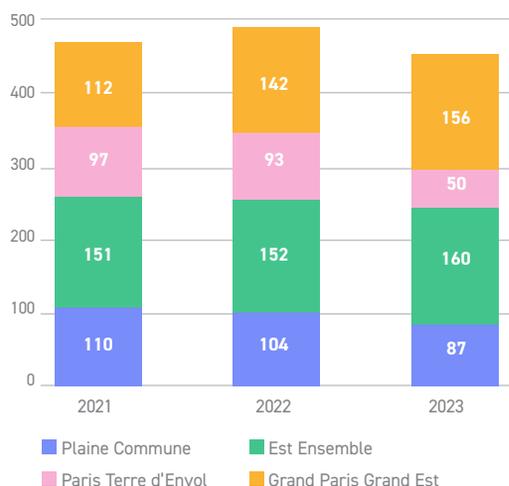
La part parmi les ménages relogés de ceux reconnus prioritaires a en revanche augmenté (24 % en 2023, 20 % en 2022). Le SIAO 93 a ritualisé et optimisé ses échanges avec le bureau d'accès au logement de l'UD-DRIHL 93 afin de mettre en évidence des ménages non seulement labellisés, mais également présentant des demandes de logement social dites « prêt au relogement ».

Plus largement, 69 % de l'ensemble des ménages reconnus prioritaires par le SIAO 93 au 31 décembre 2023 (toutes dates de labellisation confondues) avaient reçu au moins une proposition de logement. C'est le cas de 47 % des ménages labellisés en 2023. Ces proportions restent similaires à celles observées en 2022.

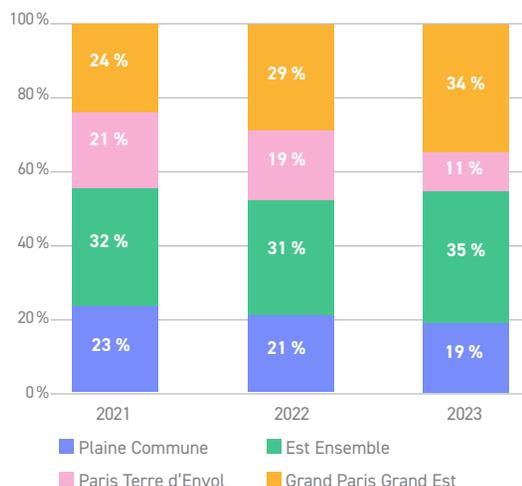
Au 31 décembre 2023, 2 754 ménages soit 3 168 personnes, ayant fait l'objet d'une labellisation par le SIAO 93 sont toujours en attente de relogement.

Le ralentissement du relogement soulève plusieurs sujets. Le stock total de ménages labellisés et en attente de relogement a augmenté de 2 402 à 2 754 entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, là où une baisse avait été observée entre 2022 et 2021. D'autre part, l'identification de ménages « prêt au relogement » pouvant conduire à de meilleures conversions de labellisation en relogement rencontre les limites des capacités d'accompagnement du territoire et des fortes exigences administratives dans la constitution des demandes de logement social. Enfin, la faible diversité des types de logement mise à disposition dans le parc social opère de fait une sélection aigüe parmi les ménages reconnus prioritaires.

RELOGEMENT DANS LE 93 CONTINGENCE ÉTAT - DES MÉNAGES SYPLOTÉS PAR EPT



RELOGEMENT DANS LE 93 CONTINGENCE ÉTAT - DES MÉNAGES SYPLOTÉS PAR EPT

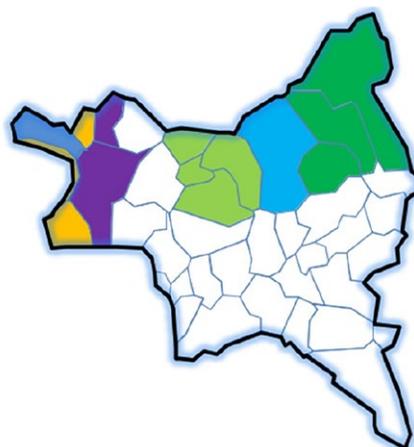


Constat : dans la répartition géographique des relogements opérés sur la contingence État en Seine-Saint-Denis, on observe une forte diminution de la part des relogements situés sur l'EPT Paris Terres d'Envol, et une augmentation des relogements situés sur Est Ensemble et Grand Paris Grand Est.

G. LA MISSION CEJ-JR

Depuis le début de l'année 2023, le SIAO 93 a pour mission **d'accompagner les 8 opérateurs Contrat d'engagement jeune-jeunes en ruptures (CEJ-JR) du territoire dans l'accès à l'hébergement-logement des jeunes qu'ils accompagnent dans leur insertion professionnelle**. Cette mission est actuellement portée par un chargé de mission.

Communes ayant un opérateur CEJ-JR sur le territoire en 2023 :



Au cours de l'année 2023, le SIAO 93 a été sollicité pour 46 jeunes âgés en moyenne de 21,4 ans. Les motifs d'entrée dans le dispositif de ces 46 personnes étaient une situation de rue pour 41 %, une errance résidentielle pour 26 % et une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance du département pour 11 % (information non fiable pour 21 % des publics). Plus de la moitié (56 %) de ces jeunes ont signé un CEJ durant l'année, 30 % se sont vu refuser la signature et 11 % étaient encore en attente au 31 décembre. Pour la moitié des jeunes ayant essuyé un refus de signature, le motif était l'absence d'un opérateur CEJ-JR sur la commune de référence.

Si initialement le dispositif prévoyait le repérage des jeunes les plus éloignés de l'emploi sur certains terri-

toires identifiés, le SIAO constate au bout d'une année d'activité que les sollicitations sont variées. Seuls 32 % des personnes ayant intégré le dispositif provenaient d'une interpellation d'un opérateur, 17% de ces sollicitations provenaient d'une mission locale, 9 % de l'ASE ou de la PJJ-SPIP et 41 % directement par les services du SIAO 93.

Le chargé de mission CEJ-JR a pu, en collaboration avec ses collègues en charges de la régulation des dispositifs, travaillé à l'orientation ou à la réorientation de 20 jeunes : 75 % vers des places d'ALT jeune et 25 % vers des places d'hébergement. Sur ces 20 orientations, 12 jeunes ont intégré les structures, 5 étaient toujours en attente au 31 décembre et 3 avaient refusé la proposition faite.





Si 2023 a été une année avec de nombreux travaux engagés, l'année 2024 verra ceux-ci se finaliser.

La contribution du SIAO 93 vise à améliorer l'harmonisation et l'adéquation entre les exigences des dispositifs et celles de leurs opérateurs d'une part, et les besoins et capacités des ménages en demande d'autre part. Elle vise également la réduction des délais de traitement, écueil qui augmente les besoins d'actualisation des dossiers par les intervenants sociaux. Ceci constitue un obstacle supplémentaire à l'accès aux dispositifs pour les personnes qui en ont besoin.

Le SIAO 93 place d'importantes attentes quant au nouveau référentiel Solibail.

En effet, il est attendu de ce dernier qu'il joue en faveur d'une meilleure adéquation entre les besoins des publics qui y sont orientés et les critères de priorité qui ne semblent désormais plus adaptés. Le travail sera réalisé avec l'ensemble des SIAO franciliens, les services de l'État au niveau régional et départemental, ainsi que les opérateurs porteurs du dispositif.

Comme pour le Solibail, le travail sur les **modalités d'orientation vers les résidences sociales avec accompagnement social** doit se poursuivre avec le conseil départemental et l'UD-DRIHL 93, afin d'améliorer la réactivité de ce dispositif et sa pertinence au regard des besoins exprimés.

L'équipe souhaite mettre en place des **temps de travail avec les opérateurs du logement accompagné** au regard des écarts importants et de l'hétérogénéité des pratiques sur le territoire. En effet, ces éléments sont souvent la cause de

refus des ménages ou de l'incompréhension de nos partenaires prescripteurs.

Fin 2023, le SIAO a remporté un appel à projet concernant les jeunes en risque de rupture pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou la Protection judiciaire de la jeunesse. La DRIETS nous a confié cette nouvelle mission dans le cadre du CEJ-JR et pour cela finance deux travailleurs sociaux, dont le recrutement aura lieu en 2024.

La mise en œuvre du **nouveau plan partenarial** de la gestion de la demande et l'information des demandeurs (PPGDID), au sein des 4 EPT du territoire, nécessitera en 2024 de nouveaux outils explicatifs. Ces outils seront à l'attention des référents sociaux du territoire, et le SIAO 93 compte les proposer au plus grand nombre.

Par ailleurs, nous avons accueilli très favorablement fin 2023 les propositions de l'UNAF0 pour que le **plan de traitement des foyers de travailleurs migrants** soit enfin terminé après 26 ans de travaux. L'objectif proposé étant une fin de ce plan en 2026, pour un dispositif encore trop important, sur le territoire, au regard des conditions d'accueil qui ne correspondent plus aux besoins des publics du SIAO 93.

Le SIAO 93 entend enfin poursuivre son effort d'information, auprès des acteurs du territoire, afin d'assurer la **transparence et la clarté des critères d'accès aux dispositifs de l'AHJ**. La diffusion du Repères et l'appui à la participation aux commissions animées par le SIAO (CTD, CTS) constituent les deux principaux leviers de cette démarche.

Observation Sociale, Systèmes d'Information et Actions Transversales (Ossiat)



2 850 PROFESSIONNELS



*DISPOSENT
D'UN COMPTE SI-SIAO*

86 SESSIONS DE
FORMATIONS



*AU FONCTIONNEMENT
DU SIAO ET DU SI-SIAO*

612 PARTICIPANTS

184 PROFESSIONNELS



*FORMÉS À L'UTILISATION
DE "LA PLATEFORME
DE L'INCLUSION"*



11 INSTANCES DE
COORDINATION

*DES ACTEURS
DE LA VEILLE SOCIALE*

67 ATELIERS DE TRAVAIL

*AUTOUR DE
L'APPLICATION ARIANE,*



165 UTILISATEURS

299 DEMANDES
D'INTERVENTIONS



*D'UNE ÉQUIPE
MÉDICO-SOCIALE REÇUES*

311 ACCOMPAGNEMENTS

*RÉALISÉS PAR
L'ÉQUIPE MOBILE
SANTÉ PRÉCARITÉ
(EMSP)*



INTRODUCTION

Le pôle “**observation sociale, systèmes d’informations et actions transversales**” (OSSIAT) travaille en collaboration avec l’ensemble des pôles opérationnels d’Interlogement⁹³ ainsi qu’avec les partenaires du territoire sur différentes thématiques.

L’équipe mobile santé précarité (EMSP), créée au cours de l’année 2022, a pu réaliser son activité sur une année pleine en 2023. Cette année a permis de consolider les pratiques, de collaborer avec les autres équipes du territoire et de travailler en lien avec le service “outils” sur la mise en œuvre d’un nouvel outil métier.

En parallèle, l’activité de **régulation des demandes d’intervention des équipes mobiles médico-sociales (EMMS)** a également fonctionné sur une année pleine pour la première fois, permettant ainsi d’identifier les besoins sur le territoire. Près de 300 demandes ont été reçues de la part d’une grande diversité de prescripteurs.

En 2023, le service “**observation sociale**” a été renforcé en lien avec le déploiement d’un projet de recherche portant sur la mise en œuvre des EMMS sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Une nouvelle personne a pu rejoindre l’équipe courant 2023.

Le service poursuit par ailleurs la production et la diffusion des indicateurs clés du SIAO 93, tout en travaillant sur des productions thématiques nécessaires à la meilleure connaissance des publics.

Le service “**outils**”, composé de 5 professionnels, travaille d’une part au déploiement et à la formation de l’application nationale SI-SIAO, et d’autre part au développement et à l’amélioration continue des outils métiers des services de l’association. L’application “Ariane”, conçue initialement en 2021, connaît désormais 3 interfaces différentes à destination de nouvelles équipes.

La mission relative à l’**insertion professionnelle** mise en œuvre en 2022 s’est poursuivie en 2023 dans l’objectif de favoriser les liens entre les structures d’hébergement et les structures d’insertion par l’activité économique (IAE).

La **coordination des acteurs de la veille sociale** poursuit ses actions en lien avec les accueils de jours et les équipes mobiles d’aides professionnelles du département. De nouveaux acteurs ont été conviés à participer à des rencontres autour de sujets spécifiques (santé, aide alimentaire, halte de nuit) afin d’élaborer ensemble de nouvelles solutions pour les personnes à la rue.

Tout au long de l’année, le SIAO 93 organise des **formations et des commissions** à destination de l’ensemble des prescripteurs du département, poursuivant sa volonté d’information et d’accessibilité aux services par les partenaires.

MISSIONS

ÉQUIPES

Systèmes d'informations

Déploiement du SI-SIAO

Développement et déploiement de l'application Ariane

Développement d'outils métier internes

Supports et formations internes et externes

1 responsable de pôle adjoint

1 chef de projet

2 chargées de mission SI-SIAO

1 assistante de pôle

Observation sociale

Consolidation et analyse des indicateurs du SIAO

Enquêtes et études relatives aux publics

2 chefs de projet

Recherche

Pilotage et mise en œuvre d'un projet de recherche action sur le déploiement des équipes mobiles médico-sociales en Seine-Saint-Denis

1 cheffe de projet

Santé

Régulation des équipes mobiles médico-sociale du territoire

Coordination des acteurs concourant à l'accès au soin des publics hébergés ou accompagnés

1 cheffe de projet

Equipe mobile santé précarité (EMSP)

Intervention médico-sociale auprès de publics éloignés du système de soins

Coordination des parcours dits "complexes"

1 coordinatrice

3 chargées de missions
"parcours de soins complexes"

Coordination acteurs de la veille sociale

Coordination des acteurs concourant aux dispositifs de veille sociale

1 chef de projet

Insertion professionnelle

Coordination des acteurs concourant à l'insertion professionnelle des publics hébergés ou accompagnés

1 chargée de mission

Transversale

Organisation des instances du SIAO
Communication du SIAO à destination des prescripteurs

Collaboration aux projets transverses du SIAO

1 chargée de mission SIAO

Pilotage du pôle

1 responsable de pôle

1. LA COORDINATION DES ACTEURS DE LA VEILLE SOCIALE

La coordination des acteurs de la veille sociale a été marquée par un prolongement de la dynamique observée en 2022, avec un approfondissement du partenariat, un renforcement des liens avec les acteurs de la santé et une poursuite de la réflexion sur la problématique du suivi social en accueil de jour.

Les réunions se sont poursuivies au même rythme que l'année dernière : 6 réunions plénières (avec participation de la Drihl) et 5 réunions techniques.

Ces dernières connaissent depuis janvier 2023 une participation régulière des CAARUD du territoire. En effet, ces acteurs ont exprimé leur intention d'être plus en proximité avec le champ de la veille sociale. Ils souhaitent être plus informés des évolutions du secteur des addictions et des possibilités existant sur le département pour une mise à l'abri de leur public. Ce rapprochement a permis, en lien avec le service santé du SIAO, l'organisation d'une réunion thématique : la prévention des addictions chez les publics précaires à l'occasion d'une réunion AVS élargie.

En 2023, le champ de la veille sociale a été particulièrement marqué par l'ouverture pérenne d'une halte de nuit à Saint-Denis. Avec une trentaine de places pour femmes et hommes seuls, la halte de nuit est un outil supplémentaire du dispositif de veille sociale, et il participe aussi au renforcement du partenariat avec les acteurs de ce champ. Offrant un répit de 3 nuitées par semaine aux personnes en errance, la halte fonctionne sur la base d'un partenariat entre les accueils de jour, les maraudes et la structure d'accueil. À ce titre, elle permet une prise en charge conjointe des personnes par ces trois chaînes de la veille sociale. Il en résulte des échanges d'informations entre l'équipe de la halte et celles des accueils de jour. Ce sont des opportunités d'évaluations qui peuvent venir alimenter le vivier des demandes d'hébergement au SIAO. Le renfort de l'équipe de la halte sur les capacités d'évaluation des publics en errance fait légèrement contre-poids à la dégradation constatée sur ce plan dans les accueils de jour. L'année 2023 a été effectivement marquée par une forte instabilité dans les équipes sociales des accueils de jour, avec de nombreuses démissions de travailleurs sociaux. Un diagnostic conduit en 2022 avait révélé une insuffisante dotation des accueils de jour en travailleurs sociaux. Épuisés, mettant à profit la forte tension sur le marché du travail social, nombre d'entre eux ont quitté leur poste dans les accueils de jour, créant une situation encore plus complexe et dégradée.

Après deux années marquées par une fréquentation relativement basse (du fait de l'épidémie de la COVID) l'activité des accueils de jour a retrouvé son niveau d'antan. Le nombre de passages est monté à 170 236. C'est 13 % de plus qu'en 2022, et même 4 % au-dessus du niveau de 2019, qui restait l'année de référence.

En attendant que les moyens supplémentaires sollicités auprès des financeurs voient éventuellement le jour, un rapide diagnostic a été conduit sur l'organisation du travail social. **Un certain nombre de préconisations ont été formulées dont :**

- le transfert des bonnes pratiques en termes de déploiement des interventions sociales ;
- la montée en compétences de certains membres des équipes des accueils de jour ;
- la généralisation à tous les accueils de jour d'interventions aidantes, comme la domiciliation et la prise en charge des problématiques psychologiques.

On pourrait sans doute y ajouter l'expérimentation de la pair-aidance. L'année 2024 devra voir un début de travail avec les accueils de jour sur ces différentes pistes.

2. OBSERVATION SOCIALE 2023

L'année 2023 est marquée par une expansion du pôle observation sociale : Interlogement93 a été lauréat d'un appel à projet sur une recherche-action portant sur les équipes mobiles médico-sociales de Seine-Saint-Denis.

L'étude MedSo93 est co-financée par l'Agence Régionale de Santé et la Fondation Hospitalière sur la Recherche sur l'exclusion sociale et la précarité. Pour mener à bien ce projet, une personne a été embauchée à temps plein à partir de novembre 2023. Deux stagiaires viendront compléter l'équipe de l'observation sociale de mars à août 2024.

Les principales missions du pôle observation sociale d'Interlogement93 se déclinent en trois grandes parties :

- la production d'indicateurs pour faciliter le pilotage et le suivi de différentes activités ;
- la production d'études et d'enquêtes. Les travaux mis en œuvre découlent de demandes (internes ou externes) liées à la nécessité d'approfondir des sujets jugés pertinents pour une meilleure connaissance des publics ;
- la participation à des groupes de travail extérieurs, notamment en lien avec les autres SIAO d'Île-de-France.

Les indicateurs du 115 sont adressés quotidiennement aux services de l'État et présentent les données sur les appels reçus et décrochés, les demandes des personnes et les réponses qui ont pu être apportées. Des données statistiques concernant l'activité des maraudes (EMA) sont également produites régulièrement et transmises aux équipes. Les indicateurs de l'ensemble de l'activité du SIAO 93 sont compilés tous les trimestres et sont désormais diffusés grâce à l'édition d'un "baromètre SIAO" présentant les indicateurs majeurs de l'activité.

Des notes thématiques ont été produites sur des sujets particulièrement préoccupants en 2023, notamment en lien avec la préparation et le suivi de "l'opération fluidité accélérée" : par exemple une note sur les caractéristiques des ménages pris en charge en juin 2023 dans des dispositifs régulés par le SIAO 93. D'autres sujets ont également été approfondis, notamment sur le public jeune : les demandes de mise à l'abri, d'hébergement et de logement des 18-25 ans.

Des enquêtes ont également été réalisées pour objectiver certaines problématiques :

- enquête sur les profils des personnes mises à l'abri dans les gymnases "Grand Froid" (janvier 2023) ;
- enquête flash sur le non-recours au 115 effectuée à l'échelle régionale en partenariat avec les SIAO franciliens dans le cadre d'une collaboration avec l'observatoire du Samu Social de Paris sur l'enquête Hebtiets (juin 2023).

Enfin, **une étude sur les parcours des publics mis à l'abri au sein du dispositif hôtelier** est en cours de finalisation. En parallèle, le pôle observation sociale répondra à de nouveaux appels à projets de recherche.

3. LE DÉPLOIEMENT ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS

A. LE DÉPLOIEMENT DU SI-SIAO

En 2023, le déploiement de l'application SI-SIAO s'est poursuivi, accompagné d'une série de formations spécifiques pour les professionnels du territoire. Ces efforts ont été concomitants avec les développements continus de l'outil, et diverses communications ont été diffusées sous forme de lettres d'information à tous les professionnels ayant un accès au SI-SIAO, les tenant ainsi informés des évolutions et des sessions de formation à venir.

- Le nombre total de professionnels possédant un accès au SI-SIAO s'est élevé à 2 850 en 2023

- 58 sessions de formation à l'application ont été organisées tout au long de l'année, attirant 383 participants effectifs, reflétant ainsi un engagement conséquent dans le renforcement des compétences liées à l'outil SI-SIAO.

Une permanence technique a été maintenue tous les après-midis par mail ou par téléphone pour répondre aux difficultés techniques rencontrées par les professionnels ou les structures d'hébergement ou de logement.

B. LA FORMATION SIAO

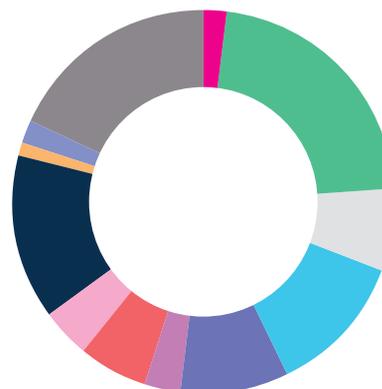
Le SIAO 93 a également maintenu son engagement dans la formation des professionnels du territoire en 2023.

- **28 sessions de formation spécifiques aux missions et au fonctionnement du SIAO 93 ont été organisées pour répondre aux besoins des professionnels.**



- Le nombre total d'inscrits aux formations SIAO en 2023 s'est élevé à 654.
- Parmi eux, 229 ont effectivement participé aux sessions de formation.

ORIGINE PROFESSIONNELLE DES PERSONNES INSCRITES EN FORMATION SIAO ET SI-SIAO EN 2023



■ Dispositif national d'accueil (CADA/HUDA/CPH) : 2 %	■ Protection de l'enfance (CME/MECS/prévention, circonscriptions ASE) : 6 %
■ Hébergement (CHU/CHS/CHRS/Altho) : 22 %	■ Sanitaire (SSH/CMP/EMPP) : 4 %
■ Interlogement93 : 7 %	■ Service social municipal ou départemental (CCAS/SSD) : 14 %
■ Insertion professionnelle (Mission locale/SIAE/PLIE) : 12 %	■ Socio-judiciaire (SPIP/PJJ/protection des majeurs) : 1 %
■ Logement de transition (FTM/RS/Solibail), logement adapté (PF/RA) et accompagnement logement (ASLL/AVDL/LDA) : 9 %	■ Veille sociale (EMA/ADJ/SIAO-115) : 2 %
■ Médico-sociale (LAM/LHSS/ACT/Csapa/Carud) : 3 %	■ Autre service d'accompagnement social/découverte : 18 %

C. LES OUTILS MÉTIERS

En 2023, un nouvel outil dédié au **services de mise en sécurité (SMS)** a été créé afin de permettre une meilleure gestion des signalements reçus. Basé sur la technologie Microsoft Power Apps, il permet au pôle 115 de signaler aux associations partenaires (SOS Femmes Seine-Saint-Denis notamment) les cas de violences faites aux femmes.

L'année 2023 a également été consacrée à la création de la **nouvelle application Ariane dédiée au pôle de régulation des dispositifs d'hébergement et de logement**.

Cette application a pour objectif de permettre toute la gestion du parc de logement et d'hébergement du département 93 et les activités du pôle. Basée sur le socle applicatif Ariane, elle offre aux équipes la possibilité de centraliser les informations, de suivre tout le travail en amont d'une orientation, d'avoir une visibilité sur l'ensemble du parc et d'assurer le partage d'informations entre tous les professionnels du pôle. La réalisation de cette application a nécessité de nombreuses réunions et ateliers entre le pôle régulation hébergement/logement et le pôle OSSIAT à partir de la mi-année 2023, afin d'identifier précisément les besoins des équipes et les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs missions.

Cette année, l'application Ariane a connu de nouveaux développements, notamment sur sa version "Ariane-Santé". Parmi les nombreuses évolutions de cette application, nous pouvons noter la gestion réalisée à présent sur les "personnes", la création de nouveaux objets, une mise à jour graphique et diverses corrections. Ces travaux avaient 3 objectifs principaux :

- répondre aux besoins des équipes mobiles santé ;
- préparer la création future de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux écrans ;
- Permettre l'envoi de données qualitatives pour les bilans d'activité.

Après **Ariane Santé, c'est Ariane PASH qui prévoit sa refonte graphique et fonctionnelle à la mi-année 2024.** La notion d'accompagnement a été revue afin de coller aux procédures actuelles de la PASH, de nouveaux écrans et de nouvelles données de suivi ont fait leur apparition et des travaux sur les données d'activité sont en cours.

Ariane REMA 1.0

En 2024, un nouveau projet a vu le jour : **Ariane REMA.** Cette application répond au besoin important d'organisation et de suivi de l'activité des équipes mobiles d'aide du département de Seine-Saint-Denis. Elle permettra aux maraudes d'avoir un outil partagé de qualité et pratique dans la réalisation de leurs missions sur le terrain. Cette application réunira par son utilisation l'équipe de régulation des équipes mobiles d'Aide du pôle mise à l'abri 115 (REMA) ainsi que les équipes de maraudes professionnelles du territoire.

Quelques chiffres sur l'activité

- l'équipe du SIAO 93 a réalisé **67 ateliers de travail** avec les différentes équipes métiers afin de concevoir et développer des outils au plus proches des besoins.
- les applications Ariane sont utilisées par **165 personnes** ;
- **l'outil SMS est utilisé par 56 personnes.**



4. INSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis le dernier trimestre 2022, Interlogement93, avec le soutien de la Drieets93, assure **une mission dédiée au rapprochement entre le secteur de l'hébergement/logement et celui de l'insertion par l'activité économique (IAE).** Cette mission vise à favoriser l'accès à l'IAE pour les publics accueillis ou accompagnés et à favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de ces deux champs.

À ce titre, plusieurs actions ont été menées sur l'année 2023, à la suite des résultats de l'état des lieux mené en 2022 auprès des structures d'hébergement/logement.

FORMATIONS

- 9 sessions de **formation à la plateforme de l'inclusion** dans l'année, 184 professionnels du secteur AHI se sont inscrits. La plateforme de l'inclusion recense l'ensemble des structures IAE et des postes disponibles sur un territoire, elle permet aux prescripteurs et aux candidats de postuler sur des offres d'emploi disponibles.
- **3 formations aux missions et au fonctionnement du SIAO 93**, 45 professionnels du secteur de l'insertion se sont inscrits.



RENCONTRES

Avec le soutien d'Inser'éco 93, des **rencontres hébergement/IAE** ont été organisées visant à proposer un temps d'échange entre les professionnels de structures d'hébergement, les personnes accompagnées et les professionnels des structures d'insertion de proximité.

- 4 rencontres ont ainsi été organisées dans différentes structures (FTM, CHU, ALTHO, CHS), 45 professionnels et 70 personnes accompagnées ont participé aux échanges.

L'année 2023 fut également riche de rencontres partenariales avec les acteurs de l'insertion de Seine-Saint-Denis, 20 temps de travail ont été comptabilisés.

Cette mission à titre expérimental s'est conclue en fin d'année 2023 et le SIAO 93 reste en attente de précision sur l'année en cours.

5. LA SANTÉ

A. L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ (EMSP)

L'année 2023 est la première année d'exercice complet de l'équipe mobile santé précarité créée en juin 2022 dans le cadre du déploiement des équipes médico-sociales dites "Mesure 27 du Ségur de la santé". Elle vise la lutte contre les inégalités d'accès au système de soins auprès des populations en situation de précarité.

LES MISSIONS :

S'appuyant sur le principe de l'aller-vers, l'équipe mobile santé précarité a pour objectif de favoriser l'accès aux soins des personnes présentant un parcours de soins dit "complexe" du fait du cumul de plusieurs problématiques (multiplicité des problématiques de santé, difficultés d'accès aux soins, absence de logement, etc.). L'EMSP intervient dans une logique de coordination de parcours de santé en proposant un accompagnement individualisé, de manière inconditionnelle, indépendamment de l'âge, du lieu de vie, d'hébergement, de logement et de la situation administrative de la personne. L'équipe est composée de deux infirmières, un travailleur social et une coordinatrice. L'équipe est mobile sur l'ensemble du territoire départemental.

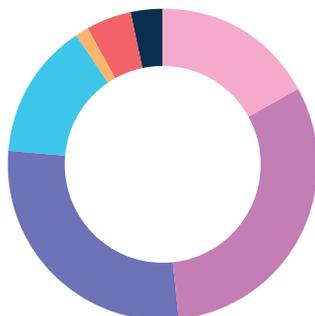
ACTIVITÉ :



En 2023, l'EMSP a accompagné **64 personnes**, dont la MOYENNE D'ÂGE S'ÉLÈVE À 40 ANS.



COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS PAR L'EMSP EN 2023



Femmes isolées : 11
 Hommes isolés : 20
 Couples avec enfant(s) : 18
 Femmes seule avec enfant(s) : 9
 Hommes avec enfant(s) : 1
 Couples sans enfant(s) : 3
 Groupes d'adultes : 2

La tranche d'âge la plus représentée est 18-45 ans, la personne accompagnée la plus jeune a 1 an et la personne accompagnée la plus âgée a 68 ans. 8 personnes sont âgées de plus de 60 ans au moment de l'entrée dans la file active.

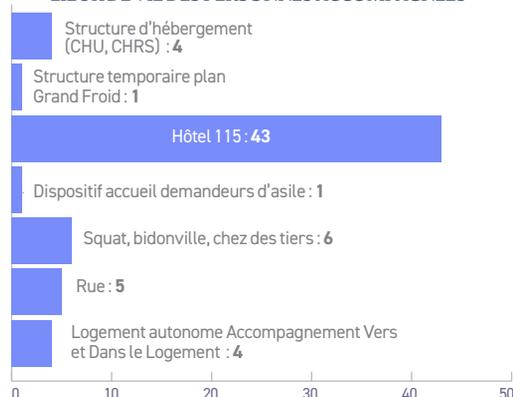
Chacune des sollicitations (orientées directement par les partenaires ou la régulation des équipes mobiles du département) a donné lieu à une évaluation par un binôme composé d'une infirmière et d'une travailleuse sociale de l'EMSP pour définir le besoin exact d'accompagnement :

- aller-vers la personne signalée pour un bilan infirmier sur son lieu de vie ;
- accompagnement de la personne vers les structures sociales et médicales adaptées ;
- soutien du professionnel référent dans l'évaluation et l'orientation vers un dispositif adapté, etc.

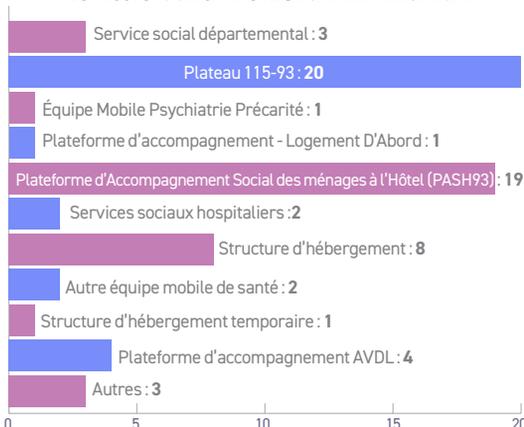
L'EMSP travaille en collaboration avec de nombreux acteurs et dispositifs sur le territoire tels que les services hospitaliers, les centres médico-sociaux, les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), les dispositifs d'urgences, les dispositifs de prévention et promotion de la santé.

En 2023, l'EMSP a été mobilisée pour **311 accompagnements vers des structures médicales, médico-sociales et sociales et pour 46 visites aux personnes accompagnées sur leur lieu de vie**. Elle s'attache à intervenir au plus près du lieu de vie de la personne. Parmi la file active de l'année 2023, la grande majorité des personnes étaient mises à l'abri à l'hôtel 115.

LIEUX DE VIE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



PROFESSIONNELS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE



L'intervention de l'équipe fait suite à la sollicitation d'un professionnel du secteur social ou médical présent sur le territoire. **En 2023, la majorité des sollicitations a été reçue de la part des professionnels exerçant à la plateforme d'accompagnement social des ménages à l'hôtel.** L'équipe est également intervenue dans le cadre du plan Grand Froid pour réaliser des bilans de santé à la suite de l'ouverture d'une structure de mise à l'abri temporaire.

L'EMSP s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation des professionnels du secteur social et du secteur sanitaire aux spécificités de la prise en charge des publics en situation de grande précarité.

Dans ce cadre, elle est intervenue pour 2 permanences expérimentales au sein de la plateforme d'accompagnement social des ménages à l'hôtel et a participé à 4 actions d'informations sur l'activité des équipes mobiles médico-sociales au niveau départemental. Au cours de l'année 2023, l'équipe a également réalisé 8 rencontres avec des partenaires spécifiques dans les champs de la santé mentale et de l'accompagnement médico-social.

B. LA RÉGULATION DES ÉQUIPES MOBILES DE SANTÉ

En 2023, les équipes mobiles médico-sociales déployées en 2022, dans le cadre de la « mesure 27 du Ségur de la Santé » sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, ont assuré la continuité de leurs activités. Une communication renforcée auprès des partenaires a été établie, permettant ainsi une meilleure identification des dispositifs.

Les équipes concernées sont au nombre de 6, porteuses de 4 types de dispositifs avec des missions spécifiques, gérées par différentes associations :

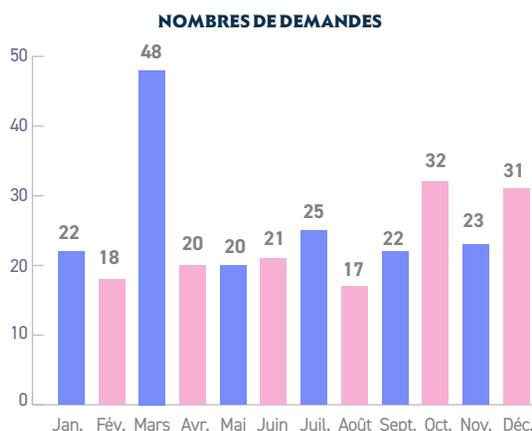
- 3 équipes mobiles santé précarité, portées par Le Groupe SOS, Hôtel Social93 et Interlogement93 ;
- 1 équipe spécialisée de soins infirmiers précarité, portée par La Main tendue ;
- 1 équipe Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) hors les murs, portée par Aurore ;
- 1 équipe Lits Haltes Soins Santé (LHSS) mobile, spécialisée périnatalité, porté par le Groupe SOS.

Dans le cadre de leurs interventions, le SIAO 93 porte une mission de coordination et de régulation sur l'ensemble du département.

Pour cette mission, un poste dédié a été mis en place au dernier trimestre 2022. Les demandes d'interventions provenant des acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire sont transmises par l'envoi d'un formulaire unique de sollicitation. Les demandes sont traitées par le SIAO 93 et orientées à l'une des 6 équipes mobiles ou à tout autre dispositif adapté.

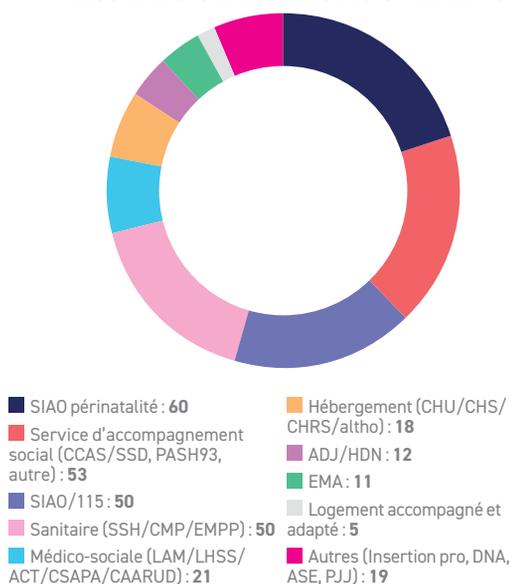
DEMANDES REÇUES EN 2023

En 2023, 299 sollicitations ont été reçues, parmi lesquelles 79 % ont été orientées vers une équipe mobile médico-sociale. Les 21 % ne relevant pas d'une équipe ont été orientées principalement vers d'autres dispositifs de santé ou vers le SIAO-115.



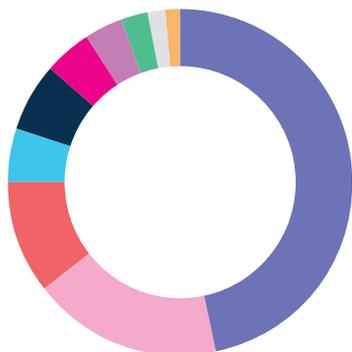
Les principaux prescripteurs sont le SIAO (dispositif périnatalité et 115), les services d'accompagnement social, les structures sanitaires, notamment les services sociaux hospitaliers, les PASS et les EMPP.

PRESCRIPTEURS ET NOMBRES DE SIGNALEMENTS



Les demandes d'interventions concernent principalement des adultes (97 %), avec une moyenne d'âge de 41,4 ans. Plus de 62 % des demandes concernent des personnes isolées (hommes seuls ou femmes seules) et 90 % des demandes concernent des personnes déjà connues du SIAO.

LIEUX DE VIE DE LA PERSONNE AU MOMENT DE LA DEMANDE



■ Rue : 140	■ Chez un tiers : 13
■ Hôtel 115 : 53	■ Hébergement précaire (squat, bidonville, caravane, camping, ...) : 11
■ Structure d'hébergement / logement intermédiaire : 32	■ Autre : 7
■ Hôtel hors 115 : 15	■ Structure Asile (CADA, HUDA, CPH, ...) : 5
■ Hôpital généraliste / établissement de soin : 19	■ Hôpital psychiatrique : 4

Les professionnels ont principalement sollicité les équipes mobiles pour des besoins d'évaluation médico-sociale, d'orientation vers des professionnels de santé et de soins infirmiers. Ces sollicitations concernaient des personnes en situation de précarité se trouvant le plus souvent à la rue (47 %), en hôtel (23 %) et en structure d'hébergement (11 %).

En 2023, 4 rencontres de coordination ont eu lieu entre les différentes équipes mobiles du territoire afin de travailler sur les modalités d'intervention et favoriser l'interconnaissance de chacun.

En 2023, le SIAO 93 a poursuivi ses actions de communication sur le dispositif. L'équipe a organisé 3 petits déjeuners de présentation des équipes mobiles médico-sociales, comptabilisant 72 professionnels participants. 44 rencontres de présentation auprès d'acteurs du territoire ont permis de présenter le dispositif.

Aussi, depuis août 2023, l'Île-de-France compte 3 nouveaux acteurs de coordination et de régulation des équipes mobiles médico-sociales (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), avec qui 4 rencontres se sont tenues en 2023.

OUTIL MÉTIER ARIANE

Des sessions dédiées ont été instaurées, réunissant l'équipe responsable des systèmes d'information et les équipes mobiles médico-sociales, dans le but d'améliorer l'utilisation de l'outil métier Ariane Santé utilisé par les équipes. Ces sessions ont facilité l'adaptation de l'outil aux besoins opérationnels des équipes.

PERSPECTIVES

En 2024, le SIAO poursuivra l'objectif d'appropriation des dispositifs par les professionnels du territoire, notamment grâce à une communication plus ciblée.

Il est prévu de renforcer l'optimisation du système d'information commun aux équipes afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des interventions.

C. LES INSTANCES

COMMISSION PARCOURS DE SOINS COMPLEXES (CPSC)

Cette instance, co-pilotée avec l'hôpital Delafontaine et la ville de Saint-Denis, est dédiée à la réflexion entre professionnels issus du secteur médical et du secteur social autour de situations complexes. Elle travaille à une réelle fluidification des parcours, ainsi qu'à une amélioration nette de l'interconnaissance entre les professionnels des deux champs.

Les professionnels de l'équipe santé ont été mobilisés pour l'organisation et la participation à 5 commissions parcours de soins complexes en 2023, rassemblant au total 152 participants et permettant d'examiner en moyenne 4 situations par commission.

À la fin de l'année, un questionnaire bilan a été transmis à l'ensemble des participants, révélant une satisfaction générale élevée :

- 88 % des répondants se déclarent « très satisfaits » ou « plutôt satisfait » de la CPSC ;
- tandis que 96 % envisagent de participer ou « peut-être » participer à une nouvelle CPSC en 2024 ;
- toutefois, 20 % des répondants estiment que la fréquence est insuffisante ;
- Il est également à noter que la commission a permis à 92 % des répondants de découvrir des dispositifs qu'ils ne connaissaient pas auparavant.

CONCERTATION TERRITORIALE DU SIAO (CTS)

Cet espace permet des échanges sur la stratégie d'accompagnement et la mobilisation des acteurs dans le cas de situation dites "complexes". En 2023, l'équipe mobile santé précarité a participé à 50 concertations territoriales du SIAO.

Perspectives



La régulation des demandes d'intervention des équipes mobiles en santé poursuivra son développement, notamment en intégrant une **7^e équipe** mobile créée au début de l'année 2024, augmentant ainsi les ressources disponibles sur le territoire.

L'équipe mobile santé précarité développera son activité de **prévention et promotion** de la santé en densifiant ses partenariats avec des acteurs spécialisés du territoire. De nouvelles ressources viendront compléter l'équipe avec le déploiement de deux postes de psychologues nouvellement financés.

L'**application SI-SIAO** prépare une refonte totale de son volet "offre", ce qui permettra un meilleur suivi du parc par les équipes du SIAO, sous réserve d'une bonne utilisation par les organismes gestionnaires.

L'**application Ariane** verra la mise en production de son module "régulation hébergement-logement" au cours de l'année, ainsi que le développement de son module "REMA" à destination des équipes mobiles d'aide de Seine-Saint-Denis. Cette nouvelle application vise à favoriser les échanges inter-équipes pour un meilleur suivi du parcours des personnes à la rue.

Le service d'observation sociale participera tout au long de l'année aux chantiers régionaux relatifs à la mise en œuvre de la **nouvelle feuille de route des SIAO**. Ce chantier piloté par la DIHAL implique de nouvelles modalités de production d'indicateurs. L'**étude "Med-So93"** sera menée tout au long de l'année et le service espère poursuivre le développement de son volet "recherche" en engageant de nouveaux projets pour les années à venir.

Enfin, les chantiers en cours menés avec les **acteurs de la veille sociale** ont vocation à se poursuivre, en continuant notamment le rapprochement à l'œuvre entre les acteurs du secteur AHI et les acteurs médico-sociaux.

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'année 2023 aura été éprouvante pour les salariés des dispositifs d'accompagnement d'Interlogement93. Les différentes décisions de l'État concernant la baisse drastique des nuitées hôtelières puis la non-reconduction de nos équipes sur le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) ont entraîné des conséquences importantes, sur les professionnels mais aussi sur les ménages accompagnés.

L'exercice avait plutôt bien débuté grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs et de nouvelles mesures pour les dispositifs existants : le déploiement d'une offre de domiciliation que nous proposons à 50 familles accompagnées par la PASH lorsqu'elles ne trouvent pas d'opportunité auprès de services de droit commun (CCAS) ; l'arrivée de deux psychologues pour renforcer les compétences transversales de cette même PASH ; le nouveau programme du "Logement d'abord" (LDA 2), certes plus limité en volume que son prédécesseur, mais particulièrement utile pour les personnes en fin de prise en charge par l'aide sociale à l'Enfance et le département en général ; la mise en place d'un poste de chargé d'insertion professionnelle pour les dispositifs liés au logement ; et la montée en charge de compétences techniques dans le logement au sein du dispositif solibail.

Mais à la mi-juin, la veille de notre assemblée générale annuelle, nous avons reçu un courrier de Madame la préfète déléguée à l'égalité des chances nous demandant la mise en place immédiate de mesures visant la diminution de 2.000 nuitées hôtelières pour notre seul département. Ces mesures devaient notamment impliquer la remise à la rue des ménages dont

la situation ne relevait plus des priorités de l'État. Les services de la PASH, intervenant exclusivement à destination du public hébergé à l'hôtel, se sont particulièrement inquiétés des conséquences pour les personnes suivies et accompagnées. Le SIAO 93 a effectué un certain nombre de propositions qui ont finalement été acceptées par les services de l'État afin d'éviter ces remises à la rue « sèches » et de privilégier les réorientations. Les services de la PASH ont été mis à contribution dans ce cadre afin de mettre à jour et évaluer prioritairement les ménages « proches du logement » et d'une réorientation en général. Cette opération, dite de « fluidité accélérée », aura porté les fruits escomptés avec plus de 1.300 sorties d'hôtels sans remise à la rue.

La seconde douche froide de l'année arrivera quelques mois plus tard, en novembre, lors de la réponse à l'appel à projet AVDL 2024/2027 pour lequel nous n'avons pas été retenus. Nous avons sans doute fait preuve d'un excès de confiance et notre réponse aurait certainement dû être plus précise, mais nous ne comprenons pas les causes profondes de cette décision. Un an après avoir licencié une équipe de travailleurs sociaux dévolue au "Logement d'abord", l'association ne perçoit pas dans ces décisions un soutien entier des services de l'État. Pourtant, les professionnels de l'accompagnement vers et dans le logement que nous sommes n'ont d'autres préoccupations que la mise en œuvre de la politique publique du "Logement d'abord" et le respect des droits des personnes. Nous pensons par ailleurs que le modèle d'accompagnement global (social, santé, emploi, juridique...) proposé par les équipes d'Interlogement93 constitue une réponse de qualité aux besoins des ménages.

Hôtel

Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel





1 994
MÉNAGES
RENCONTRÉS
SOIT
6 974 PERSONNES



758
MÉNAGES
RENCONTRÉS
DANS LE CADRE
D'UN DIAGNOSTIC



638
MÉNAGES
INCLUS EN FILE ACTIVE
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE SUIVI

520
MÉNAGES
SONT SORTIS
DE L'HÔTEL
DONT **85 %** VERS
UN HÉBERGEMENT
OU UN
LOGEMENT
PÉRENNE



22 571
COLIS ALIMENTAIRES
DISTRIBUÉS
VIA LA
RÉGULATION
ALIMENTAIRE



INTRODUCTION

Au cours de l'année 2023, la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel de Seine-Saint-Denis (PASH 93) a continué son action de repérage des vulnérabilités des ménages sur le territoire et d'accompagnement de ceux-ci grâce à de nouvelles ressources internes et à une collaboration accrue avec les SIAO dans le but d'accroître la fluidité du dispositif hôtelier.

L'équipe de la PASH investit du temps dans le recrutement (création de vidéos, présence sur les forums emploi...) et a connu des mouvements importants en termes de ressources humaines, faisant passer le nombre d'intervenants sociaux de 36 à 41. Notons l'arrivée de trois professionnelles au sein de l'équipe transversale : **deux psychologues et une chargée de mission juridique** permettant une prise en compte accrue des questions de santé mentale et de régularisation du séjour, identifiées comme prégnantes au sein des accompagnements.

La thématique des violences vécues par les personnes, qu'elles soient passées ou présentes, reste centrale au sein des accompagnements. Nous avons souhaité mettre en place une **journée de sensibilisation à la mé-**

thode du questionnement systématique, mais également consolider une réflexion globale sur le repérage et l'accompagnement de ces violences au sens large.

Le SIAO 93 a été fortement impacté au cours du deuxième semestre de l'année par la demande de l'État d'une diminution forte des nuitées hôtelières. Les services de la PASH et du SIAO ont travaillé en étroite collaboration afin de maximiser le nombre de sorties positives pour les ménages dans ce contexte contraint avec la mise en place d'outils mais également d'une **mission fluidité** en interne.

L'année a également été jalonnée d'ateliers mis en place par les équipes à destination des ménages accompagnés. Ces temps collectifs ont pris la forme de **sorties culturelles, d'ateliers à visées éducatives**, mais également de temps d'échanges et de partage plus ludiques afin de créer un lien de proximité entre professionnels et personnes accueillies de la PASH.

Enfin, la PASH a mis en place une **action de domiciliation**, au sein de ses locaux, à destination des ménages accompagnés par la PASH.

MISSIONS

ÉQUIPES

Cellule d'évaluation et de suivi (CES)

Évaluer l'ensemble des ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, les orienter vers les dispositifs adaptés et saisir l'instruction d'une demande SI-SIAO favorisant la sortie du dispositif hôtelier.

Mettre en œuvre une mission de suivi en lien avec les acteurs d'accompagnement social de droit commun (principalement en collaboration avec le service social départemental).

Intervenir en urgence auprès des situations les plus complexes.

11

travailleurs sociaux

1

coordinateur

Accompagnement des ménages à l'hôtel (AMH)

Assurer une intervention sociale globale auprès d'une file active de ménages mis à l'abri à l'hôtel 115 et dépourvus d'accompagnement social de droit commun.

Proposer une coordination de parcours social en cas de besoin en collaboration avec les partenaires du territoire.

24

travailleurs sociaux

2

coordinatrices

Équipe transversale

Assurer une intervention sociale spécialisée sur une thématique spécifique : violences, parentalité et périnatalité, insertion professionnelle, droits des étrangers et santé mentale.

Intervenir en collaboration avec les autres professionnels du pôle en cas de besoin.

Favoriser la construction d'une dynamique partenariale avec les acteurs spécifiques.

4

chargées de mission

2

psychologues

Équipe administrative

Assurer une joignabilité et une réactivité du pôle.

Accueillir le public au sein des locaux.

Favoriser la bonne mise à jour des outils du pôle.

Soutien au reporting des données dans l'outil de gestion « Ariane ».

Gestion opérationnelle du dispositif de régulation alimentaire et de la domiciliation.

2

assistantes de gestion

Encadrement de l'équipe

Pilotage du pôle.

1

responsable de pôle

1

adjointe de pôle

1. ACTIVITÉS PASH 93

Au cours de l'année 2023, les équipes de la PASH 93 ont continué leur travail de diagnostic et d'accompagnement auprès des ménages mis à l'abri en long séjour à l'hôtel sur le département de la Seine-Saint-Denis.

A. MISSIONS ET PRINCIPES D'INTERVENTION

Pour rappel, la mission de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel est d'assurer une référence pour tous les ménages, quelle que soit la composition familiale, mis à l'abri en long séjour à l'hôtel sur tout le territoire de Seine-Saint-Denis, quel que soit le 115 orienteur.

Cette référence est assurée de deux manières :

- par une intervention de suivi en complémentarité du droit commun ;
- par une intervention d'accompagnement social global si le ménage ne bénéficie pas d'un accompagnement de droit commun ;



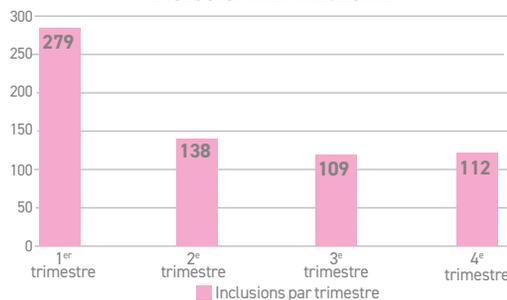
Ainsi, 3 351 ménages sont stabilisés à l'hôtel en Seine-Saint-Denis et constituent notre public cible.

Des principes d'intervention forts guident l'action menée par les équipes de la PASH 93 :

- **un accompagnement social global et individualisé** : chaque membre d'un ménage peut bénéficier d'un accompagnement social.
- **l'inconditionnalité et la durabilité** : nous soutenons les personnes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet jusqu'à la sortie de l'hôtel.
- **l'adhésion des personnes et le non-jugement** : l'accompagnement social n'est pas obligatoire, il est proposé. En cas de non-adhésion, les ménages sont recontactés à plusieurs mois d'intervalle pour échanger sur la possible mise en place d'un accompagnement. Dans tous les cas, les objectifs sont définis en fonction des demandes des personnes afin de trouver une sortie d'hôtel adaptée à leur situation ;
- **l'aller-vers et l'écoute** : les travailleurs sociaux de la PASH se déplacent dans les hôtels à la rencontre des ménages sur leurs lieux de vie et prennent le temps de recueillir la parole de ces personnes qui vivent souvent dans des conditions difficiles ;
- **le travail en réseau** : les équipes travaillent au quotidien avec celles de Delta. Un maillage partenarial est également mis en place avec et au profit des ménages afin de répondre au mieux aux enjeux de l'accompagnement social global.

Nous avons effectué plusieurs recrutements en début d'année nous permettant d'inclure de nouveaux ménages en file active. Néanmoins, le départ de plusieurs travailleurs sociaux au cours de l'année a impacté les inclusions lors des trimestres suivants (il a été demandé aux nouveaux salariés de prendre le relais sur des files actives déjà existantes).

INCLUSION PAR TRIMESTRE



Au 31 décembre 2023 :

- 758 ménages rencontrés dans le cadre d'un diagnostic
- 265 ménages en cours de diagnostic
- 496 ménages ont bénéficié de la mission de suivi
- 366 ménages sont restés en attente d'inclusion en file active à l'AMH
- 840 ménages ont été accompagnés par l'AMH
- 64 ménages ont bénéficié d'un co-accompagnement par l'équipe transversale, soit 1 703 ménages inclus en file active
- 1 532 ménages en attente d'être rencontrés sur le 93

B. OPÉRATION FLUIDITÉ

À la suite de la demande de l'État de diminuer le nombre de nuitées hôtelières sur le département de la Seine-Saint-Denis, la PASH 93 et le SIAO 93 ont collaboré de manière approfondie afin de repérer, d'évaluer et d'orienter les ménages pris en charge sur le dispositif et pour lesquels une sortie pouvait être effective à court terme. Une journée de travail interservices SIAO/PASH a été organisée dans le but de repréciser les attendus du SIAO en termes d'évaluation, mais également de travailler sur la réalité des modes d'accueil en structure. L'équipe de la cellule d'évaluation et de suivi (CES) a effectué un travail important de mise à jour des fiches SIAO des ménages en attente d'inclusion en file active d'accompagnement, et a fait le lien avec les services de droits commun afin d'initier un mouvement identique au sein de leurs services. Deux travailleurs sociaux de la CES ont été missionnés pour accompagner les démarches d'accès au logement de ménages identifiés comme relevant du logement ou du logement de transition.

C. FORMATION

La PASH a misé sur la formation et la montée en compétence des équipes de travailleurs sociaux tout au long de leur présence au sein du service. Ainsi, des formations sur la communication non violente, l'écoute active, la santé mentale mais également l'entretien de motivation ont été dispensées au sein des équipes. L'acquisition de ces méthodes et approches de la relation d'aide a pour but d'outiller les intervenants sociaux, de permettre l'émergence de projets, et de renforcer la motivation propre des personnes. Un accompagnement social global doit permettre l'éclairage du champ des possibles pour les personnes, malgré le principe de la mise à l'abri, et l'identification avec elles de leur marge de manœuvre dans ce contexte contraint.

D. LE QUESTIONNEMENT SYSTÉMATIQUE

L'année 2023 a également été marquée par une réflexion autour du repérage des personnes victimes de violences à travers le questionnement systématique. Une journée de sensibilisation-formation a été organisée avec l'observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis, pour les pôles de la direction des dispositifs d'accompagnement, le 10 mai 2023, intitulé « le questionnement systématique : une culture commune de la protection ». Les différents échanges entre les travailleurs sociaux ont abouti à la proposition de mise en place d'un groupe expérimental au sein des pôles. Sur le principe du volontariat, un groupe s'est constitué au sein des deux pôles, pour réfléchir à la mise en œuvre opérationnelle de cette expérimentation, avec l'objectif de commencer effectivement en 2024. Ces temps de travail permettent de mettre en avant les limites et forces de nos fonctionnements en vue d'intégrer une nouvelle pratique de dépistage, qu'est le questionnement systématique.

2. LA CELLULE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

A. LE DIAGNOSTIC SOCIAL



758 ménages rencontrés dans le cadre d'un diagnostic social en 2023.

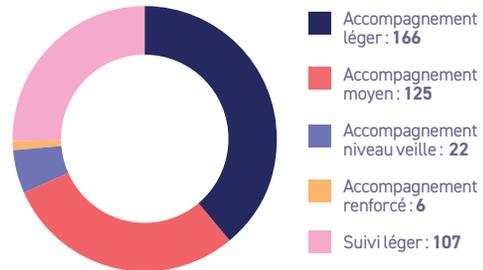
Après avoir identifié si un accompagnement social de droit commun est déjà actif, le but du diagnostic social est de déterminer, avec les personnes, leur degré d'autonomie dans leurs démarches et les thématiques sur lesquelles un accompagnement social serait nécessaire et bénéfique pour l'évolution de leur situation. L'accès aux droits, la régularité du séjour, l'aide alimentaire ou financière et la domiciliation sont les besoins les plus fréquemment identifiés par les intervenants sociaux.

Suivant le principe de l'aller-vers porté par la PASH, **le diagnostic social s'effectue toujours à l'hôtel** afin de permettre au ménage de parler de son parcours, d'exposer sa situation au sein de son lieu de vie et au travailleur social de faire le point sur les conditions de mise à l'abri des personnes.

Au cours de l'année, l'équipe de la CES a effectué un travail sur la mission de diagnostic, ce qu'elle recouvre et quelle boîte outils peut être mobilisée pour répondre aux attentes des ménages. Les intervenants sociaux ont produit un **"guide du diagnostic"** à destination des nouveaux salariés mais également des travailleurs sociaux de l'équipe d'accompagnement.

En fonction du diagnostic, un niveau de mesure d'accompagnement est préconisé par l'équipe de la CES :

ACCOMPAGNEMENT PRÉCONISÉ APRÈS DIAGNOSTIC



Le niveau "suivi léger" correspond aux ménages déclarant avoir un suivi social de droit commun actif.

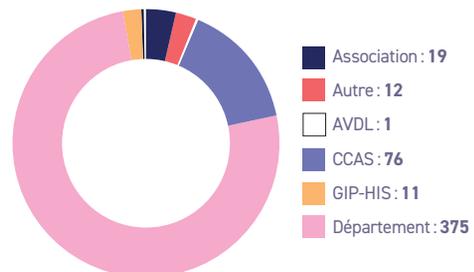
B. LA MISSION DE SUIVI

L'équipe de la PASH assure un suivi en complémentarité du droit commun. Les intervenants sociaux de la CES sont les interlocuteurs privilégiés des circonscriptions du Service social départemental pour le suivi du parcours des ménages mis à l'abri à l'hôtel. Ils peuvent intervenir en soutien sur les thématiques suivantes :

- vie à l'hôtel et lien avec les SIAO ;
- soutien et conseil pour la demande SI-SIAO en vue de sortir de l'hôtel ;
- mise en place de la participation financière (PAF) pour les ménages éligibles.

77 % des ménages déclarants avoir un accompagnement de droit commun sont suivis par le conseil départemental.

TYPE DE SUIVI



1 mission de suivi (Romainville/Noisy-le-Sec) s'est ajoutée aux 13 d'ores et déjà actives (sur les 32 circonscriptions du territoire). L'action de la PASH au cours de l'année 2023 a été de conserver et de consolider les liens avec les différentes circonscriptions. En effet, la vacance du poste de coordination sur l'équipe de la CES sur plusieurs mois au cours de l'année et le manque de travailleurs sociaux ne nous a pas permis de développer cette mission auprès de nouvelles circonscriptions. Nous le regrettons et cela répondrait également à une attente du Service social départemental.

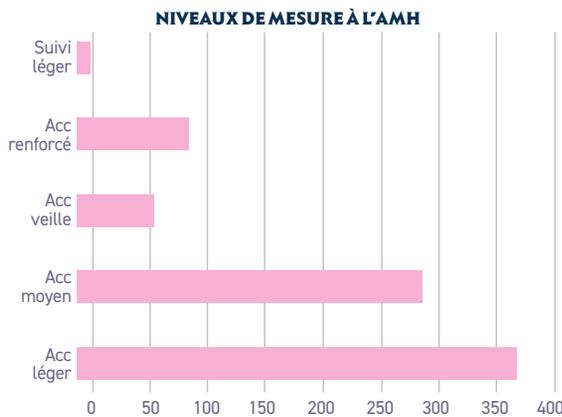
L'équipe de la CES est également mobilisée pour **le traitement des signalements urgents**. Ceux-ci peuvent nous être transmis par les SIAO ou par des partenaires tels que les PMI ou les accueils de jour. 31 signalements ont été traités cette année par l'équipe de la CES en collaboration avec l'équipe transversale. Le but de cette ac-

tion est d'intervenir rapidement auprès d'un ménage à la suite d'un événement particulier grave ou à la suite d'un repérage d'une situation de vulnérabilité très importante : santé mentale, violence, parentalité, décès...

3. LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À L'HÔTEL (AMH)

En 2023, le service d'accompagnement des ménages à l'hôtel a accueilli 6 nouveaux travailleurs sociaux et 2 autres ont quitté le service. Les effectifs de ces équipes sont de **24 salariés qui accompagnent 840 ménages sur le territoire de la Seine-Saint-Denis**. L'accompagnement proposé par l'AMH est global. Il peut donc toucher tous les aspects de la vie de la personne. L'objectif est de permettre aux personnes de stabiliser leur situation afin de pouvoir sortir du dispositif de mise à l'abri sur de l'hébergement ou du logement.

Les files actives de travailleurs sociaux sont constituées grâce aux niveaux de mesure (veille, léger, moyen et renforcé) contribuant à l'équilibre de l'investissement auprès de tous dans une logique d'équité de traitement.

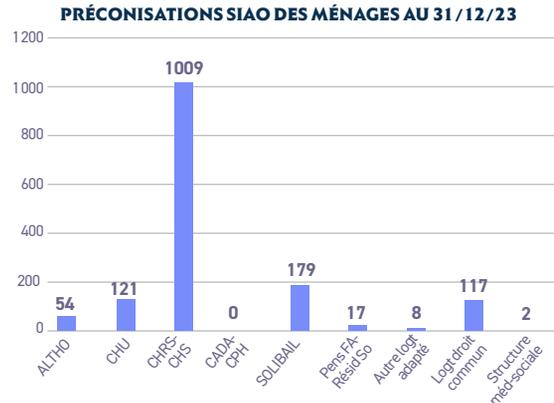


A. LES AXES DE TRAVAIL 2023

Au cours de l'année, les équipes de l'AMH se sont concentrées sur la qualité d'accompagnement ainsi que sur la prévention des refus et la gestion des demandes d'aide financière. La présence de la chargée de mission sur le droit des étrangers a facilité le traitement de cette question au sein des différents accompagnements.

La recherche de leviers dans la prévention des refus d'orientation a amené des réflexions sur notre manière d'apporter une connaissance des différents dispositifs, mais également une connaissance du contexte de la mise à l'abri auprès des personnes accompagnées. Il est apparu nécessaire de travailler collectivement sur les arguments à mettre en avant auprès des ménages, mais également de travailler sur l'écoute et les échanges autour

des réticences et des peurs verbalisées par les ménages. Ces échanges ont également nourri la journée de travail avec le SIAO 93. Les équipes du SIAO 93 ont pu représenter certaines modalités d'accueil sur des dispositifs connus, mais également mettre l'accent sur des dispositifs moins sollicités comme les résidences sociales avec accompagnement.



B. ATELIERS ET SORTIES

Dans le cadre de ses missions, la PASH organise des ateliers collectifs à destination des personnes accompagnées. Les thématiques de ces ateliers sont identifiées au cours des accompagnements et leur création est ensuite réalisée par des travailleurs sociaux référents.

Ateliers écrans : à la suite de l'observation d'une consommation importante des écrans par les enfants rencontrés et d'une formation suivie par les référents, dispensée par le CODES (comité départemental d'éducation pour la santé), les travailleurs sociaux ont préparé deux temps collectifs autour de cette question. Les familles présentes ont été particulièrement satisfaites du partage d'expériences et des informations glanées.

Atelier numérique : ce temps a pour but de sensibiliser les ménages qui le souhaitent à l'utilisation des différents sites internet ou applications téléphoniques permettant d'effectuer les démarches administratives au quotidien. L'interface FranceConnect, la création et l'utilisation d'une boîte E-mail, les applications CAF, impôts font partie des thématiques abordées lors de ces ateliers.

Atelier socio-esthétique : cet atelier à destination des femmes a pour but la revalorisation de l'estime de soi dans un espace sécurisant et bienveillant. Cet espace permet également de faire de la prévention : palpation mammaire, échange autour de la notion de consentement... la participation à cet atelier est croissante.

Atelier sport : mis en place en partenariat avec l'UFOLEP, ces cours de sports sont proposés aux femmes sans mode de garde pour leur(s) enfant(s). Le programme est orienté vers une remise en mouvement et le début d'une activité sportive. Cet atelier avait été sollicité par les personnes accompa-

gnées par la PASH. Une convention a pu être signée avec la mairie des Lilas pour le prêt d'une salle à titre gratuit. Enfin, comme en 2022, les équipes de la PASH ont organisé **les journées "Pash ta mer"** afin de permettre aux ménages accompagnés de passer une journée à la plage et de profiter du beau temps. Les équipes ont organisé des réunions d'information collectives en amont afin que chacun et chacune puisse prendre part à la préparation de cette journée. Cette année encore, ces journées ont été largement plébiscitées par toutes et tous.

4. L'ÉQUIPE TRANSVERSALE

Les chargées de mission de l'équipe transversale interviennent historiquement sur les thématiques liées aux violences, à la parentalité, à la périnatalité et à l'insertion professionnelle. Depuis 2023, deux nouvelles thématiques ont étendu l'intervention de cette équipe : le droit des étrangers dès le mois de janvier et la santé mentale à partir du mois de juin.

L'équipe transversale est mobilisée par les travailleurs sociaux de la PASH autour de problématiques en lien avec leurs thématiques d'intervention. Ces temps de réflexion permettent également de prendre du recul sur la situation d'accompagnement et de rechercher des orientations adaptées à la demande et aux besoins du ménage. Cette année s'est ajoutée aux situations de violences intrafamiliales, la question des mutilations sexuelles. Une recherche de partenaire compétent sur cette question a donc été engagée.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, les sujets prédominants étaient les freins à l'emploi, le droit du travail et la cohérence des projets professionnels des personnes.

Côté parentalité et périnatalité, les sollicitations ont principalement concerné le soutien à la parentalité, la protection de l'enfance et l'accompagnement pré et post natal.

En ce qui concerne la santé mentale, les psychologues ont été sollicitées pour de multiples raisons : troubles psychiques, psycho traumatisme, santé somatique, dépression, etc. Les échanges avec les travailleurs sociaux autour de ces sujets permettent de soutenir la réflexion clinique pour une meilleure compréhension de la situation.

Enfin, concernant le droit des étrangers, les sollicitations concernaient l'usage des plateformes dématérialisées de dépôt pour les titres de séjour (démarches simplifiées et ANEF), le soutien pour le suivi de demande concernant la saisie du JAF ou encore des dettes hospitalières. La chargée de mission a élargi son champ d'intervention au regard des besoins manifestés par les professionnels de la PASH93.

Le recensement des thématiques de sollicitations permet d'aiguiller l'équipe transversale dans sa mission de **veille sociale et documentaire**. La diffusion de la newsletter a perduré sur l'année 2023 (avec par exemple, des focus sur la

mémoire traumatique, l'exploitation sexuelle des mineurs ou encore l'impact des violences intrafamiliales sur les enfants).

L'équipe transversale est intervenue auprès de 287 ménages.

La majorité des situations concerne la thématique du droit des étrangers avec 152 ménages rencontrés dans le cadre des permanences juridiques. Parmi eux, 26 ont nécessité un accompagnement sur un plus long terme pour la constitution de dossier ou pour des situations problématiques.

Concernant les thématiques violences, périnatalité-parentalité ou insertion professionnelle, 93 ménages ont bénéficié d'un accompagnement en co-intervention ou en référence principale. La co-intervention avec un travailleur social permet de se concentrer sur un accompagnement spécifique en lien avec leur mission.

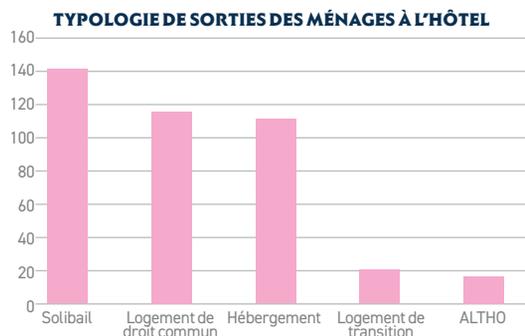
Les psychologues quant à elles ont pu intervenir auprès de 42 ménages (61 personnes), sur le principe de l'aller vers (rendez-vous à l'hôtel, accompagnement extérieur) ou au sein des locaux de Rosny-sous-Bois. Les principales raisons de leurs interventions auprès des personnes sont pour les signalements urgents, les entretiens de soutien en cas de fragilité psychique, les entretiens de soutien ou de diagnostic pour proposer des orientations vers le soin ou les urgences psychiatriques.

Le développement du partenariat et l'implication dans les réseaux existants sur ces thématiques sont restés un atout majeur cette année pour trouver davantage de relais d'accompagnement. L'arrivée de nouveaux psychologues a permis de travailler plus aisément avec certains services hospitaliers. Enfin, concernant l'insertion professionnelle, une convention a été signée avec le département afin de détailler l'articulation des interventions de la PASH et des circonscriptions de services sociaux et de nous permettre d'accéder à l'accompagnement global proposé par France Travail.

5. LES SORTIES

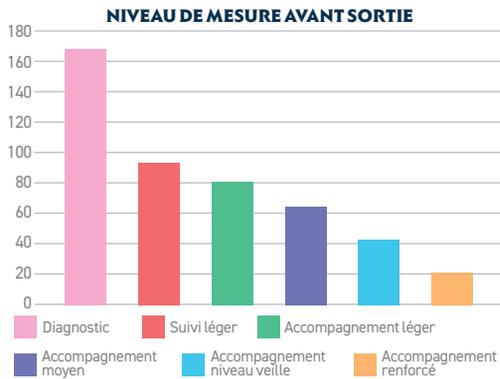
En 2023, 520 ménages sont sortis de l'hôtel dont 81 % vers un hébergement ou un logement.

Les 19 % restants sont sortis via des solutions personnelles ou des fins de prise en charge pour différents motifs : absence, comportement ou refus d'orientation.



La majorité des sorties des ménages s'effectue sur des dispositifs de logement ou de logement de transition. En effet, le dispositif Solibail représente 34 % des sorties et compte parmi les dispositifs identifiés par les équipes comme un levier de sortie. Le taux de sortie sur de l'hébergement a augmenté par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par la priorisation, par le SIAO, des publics mis à l'abri à l'hôtel vers ces dispositifs. Enfin, des propositions de logement ayant abouti à un relogement pérenne concerne 29 % des ménages sortis.

35 % des ménages sont sortis à la suite d'un diagnostic social. La cellule d'évaluation de la PASH rencontre des ménages dont la situation permet une sortie rapide du dispositif hôtelier, la plupart du temps sur du logement de droit commun ou du logement de transition. 45 % des ménages sont sortis de l'hôtel à la suite d'un accompagnement effectué par l'AMH et 20 % à la suite d'une mission de suivi en complémentarité avec le droit commun.



Le territoire de sortie est la Seine-Saint-Denis pour 95 % des ménages.

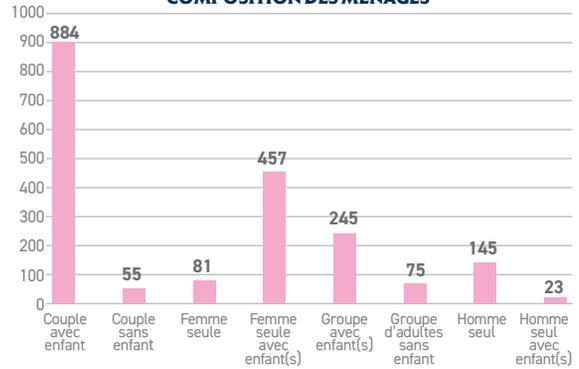
6. LE PROFIL DES MÉNAGES SUIVIS ET ACCOMPAGNÉS

La PASH accompagne ou suit 5 782 personnes dont 2 832 mineurs. Les enfants représentent donc quasiment la moitié des personnes en file active, ce qui met en lumière la nécessité de prendre en compte l'accompagnement des mineurs dans nos pratiques.

Les ménages rencontrés par la PASH au cours de l'année 2023 sont composés à 45 % de couples avec enfants et à 23 % de femmes seules avec enfants. La part des personnes isolées est en légère augmentation passant de 9 % en 2022 à 11,5 % en 2023.

En ce qui concerne les ressources, 58 % des ménages suivis ou accompagnés, dont la situation financière est connue par la PASH, sont sans ressource. La nature des ressources des ménages peut être variée et multiple. La plupart des ménages avec ressources cumule des ressources d'activité et des prestations sociales.

COMPOSITION DES MÉNAGES



Aucune ressource (ressource mensuelle égale à 0€)	844
Ressources mensuelles entre 1 euro et 1 200 €	287
Ressources mensuelles dépassant les 1 200 €	339
Ressources mais dont le montant n'est pas connu	233

7. LA DOMICILIATION

Au cours de l'année 2023, la PASH a identifié des besoins de domiciliation pour les ménages accompagnés. En effet, les publics mis à l'abri à l'hôtel n'ont souvent pas accès à une domiciliation auprès du droit commun car celui-ci attend des ancrages sur les communes. L'hôtel n'est malheureusement pas toujours pris en compte comme un ancrage suffisant. La PASH a donc ouvert 50 boîtes aux lettres au sein de ses locaux. Nous avons mis en place des commissions afin de prioriser les demandes selon nos critères : ouvertures de droits, démarches auprès des services de l'État, demande de régularisation en cours... La PASH a donc domicilié 50 ménages au cours de l'année ce qui représente 159 personnes.

8. LA RÉGULATION ALIMENTAIRE

Depuis le début de l'année 2021, la PASH 93 régule « Distrib' Hôtel » le dispositif de distribution de colis alimentaire à destination des ménages mis à l'abri à l'hôtel sur le département de la Seine-Saint-Denis. Le service centralise les demandes émanant du 115, du conseil départemental et également des accueils de jour du territoire et oriente les personnes vers la distribution la plus adaptée à leur demande (localisation du lieu de distribution, besoin en lait et couche, etc.).

Nous régulons l'activité de 3 acteurs de l'aide alimentaire du territoire : la Croix-Rouge française, Alteralia et le Secours Islamique France. En 2023, **22 571 colis ont été distribués aux ménages mis à l'abri** à l'hôtel 115. Les besoins en matériel de puériculture, comme le lait et les couches, sont très importants et l'offre est encore insuffisante pour y répondre.

Perspectives



En 2024, la PASH 93 continuera son action de recrutement afin d'étoffer ses équipes de travailleurs sociaux et ainsi accompagner davantage de ménages sur le territoire. Des liens sont d'ores et déjà effectifs avec les écoles de travail social afin que la PASH 93 soit présente lors des forums de recrutement.

L'équipe de la cellule d'évaluation et de suivi (CES) changera de coordinateur en début d'année et développera ses actions de diagnostic auprès des ménages mis à l'abri à l'hôtel. Nous souhaitons consolider et déployer la mission de suivi auprès d'autres circonscriptions du service social départemental. En effet, le travail en complémentarité du droit commun doit être central si nous souhaitons que le plus grand nombre de ménages soit accompagné et puisse à terme sortir du dispositif hôtelier. Ce développement ne sera possible que si l'effectif de la CES augmente.

Le poste de **travailleur social « mission Fluidité »** va être prolongé sur l'année 2024. Celui-ci va permettre de continuer le travail d'accompagnement renforcé des ménages proches de l'accès logement et de faciliter leur sortie de l'hôtel vers une solution de logement stable. Un travail d'identification de ces ménages sera mis en place avec l'équipe de la CES afin de les orienter rapidement vers ce salarié référent. Dans le même temps, un espace de travail réflexif sera mis en place au sein de cette équipe afin d'échanger autour des situations rencontrées et d'harmoniser les pratiques de chacun.

Les équipes d'accompagnement souhaitent approfondir leurs connaissances ainsi que le discours de présentation de certains dispositifs de logement. Cela concerne, notamment, les résidences sociales avec ou sans accompagnement, mais également à la recherche de logements dans le privé et sur tout le territoire national. Dans la continuité du travail entamé sur la prévention des refus d'orientation, ces équipes vont créer des ateliers "Hébergement/Logement" à destination des ménages. Ceux-ci auront pour but d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement des dispositifs existants. Ils permettront aux ménages de faire un choix éclairé mais également de comprendre le contexte de l'hébergement et du logement en Île-de-France.

L'équipe transversale va retravailler sur le mode de communication auprès des travailleurs sociaux de la PASH en présentant chaque trimestre la newsletter lors de petits-déjeuners de travail, permettant des échanges sur les nouvelles ressources présentées. Les chargées de missions ainsi que les psychologues vont continuer à renforcer le maillage partenarial sur le territoire autour de leurs thématiques. Ils aideront également à la création d'une instance de réflexion clinique entre les psychologues déployés sur le territoire par l'ARS. Sur la thématique de la parentalité et de la périnatalité, l'objectif de 2024 sera de renouer et de repréciser cette mission auprès des partenaires du territoire, afin d'avoir une meilleure visibilité sur les situations nécessitant une intervention spécifique en direct avec le public. Enfin, la chargée de mission « droit des étrangers » souhaite mettre en place un ateliers "bons réflexes" à destination des ménages accompagnés par la PASH. À la suite de la mise en place d'un **groupe de réflexion autour de l'approche du questionnement systématique des violences**, la direction des dispositifs d'accompagnement a décidé de mettre en place une expérimentation de cette approche auprès des publics accompagnés. Dans cette optique, le comité de pilotage va travailler sur la définition d'une pratique commune pour les travailleurs sociaux qui souhaitent s'engager dans ce processus. Il travaillera également à la création, en lien avec l'OSSIAT, d'un outil de suivi permettant une analyse des effets de cette approche. Cette expérimentation aura une durée de 6 mois et aboutira à un bilan en fin d'année 2024.

Enfin, la PASH 93 souhaite initier un travail autour d'un projet de service. Il nous semble important de pouvoir échanger collectivement autour des valeurs de notre service, de nos fonctionnements communs, de la coordination nécessaire entre les différentes équipes de la PASH 93 mais également des perspectives de notre service sur les années à venir. Une note de cadrage des missions des PASH est en cours d'élaboration par les services de la Drihl IDF. Elle nous permettra de mettre en perspective notre projet de service en lien avec les attendus de notre dispositif. Pour ce faire, des groupes de travail seront mis en place au cours de l'année 2024.

Logement





ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT DALO ET HORS DALO

268 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS
ET **51** MÉNAGES RELOGÉS
(DONT **10** EN ATTENTE
DE SIGNATURE)



PERMANENCE « PRÉVENTION DES EXPULSIONS »

125 PERMANENCES POUR
105 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE

44 MÉNAGES ACCOMPAGNÉS
DONT **68%** POUR
UN MAINTIEN ET
32% DANS LE CADRE
DE L'ACCÈS
AU LOGEMENT



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT - ACTION LOGEMENT

41 MÉNAGES
ACCOMPAGNÉS
DONT **70%**



**POUR DU MAINTIEN
ET 29%** DANS LE CADRE
DE L'ACCÈS

SOLIBAIL

234 LOGEMENTS
EN GESTION



29 LOGEMENTS CAPTÉS
1032 VISITES À DOMICILE
60 NOUVEAUX MÉNAGES
28 FAMILLES RELOGÉES

LOGEMENT D'ABORD

37 ADULTES
ACCOMPAGNÉS
PAR LE DISPOSITIF,
28 ATTRIBUTIONS
EN BAIL DIRECT



INTRODUCTION

Le pôle logement regroupe le service de la gestion locative ainsi que l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement.

L'année 2023 aura été marquée par la perte du dispositif AVDL (Accompagnement vers et dans le logement), dispositif sur lequel Interlogement93 est mobilisé depuis 2010. En effet, malgré l'atteinte des objectifs du précédent appel à projet, nous n'avons pas été retenus pour la période 2024-2027.

Heureusement, cette année 2023 aura aussi été celle de la remise en selle du dispositif "Logement d'abord", après avoir été retenu par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (CD93) dans le cadre de l'appel à projet LDA2. Nous avons dû rendre les clés du LDA1 début 2023 à la suite d'une décision commune de l'Etat et du CD93, au prix de plusieurs licenciements économiques.

Nous avons poursuivi nos interventions sur les autres dispositifs d'accompagnement dans le logement, notamment la permanence sociojuridique de prévention des expulsions en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et la Ville de Saint-Denis, mais aussi les dispositifs d'accompagnement social lié au logement ASLL et ASLL financés respectivement par le CD93 et Action Logement Service.

Enfin, le dispositif d'intermédiation locative Solibail a lui aussi pris une place un peu plus importante en 2023 en atteignant 234 logements en gestion pour un objectif de 250 en 2024. Si nous ne rencontrons pas de difficultés particulières pour augmenter le volume de logement, les coûts liés à leur bonne gestion sont de plus en plus difficiles à tenir et nous avons constaté un déficit important pour l'exercice 2023. Nous tentons par ailleurs de minorer les prestations extérieures d'entretien en internalisant un certain nombre de travaux.

MISSIONS

ÉQUIPES

Logement d'abord (LDA 2)

Proposer l'accès direct au logement social de publics sans-domicile du territoire et favoriser leur maintien dans ce logement.

0.2 ETP Coordinatrice

2 ETP Travailleurs sociaux

1 ETP Chargée d'insertion professionnelle
(mutualisé pour le pôle logement)

1 ETP Chargée de mission santé
(mutualisé au sein du pôle Ossiat pour les dispositifs relevant du logement)

Intervention sociale Solibail

Proposer des logements temporaires au sein du parc privé destinés à des ménages en situation d'hébergement précaire, principalement à l'hôtel 115 ou en structure d'hébergement d'État, en risque d'expulsion, exposés à des violences, etc.

0.8 ETP Coordinatrice

7 ETP Travailleurs sociaux

Gestion locative sociale

Assurer l'intermédiation entre les propriétaires bailleurs et les ménages accompagnés par équipes d'intervention sociale.

1 ETP Coordinateur

1 ETP Comptable

1 ETP Chargée de gestion locative occupants

2 ETP Techniciennes de gestion locative

0.5 ETP Technicien

(service commun aux dispositifs Solibail et LDA2)

Accompagnement vers et dans le logement DALO et hors DALO

Assurer un accompagnement social ciblé sur l'accès au logement en développant la capacité des ménages à habiter durablement.

1 ETP Coordinatrice

5 ETP Travailleurs sociaux

Permanence prévention des expulsions FAP-Saint Denis

Accompagner les ménages de la ville de Saint-Denis menacés d'expulsion locative.

1 ETP Chargée de mission sociojuridique

Accompagnement social lié au logement

Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement de publics fragilisés.

ASLL généraliste :

1 ETP Travailleur social

ASLL pour Action Logement Services :

1 ETP TRAVAILLEUR SOCIAL

Encadrement de l'équipe

1 ETP Responsable de pôle

1 ETP Responsable adjoint de pôle

1. ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

A. ACTIVITÉ DALO ET HORS DALO

L'AVDL est un dispositif d'accompagnement. Il vise à favoriser l'accès et le maintien des ménages en difficulté dans un logement de droit commun. En étroite collaboration avec la mission DALO de la DRIHL 93, Interlogement93 accompagne des ménages prioritaires au relogement, au titre de l'article L441-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), dans le cadre d'une reconnaissance DALO depuis 2010, ou non DALO depuis janvier 2020. **L'objectif de cet accompagnement est de développer la capacité des ménages à « habiter durablement ».**

Les axes de travail sont nombreux :

- remplir les conditions légales et administratives d'accès au logement visant la recevabilité en commission d'attribution ;
- apprendre les droits et devoirs du locataire ;
- connaître le territoire et les administrations ;
- accompagner la réception d'une proposition de logement afin de prévenir les refus et soutenir les candidatures pour favoriser un accord lors des commissions d'attribution logement (CAL) ;
- développer la responsabilité du locataire pour s'assurer de son maintien dans le logement.

Au fil des années, le dispositif AVDL a affiné ses procédures afin d'apporter un accompagnement et des solutions adaptées aux ménages les plus fragiles. Des protocoles spécifiques de prise en charge des situations dites "très très urgentes" ou nécessitant un accompagnement renforcé de type "Logement d'abord" (LDA), permettent de cibler le type de prise en charge et de développer un dialogue personnalisé avec les bailleurs.



Au 31 octobre 2023,
268 ménages ont été accompagnés,
 soit 12.8 % de plus qu'en 2022
 et 39.6 % de plus qu'en 2021, dont :

- **248 ménages en attente de logement** (mesure « vers »)
- **20 ménages dont la situation reste à consolider** (mesure « dans »)

Parmi les ménages en attente de solution locative, **41 ont pu être relogés** et 3 sont sortis sur une autre solution locative (Solibail, résidence autonomie, résidence sociale). En moyenne, les ménages sortis ont bénéficié de **14,5 mois d'accompagnement**.

B. PROFILS DES MÉNAGES

217 ménages DALO (81 %)

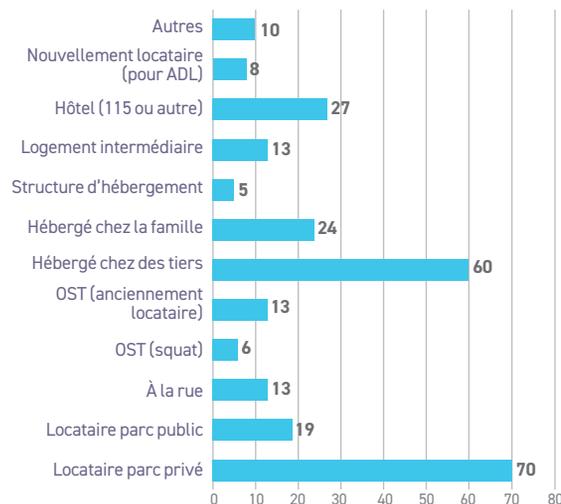
51 ménages Hors DALO (19 %)

La mission DALO peut solliciter la réalisation d'un bilan diagnostic pour des ménages « hors DALO », pour qui la demande de reconnaissance prioritaire au titre du DALO a été refusée par la commission de médiation (COMED), généralement au motif qu'il manquait des documents justifiant la situation. Il peut également s'agir de prescriptions de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) pour des ménages menacés d'expulsion, et plus rarement, des circonscriptions de service social du département.

Il s'agit de réaliser un bilan-diagnostic et de déterminer si le ménage correspond à l'un des critères pour être reconnu « prioritaire » au titre de l'article L441-1 du CCH. Dans ce cas, nous accompagnons le ménage et sollicitons la labellisation lorsqu'il est « prêt au relogement ». Dans le cas contraire, nous effectuons un relai auprès des services sociaux de droit commun.

En 2023, nous avons accompagné 51 ménages hors DALO. **20 ménages ont été labellisés**, dont 3 au titre du critère « k : personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers » et 4 au titre du critère « d : personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition »

SITUATION LOCATIVE EN DÉBUT DE MESURE



Comme en 2022, la situation locative la plus représentée concerne les ménages locataires du parc privé (29 %) suivis des ménages hébergés chez des tiers (22 %).

Les ménages hébergés à l'hôtel représentent 10 % des ménages accompagnés.

Sur les 19 ménages locataires du parc social, 12 faisaient l'objet d'une procédure d'expulsion.

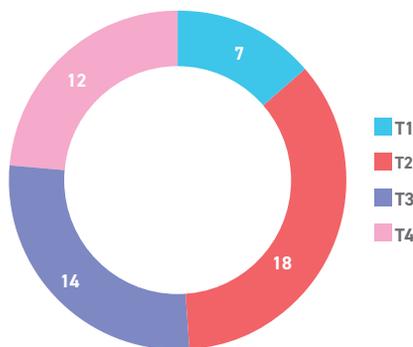
Composition familiale des ménages accompagnés et typologie de logements obtenus : 58 % des familles accompagnées comprennent des enfants.

La majorité des ménages accompagnés sont des femmes seules avec enfants (33 %), des hommes seuls (29 %) et des couples avec enfants (21 %).

Toutefois, 65 % des ménages accompagnés dans le cadre d'un accès ont une composition familiale maximale de 3 personnes. **Les besoins de ces compositions familiales ne portant pas sur des grands logements, nous retrouvons une cohérence dans les attributions avec 76 % de logement du T1 au T3.**

Sorties vers le logement : sur les 51 ménages relogés (dont 10 en attente de signature de bail), 68 % étaient reconnus prioritaires au titre du DALO, et la décision était relativement récente pour la plupart (moins de 3 ans). À noter que 5 ménages relogés bénéficiaient d'une DLS depuis plus de 7 ans et 3 ménages avaient une DLS depuis plus de 10 ans.

TYPLOGIE DES LOGEMENTS OBTENUS



Signalement des situations préoccupantes

L'activité AVDL DALO et hors DALO offre la **possibilité de signaler les situations préoccupantes qui nécessitent un relogement urgent** et/ou un accompagnement spécifique, déclenchant un travail en coordination de la mission DALO, du Bureau d'Accès Logement (BAL) et des bailleurs. Ainsi en 2023 :

- **Protocole LDA :** le protocole LDA a permis à 11 ménages d'être suivis en 2023. Sur ces 11 ménages, 9 ont été relogés, 1 ménage était en attente de signature de bail et 1 ménage était dans l'attente d'un positionnement ;
- **Lutte contre l'habitat indigne :** la lutte contre l'habitat indigne a permis l'accompagnement de 30 ménages qui vivaient dans des logements indignes. Pour 40 % d'entre eux, aucune démarche n'a été entreprise par crainte de se voir délivrer un congé. 15 ménages ont été relogés et 1 ménage était en attente de signature de bail ;
- **Accompagnement des ménages menacés d'expulsion :** l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion a permis le suivi de 52 ménages menacés d'expulsion, dont 94 % l'étaient en raison d'impayés de loyer. Une seule personne a été effectivement expulsée (homme seul).

2. PERMANENCE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

La permanence de prévention des expulsions (PPEX) propose un accompagnement sociojuridique qui a pour objectif de prévenir l'expulsion :

- quel que soit le stade de la procédure ;
- quel que soit le domicile (parc public, parc privé, logement intermédiaire, structure d'hébergement...) ;
- quel que soit le motif de la procédure.

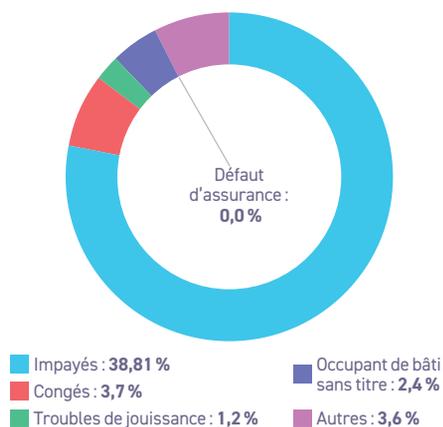
Celle-ci a été mise en place au début de l'année 2022, grâce à un partenariat entre la Fondation Abbé Pierre, la Ville de Saint-Denis et Interlogement93, soutenue par le Conseil départemental.

STADE INITIAL DE LA PROCÉDURE



En 2023, 59 % des situations traitées étaient à un stade "avant audience".

CAUSE DE LA PROCÉDURE



35 nouvelles prescriptions orientées par :

- SSM : 24
- CCAS ASLL : 1
- Bouche à oreille : 2
- Assistant social CAF : 2
- Autres : 1
- Écrivain Public : 1
- SCHS : 1
- Avocat : 1
- FAP : 2



105 ménages accompagnés
(+19 % par rapport à 2022)

123 permanences tenues

411 entretiens réalisés (+31 % par rapport à 2022)

9 ménages relogés

87 ménages maintenus dans les lieux

4 ménages expulsés

2 ménages ayant quitté le logement en cours de procédure

Autres :

25 recours amiable DALO déposés en 2023

29 reconnus prioritaires et urgents à reloger,

13 en cours d'instruction et 5 NPU

35 recours amiable DAHO

Résultats judiciaires :

37 ménages accompagnés dans une procédure au tribunal de proximité

38 saisines du juge de l'exécution avec des délais de 3 à 36 mois

3. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

A. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT GÉNÉRALISTE (ASLL-G)

Interlogement93 est mandaté par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour mettre en œuvre des **mesures d'accompagnement social destinées à soutenir l'accès ou le maintien dans le logement des publics fragilisés (ASLL-G)**. Sollicité principalement par les services sociaux départementaux, ce type d'accompagnement est mobilisé pour soutenir des ménages (locataires, sous-locataires, propriétaires), fragilisés financièrement, venant d'accéder à un logement ou risquant l'expulsion. **L'objectif est de leur permettre de stabiliser leur situation et de se maintenir durablement dans leur logement.**

Interlogement93 intervient sur les communes de Romainville, Bagnolet, Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais.

44 ménages ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'ASLL généraliste en 2023.

14 mesures pour soutenir des ménages accédant à un logement

30 mesures pour aider des ménages en grande difficulté locative, avec ou sans procédure d'expulsion engagée.

Les interventions sont multiples mais se concentrent majoritairement autour de l'aide à la gestion de la vie quotidienne, l'aide à la gestion budgétaire, l'accès ou le rétablissement des droits, la résorption de l'endettement locatif et de plus en plus vers l'aide à la prise en charge des problèmes de santé.

B. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT AVEC ACTION LOGEMENT SERVICES

Interlogement93 est mandatée par Action Logement Services pour réaliser des mesures d'accompagnement social liées au logement auprès d'un public principalement salarié se retrouvant en difficulté locative en raison d'accidents de la vie.

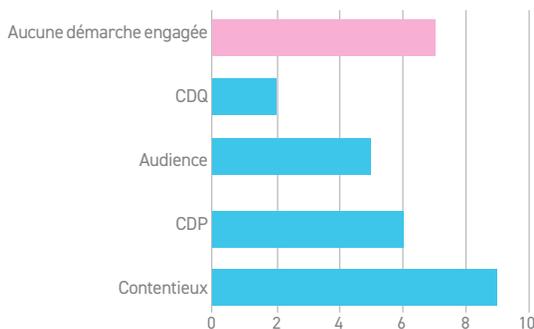
L'objectif de cet accompagnement concerne l'accès ou le maintien dans le logement.



En 2023, Action Logement Services a mandaté Interlogement93 pour l'accompagnement de **48 ménages, dont 41** ont abouti à la mise en place d'une mesure.

Le maintien dans le logement et le risque d'expulsion représentent les principaux motifs de sollicitation. 62 % des personnes concernées sont déjà engagées dans une procédure d'expulsion souvent avancée.

STADE DE LA PROCÉDURE POUR LES MÉNAGES SUIVIS DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN



Notre intervention devant rester ponctuelle et ciblée, le temps d'accompagnement moyen a été de 8 mois en 2023. À l'issue de notre accompagnement, la situation financière est globalement stabilisée, souvent au moyen de dossiers de surendettement, de FSL/FSE ou autres soutiens budgétaires. Une vigilance peut se poursuivre au niveau du service social de secteur, du bailleur et/ou d'Action Logement qui disposent de conseillers sociaux. Sur les 11 mesures menées dans le cadre d'un soutien à l'accès au logement, 5 ont abouti à une solution locative.

4. SOLIBAIL

Le principe du dispositif Solibail est de proposer à des ménages issus du 115 ou de structures d'hébergement une solution temporaire de logement avec accompagnement social.

Les objectifs du dispositif sont de :

- proposer une solution alternative au 115 pour des ménages encore fragiles ;
- proposer une expérience locative, support de l'apprentissage du "savoir-habiter" ;
- soutenir l'accès au logement des ménages à l'issue de leur séjour.

Le dispositif Solibail comprend un service gestion locative et une équipe sociale. Ils travaillent en étroite collaboration, en vue d'accompagner au mieux les familles accueillies dans leur apprentissage du savoir habiter et dans la préparation de l'accès au logement. Depuis 2023, le pôle logement bénéficie d'un poste de conseiller en insertion professionnelle mutualisé sur l'ensemble de ses dispositifs dont le Solibail.

A. SERVICE GESTION LOCATIVE

Solibail est un dispositif d'intermédiation locative sociale.

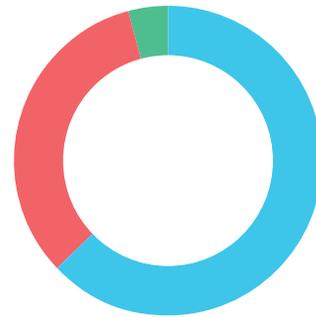
Les logements, captés dans le parc privé, sont proposés à la location aux opérateurs Solibail. Les propriétaires de ces logements, font le choix de s'engager dans une démarche solidaire, en contrepartie d'avantages fiscaux et d'une gestion simplifiée, confiée à la charge de l'opérateur. Les ménages « occupants » signent une convention pour 18 mois renouvelable qui précise les modalités d'occupation et la participation financière qui représente un pourcentage de leurs ressources.

Le service de la gestion locative a notamment pour missions :

- les démarches liées à la captation et à la restitution des logements, ainsi que le suivi de la vacance ;
- la signature des conventions avec les propriétaires et les familles, ainsi que les états des lieux entrants et sortants ;
- le suivi technique du parc et le traitement des demandes de travaux ;
- des visites-conseils au domicile des familles (conseils techniques) ;
- le quittancement, le suivi des impayés en lien avec les travailleurs sociaux référents et le service contentieux si nécessaire ;
- la gestion des résiliations de contrats et des mutations.

L'élément central du dispositif étant l'apprentissage du statut de locataire, la priorité est donnée aux rendez-vous au domicile dans le cadre de l'accompagnement social, ainsi qu'aux visites-conseils techniques.

MODALITÉS D'INTERVENTION



Au domicile : 63 %
Au bureau : 33 %
Accompagnement physique : 4 %

Le rythme des entretiens reste soutenu malgré quelques mouvements du personnel.

En 2023, l'effort s'est porté sur les VAD qui ont été privilégiées.

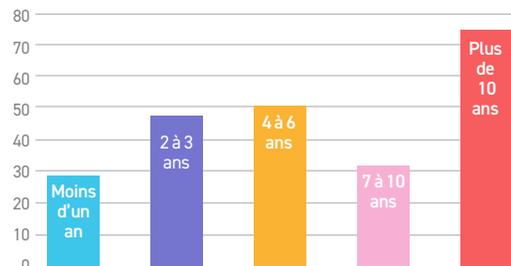
1 575 entretiens en 2023 (- 31 entretiens par rapport à 2022)
Dont 1 032 visites à domicile (+22 % par rapport à 2022)
543 entretiens au bureau (-32 % par rapport à 2022)

Évolution du parc immobilier : avec 29 nouvelles captations de logements et 8 restitutions, le parc immobilier s'est étoffé en 2023, portant à 234 le nombre de logements en gestion, sur un objectif de 250 logements en 2024. Il nous faudra donc maintenir ce rythme sur l'exercice à venir.

Majoritairement sollicitées par les propriétaires au terme de leur contrat de location, les restitutions impliquent de rechercher la solution la plus adaptée pour la famille occupante. Toutefois, rares sont les opportunités de relogement à ce moment-là. La mutation sur un autre logement du parc Solibail est donc privilégiée en attendant une offre de logement propice.

Le nombre des restitutions risque d'augmenter dans les années à venir compte tenu du changement de réglementation qui réduit l'avantage fiscal, du contexte économique qui pousse de plus en plus de propriétaires à vendre leurs biens et du parc immobilier composé dans une assez large proportion d'anciens baux.

ANCIENNETÉ DES BAUX



En 2023, 32 % du parc locatif concerne des baux de 10 ans et plus (75 logements).

Le vieillissement du parc entraîne également des coûts d'entretien plus importants, qui pèsent sur le budget alloué au dispositif.

B/ LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SOLIBAIL

L'équipe Solibail a fait l'objet de plusieurs départs en cours d'année. L'embauche de personnels intérimaires a permis de maintenir l'activité d'accompagnement auprès des ménages et d'éviter la surcharge du reste de l'équipe. Composée de 6.84 ETP en fin d'année, l'équipe va continuer à s'étoffer proportionnellement à l'augmentation du parc de logement, jusqu'à 8 travailleurs sociaux en 2024.

La mission principale du service d'accompagnement social Solibail est de permettre aux ménages d'acquérir le « savoir-habiter » et de favoriser l'accès des ménages à un logement pérenne.

Au cours du séjour, différents aspects sont abordés :

- **l'entrée dans le logement** : installation dans le logement temporaire, dans le quartier, dans la commune, demande d'aide au logement, etc.
- **aide à la gestion budgétaire** : paiement régulier des redevances et des charges liées au logement, traitement des situations de surendettement, etc.
- **aide à l'acquisition du « savoir habiter »** : entretien du logement, gestion des tâches administratives liées au logement, maîtrise des consommations de fluides, respect de la vie en collectivité, etc.
- **préparation à la sortie du dispositif Solibail** : démarches de relogement de droit commun public et privé, demande de logement social (DLS) et outils numériques, appréhension des règles d'attribution du logement social et de la réalité francilienne de l'offre locative sociale, constitution du dossier en cas de proposition de logement, visite du logement pérenne proposé, acceptation des propositions de logement.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2023

Admissions

Les candidatures nous sont adressées par le SIAO 93, via le GIP-HIS, lorsqu'un logement est disponible à la suite d'une rotation ou d'une nouvelle captation.

74 % des candidatures reçues en 2023 ont été validées, ce qui est un très bon résultat à l'échelle de l'Île-de-France. Les motifs de refus sont précisément définis par le référentiel d'accès Solibail, il s'agit le plus souvent de l'absence de titre de séjour d'un conjoint, du reste à vivre insuffisant ou de démarches de divorce non engagées.

Modalités d'accompagnement

Nos missions sont mises en œuvre via un panel d'outils qui vont permettre de soutenir les ménages dans leurs projets. L'un de ces outils est le contact régulier avec les ménages au travers des visites au domicile, des rendez-vous au bureau et des entretiens téléphoniques.

234 logements du T1 au T5 en gestion au 31 décembre 2023, dont **29 nouvelles captations**.



60 ménages admis en 2023, contre 55 en 2022 et 51 en 2021.

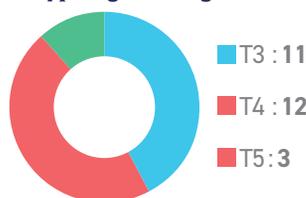


6 familles mutées sur un autre logement du parc Solibail (restitution)

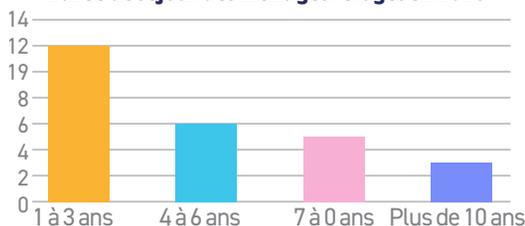
31 ménages en attente d'une proposition de logement.

28 ménages sont sortis en 2023, dont 26 vers du logement pérenne

Typologie des logements



Durée de séjour des ménages relogés en 2023



5. LE LOGEMENT D'ABORD

Ce dispositif vise à réduire le recours aux solutions de mise à l'abri au profit de réponses durables et à prouver que **l'accès à un logement pérenne conditionne par la suite la résolution de nombreuses problématiques sociales, sanitaires et professionnelles.**

Il s'articule autour de 3 grands principes :

- le "Logement d'abord" a pour principe l'accès à un logement pérenne (bail direct ou glissant) ;
- l'accès au logement ne peut donc être conditionné à des critères d'autonomie, de ressources ou de « capacité à habiter » ;
- la personne est au centre de son accompagnement.

A/ FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a souhaité poursuivre l'expérience positive du "Logement

d'abord" (LDA 1) que nous avons co-construite sur l'année 2018 (à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt de la Dihal) et mise en œuvre entre 2019 et 2022. Un appel à projet a été diffusé fin 2022, nous y avons répondu et avons été retenus.

Le fonctionnement ressemble à celui du précédent dispositif hormis dans son organe orienteur puisque le public n'est plus orienté par le SIAO 93, mais par le service solidarité logement du CD 93.

Les logements mis à disposition sont issus des partenariats et droits de réservation du CD 93, principalement via l'office départementale HLM Seine-Saint-Denis Habitat.

Public

Le dispositif s'adresse à des ménages sans solution de logement pérenne pris en charge par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Ces ménages sont de deux types : des jeunes majeurs en fin de prise en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance) et des personnes prises en charge en hôtel ou en alternative à la prise en charge hôtelière du CD93 (APECH).

Procédure d'orientation

Les candidatures sont adressées par les travailleurs sociaux référents des ménages à la « Commission d'Orientation et de Suivi en Hébergements Alternatifs » (COSHA), par le biais d'un formulaire.

La COSHA est une instance multi-partenaire composée de professionnels administratifs et sociaux du service social départemental et d'associations. Les candidatures y sont étudiées sans préjuger de leur capacité à habiter en vue d'obtenir une labellisation. Les ménages ainsi labellisés seront inscrits sur liste d'attente puis orientés selon leur profil sur un des dispositifs de relogement de la COSHA dont le LDA.

Pour bénéficier d'une orientation LDA, le ménage devra remplir les conditions suivantes :

- justifier d'une régularité de séjour ;
- disposer de ressources régulières et suffisantes pour accéder à un logement ;
- avoir besoin a minima d'un accompagnement de type AVDL.

Lorsqu'une candidature labellisée par la COSHA est orientée vers le LDA, cette candidature est envoyée au dispositif accompagné d'une proposition de logement correspondant à sa composition famille.

Modalité d'occupation du logement

Bail direct ou bail glissant

Le ménage ainsi orienté sur le dispositif LDA accède à un logement social soit en bail direct lorsqu'un dossier complet peut être présenté à une CALEOL. Dans le cas inverse, l'accès au logement peut tout à fait être en bail

glissant. Une nouvelle demande en bail direct sera faite dès qu'un dossier complet pourra être présenté au bailleur.

En 2023, **81 %** des logements proposés sur le LDA l'ont été par le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat. **76 %** des ménages ont accédé à un logement en bail direct et **8 %** en bail glissant et ce principalement en raison de l'impossibilité de fournir un ou les 2 derniers avis d'impositions pour la CALEOL.

Les autres ménages du dispositif sont actuellement soit en attente du passage de leur dossier en CALEOL, soit en attente d'intégrer le logement attribué.

L'équipe d'accompagnement

L'équipe LDA est composée de :

2 travailleurs sociaux



1 conseillère en insertion professionnelle (CIP) à temps partiel



1 coordinatrice intervient auprès de l'équipe également à temps partiel

Chaque travailleur social a une file active maximale de 20 ménages pour assurer un accompagnement de qualité.

La CIP rattachée à l'équipe du "Logement d'abord" : à la suite d'un diagnostic systématique de tous les ménages entrant dans le dispositif, elle accompagne les ménages pour lesquels un besoin d'accompagnement en insertion professionnelle a été évalué et/ou demandé par le ménage.

Concernant les problématiques liées aux questions de santé, l'équipe LDA a la possibilité de saisir l'équipe mobile santé précarité (EMSP) d'Interlogement93.

L'accompagnement proposé

L'équipe du "Logement d'abord" propose aux ménages orientés LDA, un accompagnement social global pour répondre à la multiplicité des problématiques qui pourrait empêcher un accès et un maintien serein dans le logement.

L'accompagnement LDA est prévu pour une durée de 18 mois. Ces 18 mois sont rythmés par la réalisation d'un bilan diagnostic, ainsi que sa mise à jour régulière (a minima tous les 6 mois) permettant de s'assurer d'être toujours au plus près des besoins du ménage et des solutions dont il a besoin pour acquérir l'autonomie qui lui est nécessaire.

Il existe différents niveaux d'accompagnement sur le LDA : léger, moyen ou renforcé.

En raison de l'intensité des démarches à l'entrée (mise à jour de documents, visite du logement, constitution du dos-

sier bailleur) l'accompagnement à l'arrivée sur le dispositif peut être intensif.

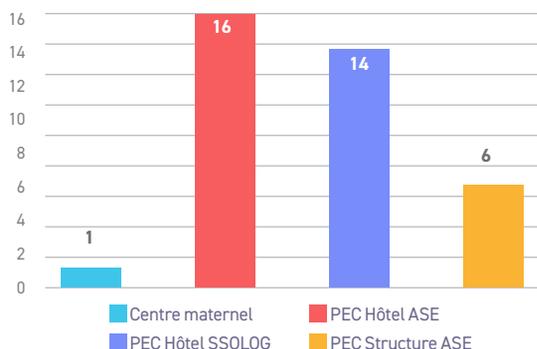
L'accompagnement global ne peut sereinement commencer qu'après l'entrée dans le logement du ménage.

Entre avril et décembre 2023, 37 ménages ont été accompagnés sur le dispositif "Logement d'abord" et 92 % d'entre ont bénéficié d'un accompagnement de niveau moyen.

B/ L'ACTIVITÉ EN 2023

En raison de la « jeunesse » de ce LDA2, l'activité du dispositif est en cours de déploiement. Le ménage le plus ancien a actuellement une durée de séjour de 10 mois et de nombreux projets sont en cours de mise en place.

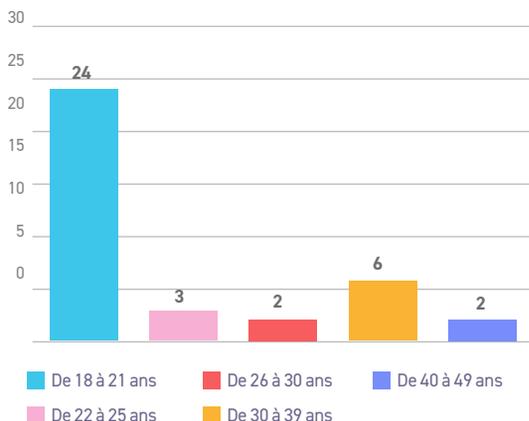
1. SITUATION RÉSIDENTIELLE AVANT L'ENTRÉE EN LDA



Une majorité des ménages est réorientée vers le LDA à l'issue d'une prise hôtelière du Conseil départemental, soit au titre de l'Aide sociale à l'enfance (16 ménages), soit au titre de l'hébergement (14 ménages).

2. CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

• Âge du demandeur principal



Une majorité des ménages accueillis est âgée de moins de 21 ans, ce qui confirme la priorisation donnée au public jeune dans les orientations du Conseil départemental.

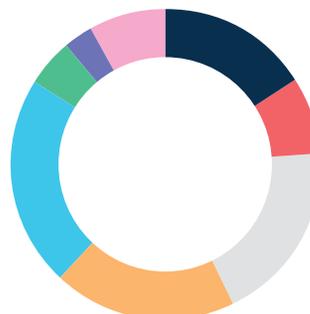
• Composition familiale à l'entrée



Femmes + 1 enfant : 22 %
Femmes + 2 enfants : 11 %
Femmes + 3 enfants : 5 %
Femmes + 4 enfants : 3 %
Femmes seules : 8 %
Hommes seuls : 51 %

73 % des ménages accueillis étaient des jeunes isolés en fin de prise en charge (par l'ASE) et 22 % sont des femmes avec 1 enfant ayant bénéficié d'une prise en charge à l'hôtel par le département.

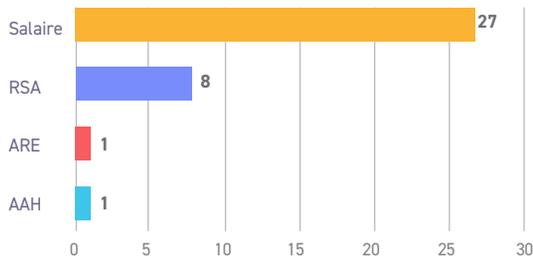
• Situation professionnelle à l'entrée



CDD temps plein : 16 %
CDD temps partiel : 8 %
CDD temps plein : 19 %
Contrat d'apprentissage : 19 %
Demander d'emploi : 22 %
Formation non rémunérée : 5 %
Formation rémunérée : 3 %
Intérim : 8 %

27 % des ménages à l'entrée étaient en CDI (temps plein ou temps partiel), 19 % en contrat d'apprentissage. Les autres ménages à l'entrée dans le dispositif avaient un contrat de travail précaire et 22 % étaient demandeurs d'emploi. Une majorité des ménages relève donc d'un accompagnement sur le champ de l'insertion professionnelle.

• Type de ressources à l'entrée



Le salaire constitue la principale ressource financière des ménages accompagnés, mais c'est aussi l'un des cri-

tères d'éligibilité. En effet, les jeunes de moins de 21 ans ne pouvant pas prétendre au RSA, ils n'ont d'autre choix que de disposer de ressources liées au travail pour accéder au dispositif.

• Montant des ressources à l'entrée

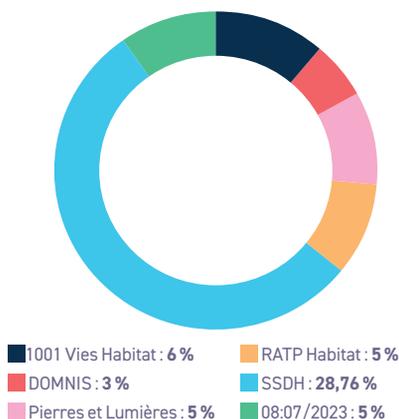


Une majorité des ménages accompagnés disposait de ressources inférieures à 1500 € ce qui nécessite une bonne gestion budgétaire afin d'éviter les situations d'endettement et de permettre le maintien dans le logement.

3. LES LOGEMENTS PROPOSÉS

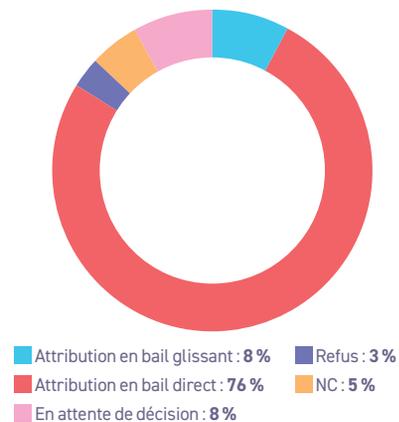
Tout comme dans le cadre du LDA 1, ce sont les typologies des logements proposés qui vont déterminer les typologies de ménages à orienter. En effet, dans des zones tendues comme L'Île-de-France, en particulier en Seine-Saint-Denis, il semble pertinent de partir de l'offre disponible pour rechercher le public éligible.

• Les propositions de logements par bailleurs



Sans surprise, Seine-Saint-Denis Habitat constitue le principal bailleur partenaire du dispositif du fait du lien avec le Conseil départemental, mais aussi sans doute du fait de l'expérience du LDA 1.

• Les attributions – types de baux



Les attributions relevaient majoritairement du bail direct en 2023, notamment du fait du niveau de ressources assez « élevé » des ménages orientés. Les 8 % de baux glissants signés à l'entrée traduisaient généralement l'absence d'un document nécessaire à l'attribution directe en CALEOL, majoritairement des avis d'imposition.

3. INDICATEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

En 2023, ce sont plus de 571 rendez-vous qui ont été réalisés par l'équipe d'accompagnement.

Ces rendez-vous traduisent différentes modalités d'interventions directes auprès des ménages : dans le cadre d'accompagnements physiques, lors de visites à domicile, lors des rendez-vous au bureau ou de contacts téléphoniques.

Dans certains cas, ils traduisent davantage le déploiement du dispositif et le maillage territorial, c'est notamment le cas concernant les rencontres avec les partenaires.

En 2023, ces 571 rendez-vous se répartissent comme suit :

97 rendez-vous dans nos locaux ;

79 VAD ;

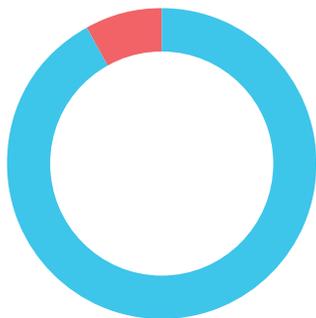
275 rendez-vous téléphoniques ;

15 accompagnements physiques à un rendez-vous administratifs, santé, emploi ;

105 rencontres avec les partenaires suivants : bailleurs, BSE, CAF, France Travail.

Le nombre de rendez-vous nécessaire à l'accompagnement d'un ménage se recoupe généralement avec le niveau de mesure dont il relève.

• Les niveaux de mesure



■ Moyen : 92% ■ Renforcé : 8%

92 % des ménages relevaient d'un accompagnement moyen et aucun d'un accompagnement léger, mais cette répartition pourrait évoluer avec la montée en charge du dispositif.

En synthèse, certaines difficultés rencontrées en 2023 notamment :

- un temps d'attente trop long avant l'entrée dans le

logement pour les premiers ménages du LDA 2 (4 mois d'attente pour les premiers ménages) ;

- une méconnaissance du dispositif par certaines CALEOL et ce pouvant mener jusqu'à des refus d'attribution ;
- des difficultés à intégrer le travailleur social du LDA dans le processus d'attribution de logement ;
- la fragilité financière de certains ménages à l'entrée qui a pu entraîner une installation compliquée dans le logement attribué (pas de lit, pas d'électroménager...).

Mais des perspectives d'amélioration pour 2024 :

- améliorer, la connaissance du dispositif auprès des bailleurs ;
- maintien de l'activité, stabilisation du nombre de ménages accompagnés à son niveau maximum ;
- réalisation d'actions collectives en internes et en partenariat, développement du partenariat avec l'équipe santé ;
- développement du partenariat tous azimut pour répondre aux diverses fragilités des ménages





Les enjeux sont nombreux pour le pôle logement en 2024, notamment sur le dispositif Solibail qui nécessite un retour à l'équilibre financier. Des améliorations dans l'organisation du travail et des interventions seront recherchées, mais nous attendons aussi une prise en compte de l'augmentation des coûts structurels du dispositif par l'État.

D'autres actions du pôle tels que l'ASLL et la prévention des expulsions locatives nécessitent des dotations supplémentaires, afin qu'elles ne **coûtent** pas plus qu'elles ne rapportent. Les manques constatés concernent principalement la prise en compte des frais liés à l'encadrement, aux fonctions support de l'association, ainsi que les charges indirectes telles que les fluides ou les loyers dont les coûts évoluent plus rapidement que les subventions.

L'activité doit se poursuivre à un rythme soutenu sur le **dispositif "Logement d'abord"** qui bénéficie de financements du Fonds social européen et dont les exigences ne sont plus à rappeler. Nous espérons que le public relevant de la compétence de

l'État pourra à nouveau rapidement bénéficier de cette prise en charge directe dans le logement pérenne qui constitue selon nous la meilleure réponse à apporter aux ménages sans domicile.

Nous allons poursuivre **les transferts d'accompagnement des ménages de l'AVDL** jusqu'au 1^{er} mars 2024, date de fin du dispositif pour Interlogement⁹³, mais nous constatons, avec un peu d'amertume, que les opérateurs qui ont été retenus à notre place ne semblent pas tout à fait prêts pour la reprise de toutes ces mesures. Nous leur souhaitons malgré tous nos vœux de réussite dans la perspective du meilleur accompagnement pour les personnes concernées.

Enfin, nous rechercherons de nouvelles pistes de développement de **l'activité d'accompagnement vers et dans le logement**, non seulement afin de compenser les pertes que nous avons subi en 2022 (LDA 1) et 2023 (AVDL), mais surtout parce que nous sommes convaincus de la qualité du modèle transversal (social, emploi, santé, juridique...) qu'Interlogement⁹³ propose.

PROTECTION DES DONNÉES/ QUALITÉ

DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO)

Chargée de mettre en œuvre la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein d'Interlogement93, l'équipe DPO a poursuivi en 2023 son objectif :

- d'apporter de la sécurité juridique à l'association et à ses professionnels ;
- d'affirmer le cadre protecteur issu du RGPD au service de la protection des droits et libertés des personnes accueillies.

À cet égard, l'association a déployé des efforts particuliers pour la prise en compte de la protection des données dans les projets et les initiatives qu'elle a portés en associant la DPO en amont.

Dans le même temps, l'équipe DPO a continué d'œuvrer auprès des professionnels pour une meilleure prise en compte de la vie privée.

INFORMER, SENSIBILISER ET PROTÉGER

Les enjeux de la protection des libertés et de la vie privée étant au cœur de tous les métiers à l'ère du tout numérique, l'équipe DPO veille, analyse et diffuse toute information utile à la prise en charge au travers des lettres d'information qui relaient l'essentiel des actualités en lien avec le secteur.

Aussi, dans la droite ligne des dispositions prises en 2022, la sensibilisation à la protection des données à caractère personnel fait partie du parcours d'intégration de tout salarié : ils sont 44 à en avoir bénéficié en 2023.

À noter qu'un petit-déjeuner « découverte de la protection des données », organisé par le service Réseau-Com en mars 2023 au réseau Interlogement93, a accueilli 6 cadres d'associations adhérentes.

Enfin, il convient de souligner qu'aucun incident en lien avec la protection des données n'a été enregistré en 2023.

2023 en Chiffres

24

**ACTIONS DE CONSEIL DONT 3
CONTRÔLES PRÉALABLES**

3

**CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE
ET 1 CONVENTION DE
PARTENARIAT**

4

**CONTRATS DONT
1 CONVENTION DE
COMMUNICATION À UN TIERS**

1

**ANALYSE D'IMPACT RELATIVE
À LA PROTECTION
DES DONNÉES
ET 2 FICHES REGISTRE**

13

**RÉUNIONS DE TRAVAIL DPO
(3 CNIL ; 2 FAS ; 8 DIHAL)**

8

**SESSIONS DE SENSIBILISATION
POUR 50 PARTICIPANTS
(DONT 1 PETIT-DÉJEUNER
DÉCOUVERTE
POUR 6 PARTICIPANTS
DU RÉSEAU)**

CONSEILLER, ACCOMPAGNER LA CONFORMITÉ DES PROJETS

L'équipe DPO conseille et accompagne tous les pôles qu'ils soient opérationnels ou support dès lors que leurs activités impliquent le traitement de données : contrôle de conformité de conventions proposées par des partenaires et des contrats de sous-traitance ; contrôle a priori de conformité des projets de traitement ou des demandes d'accès par des tiers. À noter que ces actions se traduisent également par de la rédaction de contrats ou de clauses visant à sécuriser l'association et les personnes concernées.

À cet égard, 2023 a été notamment marquée par le déploiement du module « santé » du SI-ARIANE pour l'EMSP, le SIRH JAVELO dans le cadre de l'optimisation des ressources humaines, et la préparation de la recherche-action MEDSO93.

Enfin, une attention particulière a été portée aux durées de conservation afin d'aboutir à un système d'archivage adapté. Ce chantier est co-conduit par l'assistante DPO et l'assistante de la direction générale et se poursuivra en 2024.

COOPÉRER ET ANTICIPER

La DPO est partie prenante à différentes instances : le GT - DPO animé par la FAS et l'atelier de « conformité du SI-SIAO », piloté par la DIHAL. DPO ou référents et opérationnels des SIAO analysent le SI-SAO.

Si les membres composant le GT - DPO se sont beaucoup moins réunis cette année, ils ont été très mobilisés par les ateliers de la DIHAL.

Au cœur de ces ateliers ont été débattus les conditions juridiques de collecte et de traitement des données sensibles (santé), les périmètres des acteurs et l'encadrement des transmissions.

En parallèle, la DPO a travaillé régulièrement avec la CNIL notamment sur le module « santé » du SI-ARIANE afin d'anticiper les risques éventuels.

Ce qui a marqué 2023 : la vie privée dès la conception / « privacy by design »

2023 est l'année où l'association a pris en compte la protection de la vie privée avant la mise en œuvre effective des projets : qu'il s'agisse d'un SI pour la Direction des RH, de la recherche-action MEDSO93 ou encore de sa contribution à l'étude PIPASE, l'association a pris les précautions nécessaires pour garantir la conformité des traitements et répondre à ses obligations, énoncées par le RGPD (article 25).

Les défis de la DPO pour 2024

- diffuser la culture de la protection des données auprès des personnes accueillies grâce à un guide « *mes données, mes droits* » ;
- consolider la documentation de conformité, notamment les registres de traitements.



DÉMARCHE QUALITÉ

EVALUATION EMSP

À l'approche de la première évaluation externe, prévue en 2024, l'EMSP et la Qualité se sont mises en ordre de marche.

Le nouveau référentiel d'évaluation de la HAS a été décliné pour répondre aux singularités du dispositif et un programme évaluatif a été conçu pour une première auto-évaluation prévue en milieu d'année 2024.

Dans le même temps, les outils visés par la loi 2002-2 ont été complétés par une « procédure de traitement des situations de maltraitance » et le « document unique de délégation ».

Enfin, l'équipe médico-sociale et la responsable qualité se sont formées ensemble aux outils de la loi 2002-2 afin de garantir une réponse coordonnée aux obligations énoncées par les textes.

ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

Dans la prolongation de l'expérimentation lancée en fin d'année 2021, rassemblant essentiellement des professionnels de l'accompagnement, c'est le pôle mise à l'abri qui s'est inscrit dans la démarche de gestion des événements indésirables.

En coopération avec DELTA, les événements indésirables au sens du décret de 2010, ont été collectés et analysés. Le bilan 2023 a ainsi permis de dessiner les contours d'une politique de gestion des risques orientée vers les personnes accueillies à l'hôtel :

- cartographie des risques, le profil des victimes ;
- classement des causes et des facteurs de risques ;
- profils des personnes exposées.

LES DÉFIS DE LA QUALITÉ POUR 2024 :

- accompagner efficacement l'EMSP dans la mise en œuvre de son auto-évaluation et appréhender sereinement l'évaluation externe de décembre 2024 ;
- pérenniser la démarche de gestion des événements indésirables, concevoir et diffuser un vade-mecum auprès des professionnels de terrain.

GLOSSAIRE

- AAH** : Allocation adulte handicapé
- ACD** : Accord collectif départemental
- Adophé** : Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement
- AHI** : Accueil hébergement insertion
- Altho** : Alternative à l'hôtel
- AME** : Aide médicale d'État
- AMH** : Accompagnement des ménages à l'hôtel
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- Ansa** : Agence nouvelle des solidarités actives
- ARE** : Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
- ARS** : Agence régionale de santé
- ASLL** : Accompagnement social lié au logement
- AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement
- Bop** : Budget opérationnel prévisionnel
- BPI** : Bénéficiaire de la protection internationale
- Caarud** : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
- Cada** : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
- CALEOL** : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements
- Ccapex** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions
- CCAS** : Centre communal d'action sociale
- CES** : Cellule d'évaluation et de suivi
- CHU** : Centre d'hébergement d'urgence
- CHS** : Centre d'hébergement de stabilisation
- CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Cil** : Conférence intercommunale du logement
- Comed** : Commission de médiation Dalo
- CME** : Centre mères-enfants
- CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés
- CPH** : Centre provisoire d'hébergement
- CRHH** : Comité régional pour l'hébergement et l'habitat
- Csapa** : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- CTD** : Commission du traitement de la demande
- CTS** : Concertation territoriale du SIAO 93
- Dalo** : Droit au logement opposable
- DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- DHUP** : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Dihal** : Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DLS** : Demande de logement social
- DNP** : Demandes non pourvues
- DPO** : Délégué à la protection des données
- DPP** : Droit de priorité préfectoral
- Drihl** : Direction régionale et interdépartementale à l'hébergement et au logement
- EMPP** : Équipe mobile psychiatrie précarité
- EMSP** : équipe mobile santé précarité
- Etude PIPASE** : Parcours et insertion post-ASE
- FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- FSL** : Fonds de solidarité logement
- FTM** : Foyer de travailleurs migrants
- GCSMS** : Groupement de coopération sociale et médico-sociale
- GIP** : Groupement d'intérêt public
- GT – DPO** : Groupe de travail délégués à la protection des données
- HAS** : Haute Autorité de Santé
- Huda** : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
- IML** : Intermédiation locative
- LHSS** : Lit halte soin santé
- MAD** : Mise à disposition
- MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- Mecs** : Maison d'enfants à caractère sociale
- MNA** : Mineur non accompagné
- MR** : Maison relais
- Ofii** : Office français pour l'immigration et l'intégration
- Ofpruh** : Observatoire francilien des publics à la rue et hébergés
- Pash** : plateforme d'accompagnement social à l'hôtel
- PDALHPD** : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés
- PF** : Pension de famille
- PTFTM** : Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants
- RA** : Résidence accueil
- RHVS** : Résidence hôtelière à vocation sociale
- RJA** : Résidence jeunes actifs
- RSA** : Revenu de solidarité active
- RS** : Résidence sociale
- Rema** : Régulation des équipes mobiles d'aide
- RGPD** : Règlement général sur la protection des données
- SIAO** : Service intégré d'accueil et d'orientation
- SI-SIAO** : Système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- SMS** : Service de mise en sécurité, opéré par SOS Femmes Seine-Saint-Denis
- SI-ARIANE** : système d'information???
- SIRH JAVELO** : Système d'information ressources humaines et « javelo »
- SNE** : Système national d'enregistrement de la demande de logement social
- Syplo** : Système priorité logement
- Spada** : structure de premier accueil des demandeurs d'asile

Ce rapport a été réalisé grâce à la mobilisation de l'ensemble des services de l'association.

Gestion du projet :

Laëtitia VIRGAL & Emmanuelle HAU,
*responsables de la communication et de l'animation du réseau,
avec le soutien de la direction opérationnelle & la direction
générale d'Interlogement93.*

Illustrations : Nelly GARREAU

Mise en page & pictogrammes : Chantal CARAMAN

Relecture & Corrections :

Stéphanie CALVAR

Interlogement93 est un réseau qui se donne pour mission la mise à l'abri, l'hébergement et l'accès au logement des personnes en situation de précarité, notamment en Seine-Saint-Denis (extrait du projet associatif). Ce rapport d'activité a vocation à restituer les actions engagées par le réseau sur l'année écoulée, mais aussi les actions déclinées par les deux directions opérationnelles : « SIAO/actions transversales » et « accompagnement des ménages ».



info@interlogement93.net

Les adhérents d'Interlogement93

ADEF HABITAT – Adept – AEF 93/94 – AEPC Concorde – AISPJA – ALJ – ALJT – ALTERALIA – Amicale du Nid 93 – ASMAE La Chrysalide – ATD Quart Monde – Aurore – AVVEJ – Cap à cité – CASP / ARAPEJ 93 – Cités Caritas – Coallia – Devenir – Droit d'enfance / Les nouveaux cèdres – Emmaüs Alternatives – Emmaüs Solidarité – Empreintes – Essor 93 – Fondation A. Glasberg – France Horizon – Les petits frères des pauvres – GRAJAR93 – Group'Aïsse – Groupe SOS Solidarités – Hôtel Social 93 – Ikambere – La Main Tendue – La Marmite – Le chantier d'insertion des Restos du Cœur – Leda ALJM – Le Refuge – Métabole 93 – Rues et Cités Sauvegarde 93 – Secours Catholique – Soliha Est Parisien – SOS Femmes Seine-Saint-Denis – Taf et Maffé